*Rapport de recherche de la FBA*

# Une paix inachevée – Étude sur les négociations de paix en République démocratique du Congo

Leçons tirées des processus de paix de Sun City, de Goma, d'Addis Abeba et de Nairobi

**Octobre 2026**

**Auteurs :**
Rigobert Minani
Hans Hoebeke
Steven Spittaels
Joshua Z. Walker




CPP CEPAS FBA

**Comment citer ce rapport**

Minani, R. ; Hoebeke, H. ; Spittaels, S. ; Walker, J. (2026)

Une paix inachevée – Étude sur les négociations de paix en République démocratique du Congo

Rapport de recherche de la FBA, octobre.

Stockholm: Académie Folke Bernadotte

https://doi.org/10.61880/JDGS6735

**Auteurs :** Minani, R. ; Hoebeke, H. ; Spittaels, S. ; Walker, J.

**Éditeur :** Académie Folke Bernadotte

**Lieu de publication :** Stockholm

**Année de publication :** 2026

**DOI:** https://doi.org/10.61880/JDGS6735

**Contact**

per.bjalkander@fba.se

**Photo de couverture :** Roberto Schmidt/AFP via Getty Images

Des habitants de la ville de Rutshuru défilent derrière une banderole portant l'inscription « Oui aux négociations », quatre jours après la prise de la ville par le groupe armé CNDP, dans la province du Nord-Kivu, le 1er novembre 2008. Les facilitateurs du processus ont été nommés quelques jours plus tard.

**Avertissement**

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle de l'Académie Folke Bernadotte (FBA) ou du Gouvernement de la Suède. Les auteurs assument l'entière responsabilité du contenu du rapport. Toute mention d'institutions, d'entreprises ou de produits spécifiques ne saurait être interprétée comme une approbation ou un soutien de la part de la FBA.

# *Résumé*

Cette étude analyse les leçons tirées d'un quart de siècle de processus de paix en République démocratique du Congo — du Dialogue intercongolais de Sun City (2002-2003) à la Conférence de Goma et à l'accord du 23 mars 2009, de l'accord-cadre d'Addis-Abeba (2013) au processus de Nairobi (2022-2024) — afin d'éclairer les médiations en cours.

L'étude identifie trois catégories de leçons et recommandations : politiques, méthodologiques et opérationnelles et structurelles. Trois d'entre elles méritent une attention particulière. Premièrement, les négociations directes — parfois secrètes — entre les dirigeants de la RDC et du Rwanda ont historiquement produit des résultats plus rapides que les médiations multilatérales formelles, mais ces résultats se sont rarement révélés durables en l'absence d'un suivi rigoureux et d'engagements vérifiables. Deuxièmement, la persistance des clivages régionaux entre la CIRGL et la SADC, et au sein même de ces blocs, constitue un obstacle structurel à toute résolution durable des conflits à l'est. Troisièmement, la cohérence entre processus est capitale : tout nouveau mécanisme déconnecté des structures, acquis et mandats hérités du passé risque d'occuper l'espace diplomatique sans en traiter les causes réelles, comme l'a illustré le processus de Nairobi.

Au-delà de ces trois leçons centrales, l'étude met en évidence plusieurs constantes. Le Dialogue intercongolais a démontré qu'une réunification politique est possible lorsqu'elle repose sur un engagement résolu de la communauté internationale, un pays hôte avec un leadership crédible et engagé, et une pression soutenue sur l'ensemble des belligérants — y compris les États soutenant des rébellions. La Conférence de Goma a quant à elle illustré le paradoxe des processus trop centrés sur les groupes armés : ils risquent de provoquer la prolifération des acteurs armés cherchant à bénéficier d'un « dividende de la paix ». L'accord-cadre d'Addis-Abeba représente l'initiative la plus complète en matière de diagnostic : en reconnaissant explicitement les responsabilités nationales, régionales et internationales dans les cycles de violence, il a posé les bases d'une approche multilatérale intégrée. Sa mise en œuvre très partielle révèle néanmoins la limite fondamentale de tout accord qui dépend presque entièrement de la volonté politique des États les plus directement impliqués dans le conflit. Enfin, le processus de Nairobi, en ignorant la dimension régionale du conflit pour se concentrer sur les groupes armés locaux, s'est rendu largement obsolète dès son lancement, illustrant le risque du « forum shopping » et de la fragmentation des initiatives.

En filigrane de tous ces processus se dessine une réalité persistante : les préoccupations vitales des pays voisins de la RDC, principalement le Rwanda, mais également l'Ouganda et le Burundi dont certaines sont qualifiées de « ligne rouge »[1], qui restent sans solution, sont à l'origine de la création des rébellions. Comprendre les motivations profondes de ces pays, évaluer leurs préoccupations et s'activer si nécessaire à les requalifier — et y apporter une réponse crédible — demeure la condition sine qua non d'une paix durable à l'est.

[1] Voir par exemple Tertrais, Bruno. The Diplomacy of « Red Lines ». 2016.

# *Glossaire*

| | |
|---|---|
| ADF | Forces démocratiques alliées (Allied Democratic Forces) |
| AFC | Alliance Fleuve Congo |
| AFDL | Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo-Zaïre |
| AGI | Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo |
| CACH | Cap pour le changement |
| CEI | Commission électorale indépendante |
| CEPGL | Communauté économique des pays des Grands Lacs |
| CEVB | Communautés ecclésiales vivantes de base |
| CIAT | Comité international d'accompagnement de la transition |
| CIRGL | Conférence internationale sur la région des Grands Lacs |
| CNDP | Congrès national pour la démocratie et le progrès |
| CNONGD | Conseil national des ONG de développement |
| CNRD | Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie |
| CNS | Conférence nationale souveraine |
| CONOPS | Concept des opérations |
| DDR | Désarmement, Démobilisation et Réintégration |
| DIC | Dialogue intercongolais |
| EAC | Communauté d'Afrique de l'Est (East African Community) |
| EACRF | Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est (East African Community Regional Force) |
| FAR | Forces armées rwandaises |
| FARDC | Forces armées de la République démocratique du Congo |
| FAS | Femmes Africa solidarité |
| FBA | Folke Bernadotte Academy |
| FDD | Forces pour la défense de la démocratie |
| FDLR | Forces démocratiques de libération du Rwanda |
| FIB | Brigade d'intervention (Force Intervention Brigade) |

| | |
|---|---|
| FUNA | Ancienne armée nationale ougandaise (Former Uganda National Army) |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés |
| LRA | Armée de résistance du Seigneur (Lord's Resistance Army) |
| MLC | Mouvement de Libération du Congo |
| MNS | Mécanisme national de suivi |
| MONUC | Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo |
| MONUSCO | Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo |
| MRS | Mécanisme régional de suivi |
| PARECO | Patriotes résistants congolais |
| RCD | Rassemblement congolais pour la démocratie |
| RCD-K/ML | RCD-Kisangani/Mouvement de libération |
| RCD-N | RCD-National |
| RDF | Force de défense rwandaise (Rwanda Defence Force) |
| REIF | Cadre d'intégration économique régionale (Regional Economic Integration Framework) |
| RSS | Réforme du secteur de la sécurité |
| RUD | Rassemblement unité et démocratie |
| SADC | Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community) |
| STAREC | Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés |
| UA | Union africaine |
| UNITA | Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (União Nacional para a Independência Total de Angola) |
| UNRF | Front national de secours de l'Ouganda (Uganda National Rescue Front) |
| WNBF | Front de la rive ouest du Nil (West Nile Bank Front |

# *Avant-propos*

Il y a trente ans, Laurent Désiré Kabila déclenchait la rébellion qui a renversé le Président Mobutu Sese Seko l'année suivante. Moins de trois ans plus tard, en juillet 1999, l'accord de cessez-le-feu de Lusaka était signé pour mettre fin à la deuxième guerre du Congo.

Depuis lors, un bon nombre d'accords de paix ont été signés en République Démocratique du Congo (RDC). Jusqu'en décembre 2025, près de 26 accords de paix ont été passés (voir annexe 2 du présent rapport). Ces accords ont cherché à mettre fin aux hostilités, à favoriser le désarmement, la démobilisation et la réintégration, à réformer les institutions et à mettre en place des mécanismes de partage du pouvoir. Pourtant, en dépit de ces efforts, une paix durable est demeurée insaisissable. Un bon nombre de défis sous-jacents, notamment l'exclusion politique, l'exploitation des ressources naturelles, la corruption et les faiblesses de la gouvernance, continuent d'alimenter les conflits violents en RDC et dans l'ensemble de la région. La récente initiative de Joseph Kabila, ancien président et fils de Laurent-Désiré, consistant à prendre la tête d'un nouveau mouvement politique armé — le Front pour la refondation de la nation (FRN) — en vue de renverser le président en exercice, semble confirmer ce constat : le cycle des conflits ne cesse de se répéter.

Cela soulève une question importante : quelles leçons pouvons-nous tirer des processus de paix passés, afin de mieux orienter les efforts visant à instaurer une paix durable ?

C'est cette question qui a incité l'Académie Folke Bernadotte (FBA), en collaboration avec la Communauté de pratiques sur le Peacebuilding (CPP) et le Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS), à mener cette étude des processus de paix en RDC, de tirer des enseignements et de formuler des recommandations susceptibles d'éclairer les négociations de paix en cours et à venir.

En s'appuyant sur une analyse documentaire et sur des entretiens menés auprès de personnes directement impliquées dans les processus étudiés ou proches de ceux-ci, l'équipe de recherche a examiné les résultats des négociations de paix ainsi que les choix effectués au fil de leur déroulement. Il s'agit notamment des décisions relatives au calendrier, à la participation, aux stratégies et aux ordres du jour. L'étude apporte des informations détaillées sur chaque processus au moyen de fiches d'information individuelles, tout en examinant aussi les dynamiques politiques plus larges et les liens entre différents processus. L'étude offre ainsi une perspective qui dépasse une approche qui considérerait les négociations et les accords de paix comme des événements isolés, soulignant plutôt une succession d'efforts.

Nous espérons que les conclusions et recommandations présentées dans ce rapport apporteront des informations utiles à tous ceux qui participent aux efforts de paix actuels ou futurs en RDC et dans la région des Grands Lacs. Le rapport soulève des questions importantes tant pour les médiateurs que pour les parties et les acteurs extérieurs : par exemple comment les négociations de paix peuvent-elles trouver un meilleur équilibre entre la conclusion d'un accord et la mise en place des conditions

nécessaires à sa mise en œuvre ? De quelle manière les intérêts et les points de vue des différentes composantes de la société congolaises, notamment ceux des femmes, des jeunes et d'autres groupes exclus, peuvent-ils être pris en compte efficacement dans les processus de paix ? Ces questions invitent également à une réflexion approfondie à la manière dont les intérêts et les motivations des acteurs nationaux et internationaux impactent les négociations et leurs résultats.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude et notre reconnaissance à l'éminente équipe de recherche dirigée par le Dr Rigobert Minani pour son engagement et son dévouement dans la réalisation de ce projet, ainsi qu'aux universitaires et praticiens ayant pris part à l'atelier de validation du projet de rapport organisé plus tôt cette année (voir annexe 4). Ce projet de recherche n'aurait pas pu voir le jour sans le travail assidu de notre conseiller principal au sein de la FBA, M. Per Bjälkander, et de la responsable de la recherche à la FBA, la Dr Johanna Malm.

Le rapport n'apporte pas de réponses simples aux défis complexes que pose le rétablissement de la paix en RDC, mais il offre l'occasion de réfléchir aux expériences passées et d'examiner comment leurs enseignements peuvent contribuer aujourd'hui à des efforts de paix plus efficaces et plus durables. Une paix qui est plus nécessaire que jamais.



**Tobias Petrelius**
Chef de l'unité Afrique, FBA

# *À propos des auteurs*

Le Père jésuite **Rigobert Minani Bihuzo**, Docteur-ès-Lettres, est le chef du Secteur Recherche et animation so-ciopolitique du Centre d'Etudes pour l'Action Sociale (CEPAS) à Kinshasa, où il anime les activités sur la paix, la démocratie, les droits de l'homme, l'environnement et la bonne gouvernance à l'adresse des acteurs poli-tiques et de la société civile. Il a publié plusieurs articles et livres sur ces sujets. Le Père Rigobert Minani est im-pliqué dans différents processus de paix en République Démocratique du Congo (RDC), depuis celui, histo-rique, de Sun City et, actuellement, dans celui qui réunit la Conférence épiscopale nationale du Congo (CEN-CO) et l'Église du Christ au Congo (ECC). Il a coordonné l'équipe des chercheurs auteurs de ce rapport. Il dé-tient plusieurs diplômes universitaires, dont un Doctorat en sciences sociales et économiques, avec une spé-cialisation sur la consolidation de la paix au Congo et l'engagement de l'Eglise. Il enseigne à l'Université Loyola du Congo (ULC), en RDC.

Monsieur **Hans Hoebeke** a étudié les relations internationales à l'Université de Gand, en Belgique, où il a obte-nu son diplôme en 1996. Sa carrière débute au ministère belge des Affaires étrangères, en tant que chargé de dossier (de 1997 à 2000), puis en qualité d'attaché au cabinet du ministre des Affaires étrangères (1999). De 2000 à 2005, il travaille comme analyste politique au ministère belge de la Défense, avant de rejoindre l'unité de re-cherche sur les conflits Conflict Research Unit (CRU) de l'Institut Clingendael, à La Haye, en tant que chercheur (en 2005 et 2006).

De 2006 à 2014, Hans Hoebeke occupe le poste de chercheur principal au sein du programme Afrique de l'Institut Egmont, à Bruxelles. Par la suite, de 2014 à 2019, il exerce les fonctions d'analyste principal pour la République démocratique du Congo (RDC) au sein de l'International Crisis Group (ICG), basé à Nairobi. Il tra-vaille désormais en tant que consultant indépendant, se consacrant à la RDC et, plus largement, à la région des Grands Lacs, en Afrique. Depuis 2023, il est également conseiller régional auprès de l'Institut européen pour la paix (EIP).

Monsieur **Steven Spittaels** est chef de programme au sein du Programme Afrique de l'Institut européen pour la paix (EIP) et consultant indépendant. Au cours des vingt dernières années, il acquiert une expertise en matière de prise de contact et d'implication auprès de groupes armés, y compris leurs dirigeants politiques et militaires et leurs réseaux au sein de la diaspora. Il est, par ailleurs, spécialisé dans l'analyse des conflits et mène des enquêtes approfondies sur le financement des conflits et les motivations des belligérants. Entre 2010 et 2016, il accomplit cinq missions au sein de groupes d'experts des Nations unies, consacrées initialement à la Répu-blique Démocratique du Congo, puis à la Libye. Il effectue des travaux similaires concernant la République Centrafricaine, le Soudan et le Soudan du Sud. À l'EIP, il met à profit cette expérience analytique pour soutenir ses activités liées à l'engagement des parties prenantes et à la médiation. Steven Spittaels est titulaire d'un doc-torat en sciences politiques de l'université d'Anvers, ainsi que de masters en sciences politiques et en études des conflits obtenus à l'université de Louvain. Il a rédigé, corédigé ou dirigé la publication de plus d'une tren-taine de rapports commandés par divers organismes, notamment le Conseil de sécurité des Nations unies, d'autres agences onusiennes, la Banque mondiale, l'Union européenne et plusieurs gouvernements.

Monsieur **Joshua Z. Walker**, Docteur-ès-Lettres est chercheur associé au sein du programme Afrique de Cha-tham House et chercheur principal (« Senior Fellow ») au centre pour la coopération internationale Center on International Cooperation (CIC) de l'université de New York. Chercheur et consultant en politiques publiques, il possède plus de vingt ans d'expérience dans les domaines de la politique, des conflits, de la culture et de l'économie politique en RDC et dans la région des Grands Lacs. De 2019 à 2026, il occupe le poste de directeur des programmes au sein du groupe de recherches sur le Congo auprès de Congo Research Group (CRG) du CIC, où il dirige des travaux de recherche et d'analyse de terrain sur les conflits et la vie politique en RDC. M. Joshua Walker conseille et assiste diverses organisations, notamment la Mission de l'Organisation des Nations unies en RDC (MONUC), le Groupe de la Banque mondiale, le Centre Carter et l'UNICEF ; il a également apporté son expertise à des diplomates et des responsables au sein du Conseil de sécurité des Nations unies et du Département d'État américain. Ses travaux de recherche et ses analyses ont été publiés dans *Foreign Affairs, American Ethnologist* et *The Conversation*. M. Joshua Walker est titulaire d'un doctorat en anthropologie so-cioculturelle obtenu à l'université de Chicago.

# *Table des matières*


**Résumé** **3**
**Glossaire** **4**
**Avant-propos** **6**
**À propos des auteurs** **8**

**01 Introduction, méthodologie, inclusivité et contexte historique** **12**
Introduction 12
Méthodologie 13
- Informateurs clés 13
- Guides d'entretien 13
- Considérations éthiques 13
- Limites de l'étude 13

Inclusivité des processus de paix 14
Histoire des processus de paix en RDC 15
- La première guerre du Congo (1996-1997) 16
- La deuxième guerre du Congo (1998 – 2003) 16
- Persistance des conflits locaux et question des forces de libération du Rwanda (FDLR) 17
- Du Congrès national pour la démocratie et le progrès (CNDP) au Mouvement du 23 mars (M23) 18
- La résurgence du M23 et l'implication régionale 19
- Médiation américaine et qatarie 20

**02 Le Dialogue intercongolais de Sun City** **21**
Contexte – l'Accord de Lusaka 21
Dialogue intercongolais 22
Analyse du processus du dialogue de Sun City 23
- L'implication des communautés 23

**03 De la Conférence de Goma à l'accord du 23 mars 2009 : Entre négociation interne et diplomatie régionale** **31**
Contexte 31
La Conférence de Goma 33
Le suivi de Goma - le Programme Amani 37
Le dialogue de Nairobi et l'accord du 23 mars 2009 39
- Le suivi immédiat du dialogue 43

**04 L'accord-cadre d'Addis-Abeba : Tenter une réponse régionale** **47**
Contexte et dialogue de Kampala 47
Le chemin vers Addis-Abeba 48
Analyse de l'accord-cadre 50

**05 Processus de Nairobi** **52**
Contexte 52
Aperçu général 53
Objectifs et structure 56
Analyse 56

**06 Leçons tirées relatives aux processus de paix passés** **59**
Leçons politiques 59
Leçons méthodologiques et opérationnelles 59
Leçons structurelles 60

**07 Recommandations** **61**
Recommandations politiques 61
Recommandations méthodologiques et opérationnelles 61
Recommandations structurelles 62

**Ouvrages cités** **63**

**Annexe** **66**
Annexe 1 – Lois, accords et déclarations 66
Annexe 2 – Chronologie de la médiation dans la Région des Grands Lacs (1990 - 2026) 67
Annexe 3 – Liste des entretiens et des groupes de discussion 85
Annexe 4 – Participants à la conférence de recherche/pratique sur lesprocessus de paix en RDC, Nairobi, 15-16 avril 2026 87

# 01 Introduction, méthodologie, inclusivité et contexte historique

## Introduction

Le conflit qui oppose le Mouvement du 23 mars (M23) et le Rwanda à la République démocratique du Congo (RDC) a provoqué depuis quatre ans la création de nouveaux mécanismes de médiation des conflits dans la région des Grands Lacs : Luanda, Nairobi, Washington, Doha et Lomé. Cette succession de médiations s'inscrit dans une histoire longue de presque trois décennies de tentatives nationales, régionales et internationales de résoudre les conflits à l'est de la RDC. On peut considérer que ces initiatives ont échoué ou n'ont réussi que partiellement, vu la persistance de la violence et des groupes armés dans le Kivu et en Ituri. Néanmoins, l'historique de la médiation en RDC et dans la région n'est point homogène : autant il contient des erreurs à ne pas répéter, autant il porte également des réussites. Dans les deux cas, ce sont des leçons dont les processus actuels et futurs pourraient s'inspirer, et c'est cela l'hypothèse qui anime cette recherche.

L'étude couvre plusieurs processus de paix durant la période allant de l'Accord de Lusaka (1999) au processus de Nairobi de 2022. Elle vise à examiner les médiations majeures passées, à identifier les facteurs de réussite ou d'échec, à tirer les leçons et à formuler des recommandations concrètes pour l'avenir.

L'une des difficultés analytiques rencontrées dans la recherche était de distinguer entre le contingent et le structurel : c'est-à-dire, de faire la part des choses entre les réussites et les échecs propres à leur époque et à leur contexte et ceux qui seraient susceptibles d'être appliqués aujourd'hui. Et cela fait débat ! C'est pourquoi nous avons tenté de reprendre et de décrire les leçons à tirer en les situant dans leur contexte tout en essayant de nous projeter dans le futur. Le résultat est une typologie de **leçons et de recommandations** :

- **Politiques** (relatives aux stratégies politiques particulières qui ont fonctionné ou non dans la médiation, ainsi qu'aux développements contextuels)
- **Méthodologiques et opérationnelles** (concernant la conception des processus, les capacités et les modalités)
- **Structurelles** (portant sur les caractéristiques fondamentales du paysage politique régional et international dans lequel se déroulent les négociations)

Dans les pages qui suivent, nous décrivons et analysons quatre processus de paix et de médiation différents : le Dialogue intercongolais (DIC) (1999-2002) ; la Conférence de Goma et l'accord du 23 mars (2008-2009) ; les pourparlers de Kampala et l'accord-cadre sur la paix, la sécurité et la coopération d'Addis-Abeba (2012-2013) ; et le processus de Nairobi (2022-2023). À la fin du texte, une série de leçons et de recommandations numérotées est explicitée, répartie entre les trois catégories énumérées ci-dessus. Le long du texte, nous avons indiqué les éléments ou moments clés où l'on aperçoit certaines leçons tirées, à travers leur numéro (e.g. leçon politique 3, leçon méthodologique 2, etc.). D'autres, cependant, relèvent des observations tirées de l'examen documentaire, des entretiens et de l'expérience des chercheurs. En annexe, le lecteur trouvera une liste de lois, accords et déclarations ainsi qu'une chronologie de la médiation dans les Grands Lacs entre 1990 et 2026.

## Méthodologie

Ce rapport est le fruit d'une recherche nourrie de trois sources de données : i) un examen documentaire de chaque processus ou ensemble de processus et une revue de la littérature, des rapports et documents des négociations passées ; ii) des entretiens avec 43 informateurs clés (25 hommes et 18 femmes à travers deux groupes de discussion [*focus groups*] et 29 entretiens individuels) — médiateurs, représentants des parties belligérantes, membres de la société civile et autres répartis sur trois pôles (RDC/Afrique, Europe, États-Unis) ; ainsi que iii) l'expertise et l'expérience des chercheurs. Une première ébauche du rapport a bénéficié des commentaires et suggestions des membres de la société civile, des représentants des Nations unies, de l'Union africaine et de l'Union européenne lors d'un atelier de deux jours tenu à Nairobi les 15 et 16 avril 2026. Le rapport a également fait l'objet de commentaires du personnel de l'Académie Folke Bernadotte (FBA) ainsi que d'un groupe de référence de la FBA composé des membres de la société civile congolaise.

### Informateurs clés

Les informateurs clés étaient répartis en quatre catégories :

- Les facilitateurs et médiateurs des processus passés
- Les représentants du gouvernement congolais et ceux des rébellions
- Les représentants des Nations unies et des organisations régionales
- La société civile (les organisations des femmes, des jeunes et des déplacés de guerre, les anciens responsables politiques et administratifs des régions actuellement sous occupation)

### Guides d'entretien

Les guides d'entretien avec les informateurs clés ont été élaborés sur base des questions de recherche suivantes :

- Quelles ont été les stratégies et les résultats des médiateurs et des facilitateurs ?
- Quelle a été l'approche des négociateurs du gouvernement et des mouvements rebelles ?
- Quel rôle ont joué les Nations unies et la communauté internationale ?
- Quelle a été l'implication des autorités politiques et administratives, de la société civile, des chefs coutumiers, des organisations de jeunes et de celles des femmes ?

### Considérations éthiques

Les informateurs clés ont tous donné leur consentement, et la recherche a garanti l'anonymat des entretiens en ne mentionnant ni nom, ni adresse, ni position des personnes interviewées.

### Limites de l'étude

Le présent rapport connaît certaines limites. Le temps imparti pour l'étude était contraignant. Certains facilitateurs des processus passés et identifiés comme informateurs clés n'étaient plus accessibles ou disponibles. L'étude aurait aussi bénéficié des groupes de discussion avec des victimes dans l'est de la RDC. À cause de l'occupation d'une partie de

l'est par l'AFC/M23, nous avons dû nous reposer sur des entretiens à distance et des groupes de discussion avec les animateurs des organisations des femmes et des jeunes et des entretiens libres avec des leaders politiques actuellement déplacés à Kinshasa à cause de la guerre.

Certains sujets importants pour la construction de la paix n'ont pas (ou ont peu) fait l'objet des négociations de paix passées. Il s'agit par exemple du respect des droits humains, de la justice et de la réconciliation, de la justice transitionnelle, de l'implication des femmes, des jeunes et de l'autorité traditionnelle. Bien que ces sujets aient été évoqués lors de certains entretiens et de certains groupes de discussion, une analyse de ces lacunes dans les processus de paix n'a pas fait l'objet de l'analyse développée dans ce rapport.

## Inclusivité des processus de paix

L'une des questions soulevées le plus souvent dans les échanges autour de cette recherche concerne l'inclusion ; soit, la composition des parties prenantes engagées par la médiation. Aujourd'hui, la société civile congolaise et d'autres parties prenantes critiquent notamment les processus de Washington et Doha à cause de leur manque d'inclusivité : pas de représentation formelle des femmes, des jeunes ni même de la société civile tout court dans les processus de paix. Cette lacune est présentée comme une faiblesse par les voix critiques des processus, dont certains membres de la société civile. La recherche a tenté, là où c'était possible, de documenter la présence et l'impact de ces différents groupes lors des processus passés.

Quelle est l'importance de l'inclusion dans la réussite d'un processus de paix ? Quelle forme cette inclusion doit-elle prendre ?

Les débats académiques sur la question de l'inclusion dans les processus de paix tournent souvent autour de deux problèmes : l'inclusion à la fois comme facteur de réussite à long terme du processus de paix et comme obstacle à l'obtention d'un accord de paix. Certaines études soutiennent que l'inclusion de la société civile dans des règlements politiques augmente la durabilité de la paix, ou que l'exclusion de la société civile permet d'arriver à des accords de paix plus rapidement mais qui ne sont pas forcément durables[2]. D'autres démontrent qu'il existe une forte corrélation entre la signature des déléguées femmes aux accords de paix et la durabilité de la paix[3]. Et la présence des femmes dans des processus de paix augmente considérablement les chances que des accords de paix contiennent des dispositions sur le genre[4].

[2] Nilsson, Desirée. « Anchoring the Peace: Civil Society Actors in Peace Accords and Durable Peace », International Interactions. 1er avril 2012, vol. 38 no 2. p. 243-266. ; Kew, Darren et Anthony Wanis-St. John. « Civil Society and Peace Negotiations: Confronting Exclusion », International Negotiation. 1er janvier 2008, vol. 13 no 1. p. 11-36.

[3] Krause, Jana, Werner Krause, et Piia Bränfors. « Women's Participation in Peace Negotiations and the Durability of Peace », International Interactions. 2 novembre 2018, vol. 44 no 6. p. 985-1016.

[4] True, Jacqui et Yolanda Riveros-Morales. « Towards inclusive peace: Analysing gender-sensitive peace agreements 2000–2016 », International Political Science Review. 1er janvier 2019, vol. 40 no 1. p. 23-40.

Les études académiques soutiennent, donc, qu'il y a une corrélation entre l'inclusion de la société civile et des femmes dans les processus de paix et la durabilité de la paix produite par ces processus. Cependant, d'autres auteurs soulèvent la question de la légitimité des acteurs de la société civile. Pour ces derniers, l'inclusion comme facteur de réussite des processus de paix doit nécessairement aller au-delà de la dichotomie présence/absence de la société civile dans les négociations. L'une des études phares dans ce sens explique que l'impact de la société civile sur la légitimité des processus de paix est mitigé, que le degré d'inclusion formelle n'a pas de grand impact substantiel et que le type et la diversité des acteurs comptent énormément dans la question de légitimité[5].

Cette problématique a également été soulevée par un de nos interlocuteurs, qui avait participé au recrutement des membres de la société civile pour la médiation du Dialogue intercongolais. Ce dernier regrettait le manque de temps et de ressources suffisants qui auraient permis de chercher des membres de la société civile en RDC en dehors de la société civile « officielle » dans les différents chefs-lieux de provinces. Évoquant l'idée répandue que la société civile sert de contrepoids à la capture des processus politiques par des élites, il a néanmoins déclaré qu'il ne faut pas la « fétichiser », car certaines parties de la société civile elle-même sont souvent capturées par des élites politiques[6].

La nature du processus de paix joue également un rôle important lorsqu'on évalue son degré d'inclusivité. Certains processus de paix dans l'histoire congolaise sont explicitement interétatiques (Nairobi, Addis-Abeba, Washington) alors que d'autres sont plus globaux au niveau national (Sun City) ou régional (Goma). Il y a lieu donc de se demander, pour chaque processus de paix : i) si la participation *formelle* de la société civile est souhaitable ou si elle peut influencer le processus autrement ; ii) de quelle société civile il s'agit, quelle est sa représentativité réelle (légitimité) ; et iii) quel est donc son impact sur la recherche d'une paix durable.

## Histoire des processus de paix en RDC

Au-delà du règlement politique de la deuxième Guerre du Congo (1998–2003), le Dialogue intercongolais visait une refondation en profondeur du paysage politique congolais. Il s'inscrivait dans une trajectoire plus longue de crise de légitimité de l'État, amorcée à la fin du régime mobutiste. Une première tentative de réforme avait été initiée avec l'annonce du multipartisme le 24 avril 1990 par le président Mobutu Sese Seko, suivie de la Conférence nationale souveraine (CNS) entre 1991 et 1992.

Dès 1993, l'est de la RDC était confronté à des violences armées, notamment avec la guerre du Masisi (Nord-Kivu), une situation aggravée par les répercussions de l'effondrement du régime de l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana lors du génocide contre les

[5] Zanker, Franzisca. « Legitimate Representation: Civil Society Actors in Peace Negotiations Revisited », International Negotiation. 13 mars 2014, vol. 19 no 1. p. 62-88.

[6] Entretien, ancien membre de la médiation du Dialogue intercongolais Sun City, 19 février 2026.

Tutsi au Rwanda en 1994. Ces dynamiques ont conduit directement à la Première Guerre du Congo (1996-1997), marquée par une large intervention régionale, puis par la prise de pouvoir de Laurent-Désiré Kabila en 1997.

**La première guerre du Congo (1996-1997)**

Dans ce contexte, le DIC cherchait à clore une séquence de transitions inachevées en combinant plusieurs objectifs : la réunification territoriale, l'intégration des élites politico-militaires concurrentes, la refondation de l'État à travers une nouvelle constitution, ainsi que la préparation d'élections pluralistes — les premières depuis la consolidation du pouvoir mobutiste dans les années 1960. En effet, après la guerre et le génocide au Rwanda (1990-1994), le nouveau pouvoir de Kigali s'était coalisé avec certaines personnalités de l'opposition contre le président Mobutu dont, entre autres, Laurent-Désiré Kabila, afin de lancer une opération militaire de grande envergure en RDC.

Cette guerre a commencé durant le deuxième semestre de 1996 à partir d'Uvira au Sud-Kivu. Elle a été qualifiée de guerre des « Banyamulenge »[7]. Elle détruit les camps des réfugiés rwandais hutu dans le Sud-Kivu et Nord-Kivu et pousse les réfugiés loin des frontières du Rwanda[8]. Tous les efforts internationaux de médiation pour y mettre fin, y compris l'implication du respecté président sud-africain Nelson Mandela, n'ont pas abouti. Le 17 mai 1997, la coalition rebelle gagne la guerre et prend le pouvoir à Kinshasa. Au vu du nombre de pays engagés dans la guerre en soutien à l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), la littérature qualifie cette guerre de « première guerre mondiale africaine »[9].

**La deuxième guerre du Congo (1998 – 2003)**

Une deuxième guerre voit éclater des divergences entre les pays qui avaient accompagné la prise de pouvoir par l'AFDL à Kinshasa. Le 2 août 1998, le Rwanda lance une nouvelle rébellion en créant et en appuyant le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), dont les opérations partent de Goma avec pour objectif de renverser Laurent-Désiré Kabila — celui que le Rwanda avait contribué à porter au pouvoir le 17 mai 1997. Cette nouvelle guerre fait exploser en deux blocs les alliances de la première guerre et provoque la recomposition des nouvelles coalitions et le réalignement des pays impliqués dans la première guerre. Elle oppose d'une part le Rwanda, l'Ouganda et, dans une moindre mesure, le Burundi — aux prises avec sa propre guerre civile — ainsi que quelques mercenaires érythréens, à, d'autre part, une coalition de plusieurs membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont la RDC venait tout juste de devenir membre. Parmi ces derniers figuraient notamment l'Angola, la Namibie et le

[7] Stearns, Jason et al. Les Banyamulenge : Insurrection et exclusion dans les montagnes du Sud-Kivu. Institut de la Vallée du Rift, 2013.

[8] Certains traverseront la RDC à pied jusqu'en Angola, en Zambie et au Congo-Brazzaville.

[9] Braeckman, Colette. Guerre sans vainqueurs en République démocratique du Congo. 2001.

Zimbabwe. Le pouvoir de Kabila recevait également, pour une période plus brève, le soutien du Tchad et du Soudan.

Les rivalités entre (et au sein de) la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et celle de la SADC qui devraient être une des préoccupations des facilitateurs des processus de paix actuels plongent leurs racines dans cette recomposition des alliances entre l'EAC et la SADC (leçon structurelle 1).

Cette deuxième guerre va se complexifier et engendrera en parallèle du RCD-Goma, soutenu par le Rwanda, d'autres mouvements rebelles dont principalement le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), suivi par le RCD-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML) et le RCD-National (RCD-N), tous soutenus par l'Ouganda. La création et la multiplication des groupes rebelles participent de la rivalité souvent constatée au sein d'un même bloc régional (en l'occurrence l'EAC) entre le Rwanda et l'Ouganda, ou entre le Rwanda et le Burundi. Ce fait garde toute son actualité. Les processus de paix actuellement en cours se doivent d'intégrer dans leurs efforts la solution à ces problèmes (leçon structurelle 1).

À l'instar de la situation actuelle, deux types de médiation seront nécessaires pour la sortie de la crise. Une négociation entre États, principalement le Rwanda avec l'Ouganda et les deux avec la RDC ; et une autre entre le gouvernement congolais et les rébellions. Après plusieurs années de tergiversations, ces médiations — fortement liées (leçon méthodologique 1) — réussiront à exiger le retrait des troupes étrangères de la RDC, et la mise en place de 2003 à 2006 d'un gouvernement de transition dans lequel les différentes factions étaient représentées, sous la forme de la formule « 1 + 4 »[10].

**Persistance des conflits locaux et question des forces de libération du Rwanda (FDLR)**

Pendant la transition et malgré la réforme constitutionnelle (2005) et la tenue des premières élections démocratiques (2006), le Rwanda continuera à parrainer des rébellions. Déjà en 2004, la transition sera secouée par des mutineries qui reflètent aussi le manque de confiance entre les composantes du gouvernement de transition, ainsi que la persistance de la tension avec Kigali. Le colonel Jules Mutebusi et le général Laurent Nkunda, anciens officiers du RCD-Goma, vont s'emparer de la ville de Bukavu avec l'aide des troupes venues du Rwanda. En décembre 2003, Laurent Nkunda avait déjà créé une plateforme politique, Synergie pour la paix et la concorde, qui devient la base pour une nouvelle rébellion, le Congrès national pour la démocratie et le progrès (CNDP), dirigé par Nkunda lui-même à partir de juillet 2006. L'émergence de ce mouvement et les affrontements violents qui s'ensuivront avec la nouvelle armée nationale à peine formée sur base d'une intégration complexe des différentes rébellions, milices et des anciennes armées zaïroise et congolaise, démontrent immédiatement la faiblesse du nouveau pouvoir. Cette situation exigera d'autres négociations dont entre autres, les négociations entre le Rwanda et la RDC sous l'égide américaine sur la question des Forces démocratiques de libération du Rwanda

[10] Un président et quatre vice-présidents.

(FDLR) (2004), les négociations entre la RDC et les FDLR (2005) sous l'égide de la communauté Sant'Egidio, la Conférence de Goma (2008), une initiative interne à la RDC et le processus de Nairobi (2008-2009) qui mène à l'accord du 23 mars 2009.

### Du Congrès national pour la démocratie et le progrès (CNDP) au Mouvement du 23 mars (M23)

Le conflit actuel entre la RDC d'une part et la Force de défense rwandaise (RDF) et le M23 de l'autre tire donc ses origines immédiates de l'accord entre le CNDP et le gouvernement de la RDC de mars 2009. Un accord qui est surtout le résultat d'un processus parallèle entre Kigali et Kinshasa (avec un soutien discret des États-Unis) (leçon politique 1). La mise en œuvre de cet accord avait permis une accalmie jusqu'au début 2012, lorsque, à la suite des élections controversées de décembre 2011, le CNDP — frustré par ses mauvais résultats et sous pression de Kabila, qui cherche à asseoir sa légitimité auprès des bailleurs de fonds — relance une rébellion et change de nom pour devenir le Mouvement du 23 mars (M23)[11]. Il déclare alors que certaines clauses de l'accord du 23 mars 2009 n'avaient pas été appliquées intégralement.

Le 20 novembre 2012, ce mouvement va conquérir brièvement la ville de Goma. Il va se retirer après une pression internationale sur le Rwanda, élément essentiel d'une réponse à plusieurs volets (leçon politique 2). Cette réponse à la crise du M23 de 2012 inclut aussi la mobilisation d'une force d'intervention au sein de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) avec la SADC, des pourparlers avec l'aide de la médiation du président ougandais avec le M23 sous l'égide de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), et un processus de paix régional mené par les Nations unies et l'Union africaine (UA) (leçon politique 4, leçon méthodologique 1). Ce dernier résulte dans la signature d'un accord-cadre de paix et de stabilité à Addis-Abeba le 22 février 2013. Pendant que les négociations avec le M23 piétinent à Kampala, sur le terrain, l'engagement des troupes de la MONUSCO et de la SADC aux côtés des Forces armées de la RDC (FARDC) réussit à obtenir une victoire qui défait le M23. La plupart de ses animateurs et troupes vont se réfugier en Ouganda et au Rwanda. Suite à la défaite militaire et à l'exil du M23, la RDC, la SADC et la CIRGL signent avec le M23 à Nairobi une série de déclarations en décembre 2013 mettant fin à l'existence de ce dernier[12].

La mise en œuvre des déclarations de Nairobi n'est que partielle (leçon politique 4, leçon structurelle 4) et l'urgence d'y répondre se perd dans les méandres de la politique congolaise — particulièrement la crise autour des élections initialement prévues pour 2016. C'est à partir de l'Ouganda et du Rwanda que des éléments du M23 partent pour se regrouper

[11] En référence à la date de la signature de l'accord de paix entre le CNDP et le gouvernement de la RDC.
[12] CIRGL/SADC. Communiqué Final Conjoint CIRGL-SADC sur les pourparlers de Kampala, 12 décembre 2013 ; Gouvernement de la RDC. Déclaration à la fin des pourparlers de Kampala, 12 décembre 2013 ; M23. Déclaration sur les engagements du Mouvement du 23 mars au terme du dialogue de Kampala, 12 décembre 2013.

dans la zone où convergent les frontières de l'Ouganda, du Rwanda et de la RDC. Source d'insécurité locale, cette présence est contenue par le régime de Kabila. À la suite de l'arrivée au pouvoir du président Félix Tshisekedi en 2019, une délégation du M23 est invitée et séjourne à Kinshasa. Ces pourparlers directs entre Kinshasa et le M23 se terminent en queue de poisson — c'est la période marquée par la rupture politique entre le président Tshisekedi et son prédécesseur[13]. En 2021 Kinshasa œuvre à une requalification des relations avec les pays voisins de l'est, y compris à travers son entrée dans l'EAC en avril 2022. Le gouvernement congolais décrète et met en place un état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Les inquiétudes économiques et sécuritaires liées à ces configurations préparent la scène pour une nouvelle guerre régionale.

**La résurgence du M23 et l'implication régionale**

Le conflit commence lentement en novembre 2021, date à laquelle le M23 refait surface dans la zone frontalière entre la RDC, l'Ouganda et le Rwanda. Il mène à une escalade rapide entre Kigali et Kinshasa, avec des menaces de part et d'autre de changement de régime. La succession de victoires militaires de cette rébellion, fortement soutenue par la RDF, oblige encore une fois la RDC, ainsi que les organisations régionales et internationales, à initier de nouveaux processus de paix. Deux dynamiques seront mises en chantier. La première, qui commence en avril 2022, s'appelle le processus de Nairobi (initié par l'EAC, que la RDC venait de rejoindre), et a comme objectif de traiter le problème des groupes armés nationaux dont entre autres le M23. Par la suite, et sous pression des développements militaires sur le terrain, les négociations directes entre le gouvernement et le M23 — accompagné maintenant de l'Alliance Fleuve Congo (AFC), une organisation politique faîtière — vont commencer à Doha au Qatar. Sous la médiation qatarie, la RDC et l'AFC/M23 ont signé un accord-cadre le 15 novembre 2025 qui constitue un projet d'accord de paix éclaté en huit protocoles dont deux (un protocole sur le cessez-le-feu et un autre sur l'échange de prisonniers) ont été signés et dont les autres sont en cours de négociation.

Géré par le président João Lourenço, le second processus — de Luanda — est initié par l'UA et la CIRGL et débute en juillet 2022. Il est censé gérer la dimension régionale du conflit. Il n'aboutit pas, notamment parce que le président du Rwanda, Paul Kagame, suite au refus de Kinshasa d'ouvrir des négociations directes avec le M23, décide à la dernière minute d'annuler sa participation à un sommet à Luanda en décembre 2024 où un accord de paix doit être signé. Même s'il ne parvient pas à la signature d'un accord de paix, le processus de Luanda produit un concept d'opérations (CONOPS) pour régler la question de la présence en RDC des troupes rwandaises et pour la neutralisation, dans le langage du CONOPS, des FDLR en RDC. Ce document a été repris par la médiation américaine, lancée en avril 2025.

[13] La délégation passe plus de 6 mois dans des hôtels et finit par être ignorée.

**Médiation américaine et qatarie**

Le processus dit « de Washington » finit par produire plusieurs accords dont la composition révèle le caractère lié, pour la médiation américaine, entre la paix et les ressources naturelles. Une première série d'accords s'intitule collectivement les « accords de Washington pour la paix et la prospérité ». Il s'agit de la déclaration de principes entre la RDC et le Rwanda (25 avril 2025) ; l'accord de paix entre la RDC et le Rwanda (27 juin 2025) ; et le cadre d'intégration économique régionale (REIF, 4 décembre 2025)[14]. Outre ces accords, lors de la cérémonie présidée par Donald Trump le 4 décembre 2025 à Washington, sont signés trois autres documents liés : un accord commercial entre la RDC et les États-Unis[15] ; un protocole d'accord sur la coopération sécuritaire entre les États-Unis et la RDC ; et un « Cadre États-Unis-Rwanda pour la prospérité partagée ». Les processus de Doha et de Washington se poursuivent lentement, mais n'ont pas encore réussi à casser la dynamique belliqueuse entre les belligérants.

Ce bref parcours historique montre que la continuation des conflits en RDC est la conséquence de l'émergence des rébellions internes, mais surtout du fait que celles-ci sont fortement soutenues par les pays voisins. Ces ingérences ont, par la suite, entraîné leurs propres dynamiques internes au Congo. En outre, parmi tous les pays ayant soutenu des factions en RDC, le Rwanda est celui qui depuis 1996 est resté en permanence en appui aux rébellions qu'il soutient. L'Ouganda et le Burundi avec lesquels il était en alliance en 1996 et 1998 ont développé d'autres approches dans leurs relations avec la RDC. Néanmoins, la dynamique et surtout les tensions politiques, sécuritaires et économiques entre ces trois voisins se jouent principalement à l'est de la RDC, avec des conséquences néfastes pour les populations locales (leçon structurelle 1, leçon politique 3).

C'est ce constat — de la récurrence des conflits à l'est de la RDC, souvent pour les mêmes raisons — qui motive cette étude sur les leçons tirées des négociations de paix en RDC. Elle a pour but de comprendre les raisons pour lesquelles, malgré le nombre important d'accords de paix pour stabiliser l'est de la RDC, tous les processus finissent par s'écrouler ou ne pas atteindre tous les objectifs visés. Cette question va au-delà des textes des accords : elle nous interpelle à remettre en cause les approches présentes et futures à travers une relecture du passé.

*Cette étude a pour but de comprendre les raisons pour lesquelles tous les processus finissent par s'écrouler ou ne pas atteindre tous les objectifs visés. Cette question nous interpelle à remettre en cause les approches présentes et futures à travers une relecture du passé.*

[14] Ambassade des États-Unis en République démocratique du Congo. Signature des Accords de Washington pour la paix et la prospérité entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. 2025.

[15] United States Department of State. Accord de partenariat stratégique entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République démocratique du Congo. 2025.

# 02 *Le Dialogue intercongolais de Sun City*

## Contexte – l'Accord de Lusaka

Le processus de paix, connu sous le nom de Dialogue intercongolais (DIC), qui a conduit à l'Accord de Sun City et, ensuite, à l'Accord global et inclusif (Pretoria) (AGI), tire ses origines de l'Accord de Lusaka. Cet accord était une réponse à l'instabilité régionale et à une grave crise politique et humanitaire.

Celui-ci a été signé le 10 juillet et le 31 août 1999 entre la RDC et l'Angola, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, et le Zimbabwe, devant des États et institutions témoins[16], ainsi que par les rébellions du MLC et du RCD. Il était structuré autour de trois activités importantes : le cessez-le-feu, le retrait des forces étrangères impliquées dans la guerre en RDC et le dialogue intercongolais[17].

*« Dès l'entrée en vigueur de l'accord de Cessez-le-feu en République démocratique du Congo, les Parties s'accordent à tout mettre en œuvre pour créer le cadre favorable aux négociations politiques inter-congolaises devant aboutir à la mise en place du nouvel ordre politique en République démocratique du Congo ».*[18]

L'Accord de Lusaka a soutenu que la paix durable en RDC passerait à la fois par le cessez-le-feu, le retrait des forces étrangères, le désarmement des groupes armés et un dialogue intercongolais associant gouvernement, rébellions, opposition et société civile, dans une logique de règlement politique interne et régional.

Il avait également indiqué les éléments essentiels de l'ordre du jour des négociations politiques intercongolaises :

- la formation de la nouvelle armée congolaise dont les éléments seront issus des Forces armées congolaises, des forces armées du RCD et des forces armées du MLC,
- le nouvel ordre politique en RDC, en particulier les institutions devant être mises en place en vue de la gouvernance en RDC,
- le processus des élections libres, démocratiques et transparentes en RDC,
- le projet de constitution devant régir la RDC après la tenue des élections.

Ainsi, comme l'a déclaré un des négociateurs, "*les questions des conflits et violences communautaires n'étaient pas incluses dans l'ordre du jour. Elles sont restées vives et non résolues et à l'origine des conflits futurs. La protection des civils et des minorités avait été peu abordée".*

[16] Les témoins de cet accord étaient la République de Zambie (le médiateur), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des Nations unies (ONU), et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC).

[17] Accord de Lusaka, annexe A, chapitre 5. point 5.1. Au vu de certaines similitudes entre la période ayant précédé l'Accord de Lusaka et la situation actuelle, les questions du cessez-le-feu, du retrait des forces étrangères, et du dialogue pourraient être recommandées comme des voies de désescalade et de paix relative.

[18] Ibid.

## Dialogue intercongolais

Le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila, qui estimait que le pays était agressé et que le droit international devrait d'abord s'appliquer, avait beaucoup résisté à mettre en application les résolutions de l'Accord de Lusaka. C'est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles le dialogue entre le gouvernement de Kinshasa et les mouvements rebelles n'a vraiment démarré qu'après l'assassinat le 16 janvier 2001 de Laurent-Désiré Kabila. Son fils Joseph Kabila, qui lui avait succédé le 21 janvier 2001, trouva cette impasse et décida de relancer le dialogue en prenant contact avec le facilitateur désigné du dialogue, Sir Ketumile Masire, ancien président du Botswana, pour qui la porte de la RDC était longtemps fermée. À ce moment-là, la pression internationale montait également sur les pays derrière les rébellions dont les forces militaires s'étaient battues directement dans des confrontations meurtrières à Kisangani. Ceci et la publication des premiers rapports onusiens mettaient la lumière sur les agendas d'exploitation illicite des ressources naturelles congolaises.

Le démarrage du DIC était lent et laborieux. Il a connu plusieurs rencontres préparatoires dont entre autres la réunion de Gaborone du 20 au 24 août 2001, celle d'Addis-Abeba du 15 octobre 2001, celle d'Abuja du 11 au 12 décembre 2001 et celle de Bruxelles du 15 au 17 janvier 2002[19].

> *Il a fallu une forte mobilisation nationale et internationale pour que la rencontre de Sun City s'ouvre à d'autres composantes non belligérantes.*

Ces rencontres ont tranché les questions litigieuses du lieu de la tenue du dialogue, du nombre et de la qualité des participants. Il a fallu une forte mobilisation nationale et internationale pour que la rencontre de Sun City s'ouvre à d'autres composantes non belligérantes. *« Ibrahima Fall… réunit les 3 belligérants à la demande de Kofi Annan… Cette réunion eut lieu en décembre à Abuja au Nigéria. C'est là qu'un premier accord fut trouvé sur la représentation des maï-maï, des confessions religieuses, des chefs coutumiers et de l'opposition non armée[20] ».* Le Dialogue inter-congolais proprement dit commencera seulement le 25 février 2002 à Sun City en Afrique du Sud.

C'est au vu de cette réalité que lors d'un groupe de discussion avec les jeunes venus en majorité du Nord-Kivu, certains se sont plaints du fait qu'*« historiquement, les facilitations donnent plus de valeur aux jeunes ayant pris les armes et ignorent ceux qui sont non violents ». Et que cette posture est « une prime à la violence et non à la paix »*[21].

[19] Cette dernière était une concertation informelle entre les composantes « opposition politique » et « forces vives ».
[20] Minani Bihuzo, Rigobert. 17 ans de transition politique et perspectives démocratiques en RDC. Kinshasa : CEPAS/RODHECIC, 2008. p. 64.
[21] Groupe de discussion avec des jeunes de Goma et Kinshasa, 25 février 2026.

> *« Historiquement, les facilitations donnent plus de valeur aux jeunes ayant pris les armes et ignorent ceux qui sont non violents ». Et que cette posture est « une prime à la violence et non à la paix »*

Le processus connaît cependant des blocages importants, notamment autour de la répartition du pouvoir exécutif durant la transition. L'accord partiel signé à Sun City en avril 2002 entre le gouvernement et le MLC ne parvient pas à obtenir l'adhésion de l'ensemble des parties, révélant la fragmentation persistante du paysage politico-militaire. L'un des membres d'un groupe armé avait caractérisé cet accord entre le gouvernement de la RDC et le MLC de « déception », en indiquant que ce n'était que grâce à la pression américaine (à travers son envoyé spécial pour les Grands Lacs, Harold Wolpe), que les négociations de Sun City avaient été sauvées à la suite de cet accord[22]. Un autre négociateur d'un groupe rebelle, cependant, avait expliqué que l'accord entre la RDC et le MLC était survenu suite au constat, par le MLC, que le RCD n'était pas prêt pour un accord et que l'initiative gouvernement et MLC avait pour but de « sauver » les négociations[23].

En fin de compte, ce n'est qu'à travers des négociations ultérieures à Pretoria avec une forte implication de l'Afrique du Sud et des Nations unies, et suite au retrait des armées étrangères, qu'un compromis plus inclusif est trouvé. Celui-ci a débouché sur l'accord global et inclusif de décembre 2002. Début 2003, il y aura encore des négociations difficiles sur l'armée et les modalités sécuritaires. Les accords sur ces aspects ouvrent alors la voie à la transition dite « 1 + 4 » qui prévoyait le président de la République et quatre vice-présidents, représentant les composantes majeures : RCD, MLC, opposition politique et forces vives.

## Analyse du processus du dialogue de Sun City

### L'implication des communautés

Si l'on compare le processus de Sun City avec celui de Goma, on pourrait être tenté d'affirmer que les communautés n'étaient pas impliquées dans le processus. Cependant, la grande mobilisation menée par les églises à travers les prédications de dimanche, les consultations menées à la base dans les différentes entités et par les ONG avaient permis une participation des communautés à travers les débats dans de nombreuses structures, particulièrement au sein des Communautés ecclésiales vivantes de base (CEVB)[24]. Il y avait aussi une communication permanente entre les délégués en Afrique du Sud et les structures restées au pays. Les avancées, comme les reculs, dans le dialogue étaient l'objet de débats à travers les radios des ONG appelées radios communautaires, les structures

[22] Entretien, ancien chef de délégation d'un groupe rebelle au Dialogue intercongolais, 25 février 2026.
[23] Entretien, ancien négociateur d'un groupe rebelle au Dialogue intercongolais, 7 mai 2026.
[24] La CEVB est la structure au niveau des quartiers de l'Église catholique en RDC. Elle se réunit une fois par semaine. Et durant toute la phase du DIC, elle avait plus d'une fois comme sujet d'échange le dialogue politique.



▲ Des femmes congolaises tentent d'empêcher les délégués congolais de quitter les négociations finales avant la signature d'un accord, lors du Dialogue intercongolais à Sun City, en Afrique du Sud, en avril 2003.

Crédit photo : Alexander Joe/AFP via Getty Images

restées au pays, mobilisant ainsi l'opinion publique, favorisant l'implication des communautés dans les débats. Les points de vue récoltés et renvoyés aux délégués alimentaient les apports des participants au dialogue à Sun City[25]. Les communautés plaidaient pour la fin de la belligérance, l'instauration de la transition politique et la tenue des élections. Comme l'a confirmé un informateur, les communautés envoyaient les messages du genre : *« Ne revenez pas ici s'il n'y a pas d'accord »*[26]. Un ancien membre d'une rébellion a reconnu que ce genre de message avait un impact sur les participants au dialogue[27]. Les structures des organisations de la société civile restées au Congo et qui avaient délégué des participants à Sun City étaient parmi celles qui avaient mieux structuré cette interaction et cette pression sur les délégués au dialogue.

### *Le rôle des structures de la société civile*

La société civile de la RDC avait commencé la préparation du dialogue bien avant le début des pourparlers d'Afrique du Sud. Après l'Accord de Lusaka, elle avait lancé des rencontres de sensibilisation dans le pays dans le cadre de la campagne nationale pour la paix[28]. La table ronde de Bruxelles de janvier 2002 entre une délégation nationale des organisations de la société civile et l'opposition politique, y compris une délégation de la rébellion RCD, a joué un rôle important. Lors de cette rencontre, ont été élaborés les premiers documents consensuels que les parties congolaises ont plus tard adoptés sur certaines questions controversées. Ces pourparlers ont « *contribué à améliorer le climat politique de pré-dialogue et ont imposé dans la dynamique générale la nécessité de réfléchir au contenu des négociations congolaises »*[29].

[25] Outre les participants au dialogue, les organisations de la société civile avaient aussi envoyé à Sun City d'autres membres comme experts. Ils étaient les charnières entre les délégués et ceux restés au pays.
[26] Entretien, participant au Dialogue intercongolais, 21 février 2026.
[27] Entretien, membre d'une rébellion, 27 février 2026.
[28] CNONGD. Campagne nationale pour la paix durable en RDC. Éditions CNONGD, 2001.
[29] Lebatt, Mohamed El Hacen Ould et Mohamed El Hacen Ould Lebatt. Facilitation dans la tourmente : deux ans de médiation dans l'imbroglio congolais. Paris : L'Archipel, 2005. p. 160. ; Concertation informelle entre les composantes « Opposition politique » et « Forces vives » aux négociations politiques intercongolaises (Conclusions). [s.n.], 2002.

Ce travail a influencé l'Accord de Lusaka et a favorisé la participation de la société civile aux négociations politiques au même titre que les autres composantes : *« Le processus des négociations politiques inter-congolaises doit inclure outre les Parties congolaises, à savoir le gouvernement de la République démocratique du Congo, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie et le Mouvement pour la Libération du Congo, l'opposition politique ainsi que les représentants des forces vives de la Nation »*[30].

Cette reconnaissance n'était donc pas fortuite. Elle était le résultat de son long engagement social et politique. En effet, la société civile avait, depuis la Conférence nationale souveraine (CNS) en 1990, joué un rôle d'arbitrage entre les forces politiques. Quand la guerre a commencé en 1996, elle était en première ligne pour les actions de plaidoyer pour le dialogue de paix. Malgré la division du pays en plusieurs administrations, elle continuait à animer une coordination nationale des organisations de la société civile à travers des bureaux provinciaux de la société civile. Et à l'approche du DIC, elle va, sous le leadership du Conseil national des ONG de développement (CNONGD), lancer une vaste campagne nationale et internationale pour la paix[31]. En amont du dialogue, la société civile avait préparé des cahiers des charges sur plusieurs sujets adressés aux facilitateurs. Durant la tenue du dialogue, les contributions des organisations restées en RDC étaient envoyées régulièrement aux délégués en Afrique du Sud par les organisations. Ces contributions permettaient l'approfondissement des thèmes et débouchaient sur des propositions de positions à défendre par la société civile durant les négociations. Ainsi, comme l'a dit une intervenante lors du focus group des femmes organisé à Kinshasa : *« les questions comme la mise en place des institutions d'appui à la démocratie, à savoir la commission électorale, la commission des droits de l'homme, la haute autorité du média et la commission vérité et réconciliation, actuellement inscrites dans la Constitution de la RDC, sont les résultats de nos combats »*[32]. Ils sont considérés comme les apports majeurs de l'engagement de la société civile lors des dialogues intercongolais.

### *L'engagement des associations des femmes*

La composante femme, composée des réseaux d'organisations des femmes, est une plateforme importante de la société civile de la RDC. Elle a été très active au sein de la campagne nationale pour la paix de la société civile et a inspiré l'engagement des femmes lors du DIC. Les femmes avaient d'abord créé un groupe thématique sur la paix. Cette structure avait reçu un appui du leadership féminin africain venu sensibiliser les belligérants et le facilitateur à la nécessité d'inclure les femmes dans le processus de paix. Cette délégation de haut niveau de femmes africaines avait encouragé les femmes à : *« élaborer une plateforme commune qui valoriserait et donnerait de la visibilité à la vision des femmes dans le processus de paix en cours »*[33]. *La plateforme créée* avait reçu l'appui

[30] Accord de Lusaka, chapitre 5, paragraphe 3.
[31] CNONGD. Campagne nationale pour la paix durable en RDC. Op. cit.
[32] Groupe de discussion avec des femmes, 12 mars 2026.
[33] Femmes Africa Solidarité. « African Women on Peace and Solidarity Mission to DRC », Femmes Africa Solidarité. 23 décembre 2001.

politique et financier des agences des Nations unies et des ambassades occidentales et avait permis la fédération des efforts des organisations des femmes, leur préparation au dialogue et leur participation au dialogue intercongolais[34]. Cette dynamique des femmes parviendra à dépasser les clivages des partis politiques et des associations de la société civile pour mener les activités communes de plaidoyer et promouvoir un agenda commun des femmes dans les débats au sein du forum du DIC[35].

Ainsi, même si les femmes étaient représentées à Sun City à travers différentes délégations, elles étaient en plus parvenues à s'organiser en plateforme supplémentaire au-delà de leurs composantes respectives. Pour ce faire, elles étaient parvenues à s'assurer d'une représentativité dans les commissions de travail, au sein des postes politiques durant la transition et même à inscrire dans la Constitution de la Troisième République l'obligation de réserver aux femmes un quota de 1/3 dans les postes de responsabilité de toutes les institutions.

Lors des interviews, une ancienne participante au DIC a rappelé avec fierté que *« le quota de 30 % de représentation des femmes dans les institutions inscrit dans notre constitution est une des grandes victoires du combat des femmes lors du dialogue »*[36].

> *« Le quota de 30 % de représentation des femmes dans les institutions inscrit dans notre constitution est une des grandes victoires du combat des femmes lors du dialogue »*

Malheureusement, les organisations des jeunes n'étaient pas parvenues à s'organiser de la même manière et n'avaient pas retenu l'attention des partenaires. Elles étaient représentées à travers la délégation de la société civile mais ne s'étaient pas organisées par rapport à leurs besoins spécifiques. C'est la raison pour laquelle Sun City n'a pas de dispositions particulières pour la jeunesse et n'a pas suffisamment intégré les besoins spécifiques des jeunes, comme la scolarité et l'emploi.

[34] L'adoption de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies a permis que la mobilisation des femmes reçoive un important soutien à travers les différentes agences de l'ONU comme l'UNIFEM et le PNUD qui purent dépêcher et prendre en charge un peu plus de 40 femmes comme expertes au DIC pour appuyer les femmes déléguées qui étaient dans la salle afin de s'assurer du suivi de la prise en compte de leur plan d'action lors des négociations. Voir Odimba, Catherine, Paul Robain Namegabe, et Julienne Baseke Nzabandora. La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo. International Alert, 2012 ; Mpoumou, Doris. « Women's Participation in Peace Negotiations: Discourse in the Democratic Republic of the Congo » in Julie Ballington (dir.). Stockholm : International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), 2004, p. 120-123 ; Selebogo, Mothepane Yaliwe Petunia. Assessing the United Nations Security Council Resolution (UNSCR) 1325 and a Gender Perspective in Peacebuilding Processes in the Democratic Republic of Congo (DRC), Ph.D. Dissertation. Mafikeng : North West University, 2018.

[35] Déclaration de Nairobi et plan d'action de la femme congolaise. [s.n.], 2002.

[36] Entretien, ancienne déléguée de la composante femme au Dialogue intercongolais, 25 février 2026.

### *Rôle des groupes armés*

Des négociations serrées entre le gouvernement de la RDC, les facilitateurs et les mouvements rebelles avaient abouti à faire la part entre les groupes armés étrangers inscrits dans l'Accord de Lusaka, et les groupes armés congolais appelés « Maï-Maï ». Sur insistance du pouvoir central, ceux-ci avaient été inclus comme parties prenantes aux négociations de Sun-City[37].

*« Les Composantes et Entités au DIC Parties au présent accord (les Parties), à savoir le Gouvernement de la RDC, le RCD, le MLC, l'Opposition politique, les Forces Vives, le RCD-ML, le RCD-N et les Maï-Maï, acceptent de conjuguer leurs efforts dans la mise en application des Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies pour le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire de la RDC et du désarmement des groupes armés et des milices, et de sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RDC.*[38] *»*

Les Mai-Mai avaient leur propre coordination. Sur le terrain, ils s'étaient battus contre l'armée rwandaise et les rébellions qu'elle soutenait. Leur position était proche du régime de Kinshasa. Après le dialogue, leurs délégués sont entrés dans les institutions de la transition et certains groupes ont créé des partis politiques. Ceux-ci n'ont cependant pas fait long feu.

### *Les facteurs d'échec*

Sun City a fortement souffert des agendas propres des pays qui soutenaient les rébellions. Les différentes rébellions ont eu du mal à concilier à la fois leurs revendications particulières et les attentes de leurs parrains. Les rébellions visaient l'accès au pouvoir à Kinshasa, alors que leurs parrains souhaitaient continuer à exploiter les minerais de l'est. Le cas le plus clair est le refus du RCD-Goma de signer l'accord partiel de Sun City en avril 2002, qui acceptait la réunification politique et militaire du pays. Ainsi, même après la signature de l'AGI, une partie des troupes du RCD-Goma n'a pas intégré l'armée nationale et a continué à recevoir l'appui du Rwanda. C'est cette situation qui est à la racine de la pérennité du conflit dans le Kivu. L'autre facteur était la stratégie de garder sous pression les parties au dialogue en continuant à intervalles réguliers à conduire des attaques et à conquérir de nouveaux territoires[39]. À chacun de ces épisodes, les délégués quittaient la table de négociation. Ce qui rendait la conclusion d'un accord difficile. En effet, le 14 mars 2001, soit moins de 45 jours après le début des négociations, le RCD et l'armée rwandaise occupèrent la localité de Moliro au bord du lac Tanganyika. Le gouvernement de la RDC se retira brièvement des négociations. Et le Conseil de sécurité des Nations unies vota la résolution 1399 le 19 mars 2002, qui exigeait le retrait immédiat de ces troupes de Moliro. Suite à cette pression, les forces se sont retirées le 27 mars.

[37] « "Groupes armés", signifie les forces autres que celles du gouvernement de la République démocratique du Congo, du Rassemblement Congolais pour la Démocratie et du mouvement pour la Libération du Congo, qui ne sont pas signataires de cet Accord. Elles incluent les ex-FAR, l'ADF, le LRA, l'UNRF II, les milices Interahamwe, le FUNA, le FDD, le WNBF, le NALU, l'UNITA et toutes les autres forces » (Accord de Lusaka, annexe C).

[38] Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo.

[39] Cette stratégie s'est répétée avec la conquête d'Uvira le 10 décembre 2025, après la signature de l'Accord de Washington.

> *L'autre facteur était la stratégie de garder sous pression les parties au dialogue en continuant à intervalles réguliers à conduire des attaques et à conquérir de nouveaux territoires . À chacun de ces épisodes, les délégués quittaient la table de négociation. Ce qui rendait la conclusion d'un accord difficile.*

***Les facteurs de réussite***

Malgré la division du pays en quatre administrations rebelles, aucune d'entre elles n'avait un projet d'autonomie ou de sécession proprement dit[40]. Toutes, y compris le RCD-Goma qui plaidait pour le fédéralisme, croyaient à une RDC unitaire[41]. La réunification du pays était l'objectif partagé de toutes les rébellions avec le gouvernement de Kinshasa. Cette posture a favorisé l'aboutissement du processus de Sun City. Il a aussi été facilité par un engagement résolu des Nations unies, de l'Afrique du Sud — à la tête de l'UA — et de certains acteurs occidentaux[42]. La forte implication du président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud a été appréciée par certains de nos interlocuteurs[43], et sans doute la réussite du DIC est en partie le résultat de cette implication (leçon politique 5). La communauté internationale en général a investi des moyens considérables et exigé que les troupes étrangères se retirent du territoire de la RDC, avant la conclusion des négociations pour l'accord Global et Inclusif. La détermination de la communauté internationale a été matérialisée par la création et l'envoi à partir d'août 1999 des troupes des Nations unies pour tout d'abord surveiller le cessez-le-feu et ensuite s'assurer du retrait des troupes étrangères (leçons politiques 3 et 4).

Lors de la transition politique de 2003 aux élections de 2006, le rôle de la communauté internationale était d'une importance cruciale (leçon politique 4). Le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) était un organe d'appui et de suivi mis en place pour accompagner la transition congolaise après l'accord global et inclusif. Sous la conduite du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, le CIAT servait de cadre de concertation entre les principaux partenaires internationaux et les acteurs congolais. Il contribuait à maintenir la transition sur la (bonne) voie en exerçant une pression diplomatique, en facilitant les arbitrages et en rappelant les échéances convenues. Sa place

[40] Actuellement, l'AFC/M23 est tiraillé par des divisions internes sur cette question même si, dans la pratique, sa gouvernance et ses nominations à des postes « étatiques » constituent un projet de sécession de fait.

[41] La forme d'État adoptée dans la Constitution de 2006 est celle d'un État unitaire fortement décentralisé. Dans les faits, aussi dû au manque de ressources financières pour la plupart des provinces, le pouvoir politique est assez centralisé. C'est encore plus le cas après la révision de la Constitution de 2011 qui a déplacé l'équilibre des pouvoirs en faveur du niveau national en conférant au Président la capacité de dissoudre les assemblées provinciales et de révoquer les gouverneurs de province.

[42] États-Unis, Belgique, France, Union européenne.

[43] Un de nos informants clés a décrit Mbeki comme étant « plus facilitateur que modérateur », en expliquant que selon lui, un modérateur ne fait que donner la parole aux uns et aux autres alors qu'un facilitateur est plus impliqué dans la recherche d'un accord. Entretien, ancien négociateur d'un groupe rebelle au Dialogue intercongolais, 7 mai 2026.

dans l'accord était particulière, il ne constituait pas une autorité congolaise, mais une instance internationale chargée de soutenir la mise en œuvre de l'accord et de maintenir la dynamique du processus de transition.

***Le résultat de l'accord du processus de Sun City***

La tenue des pourparlers de Sun City a contribué à créer les conditions politiques nécessaires au retrait des forces étrangères ; ce retrait était indispensable pour permettre au dialogue d'aboutir. Ce désengagement des forces extérieures a par la suite facilité la baisse progressive des combats en RDC. Il a également facilité la réunification du pays qui était divisé en cinq régions différentes[44], le retour à une administration unique et centralisée et la rédaction d'une constitution de la transition. Il a aussi été possible de mettre la majorité des troupes sous un commandement unique. L'accord a enfin permis que le pays s'engage dans une transition politique et l'organisation en 2005 du référendum constitutionnel et en 2006 des premières élections démocratiques.

***Les principales leçons tirées***

Les accords de Sun City et de Pretoria n'ont été possibles que suite à la combinaison d'un certain nombre de facteurs. Parmi ceux-ci, on pourrait citer :

- Le retrait des armées étrangères de la RDC
- Un engagement fort de l'ONU et de l'UA (leçon politique 5, leçon méthodologique 3)
- L'existence d'un pays (l'Afrique du Sud) et d'un leadership politique solide qui accepte d'héberger les assises et la médiation (leçon politique 5)
- L'engagement financier des bailleurs de fonds (18 millions de dollars américains)
- Un personnel qualifié pour conduire la médiation (33 personnes) (leçon méthodologique 3)
- L'équilibre des forces entre protagonistes qui rend difficile la victoire militaire d'un camp.
- Une mobilisation de la société civile — les communautés, les structures des femmes, et les églises — autour de l'idéal de la paix.
- La pression continue des acteurs internes, à savoir les partis politiques et la société civile, ainsi que de la communauté internationale sur les acteurs de la conflictualité.

L'AGI aura réussi à réunifier le pays et à mettre en route la transition politique à travers notamment une forte implication de la communauté internationale dans la négociation et surtout, à travers le CIAT, comme organe de suivi de la mise en œuvre de l'accord. Beaucoup d'anciens participants aux médiations ont souligné le rôle clé du CIAT dans la transition. Comme l'a dit l'un des négociateurs des groupes rebelles lors des interviews : « *Sans le CIAT, la transition politique ne pouvait pas réussir* »[45]. Mais la suite de Sun City,

[44] Gouvernement, RCD-Goma, RCD-K/ML, RCD-National, MLC.
[45] Entretien, ancien chef de délégation d'un groupe rebelle au Dialogue intercongolais, 25 février 2026.

c'est-à-dire la transition politique, a également révélé une faiblesse dans les mesures d'accompagnement de la période post-transition. En effet, certains groupes rebelles comme le CNDP ne sont pas restés dans le jeu politique suite à la défaite électorale de leurs leaders. L'accord de Sun City n'avait pas anticipé les frustrations des groupes qui continuaient à avoir un poids militaire mais qui n'étaient pas parvenus à le convertir en légitimité électorale. Une des leçons que l'on pourrait tirer de cette expérience est que les accords devraient aussi anticiper les questions d'équilibre politique après les élections.

| Fiche d'information : Accord global et inclusif | |
|---|---|
| **Nom du processus** | Dialogue intercongolais |
| **Durée** | 3 ans |
| **Objectifs** | Mettre fin aux conflits qui avaient divisé la RDC en 4 régions et administrations indépendantes (Kinshasa, Goma, Beni, et Bunia) |
| **Mandat** | Réunifier le pays, mettre en place un gouvernement de transition et préparer les élections nationales. |
| **Médiateur(s), mécanismes de médiation/facilitation** | Facilitateur (depuis décembre 1999) : Président Ketumile Masire (Botswana), président Thabo Mbeki (Afrique du Sud), Ibrahima Fall (ONU), Mustapha Niasse (ONU) |
| **Organisateur** | OUA/Union africaine, Nations unies, et l'Afrique du Sud (pays hôte). |
| **Principales parties prenantes** | Composantes : le gouvernement de la RDC, le RCD-Goma, le MLC, l'Opposition politique, les forces vives<br>Entités : le RCD-K/ML, le RCD-N, les Maï-Maï |
| **Accords signés (le cas échéant)** | Accord politique pour la gestion consensuelle de la transition en RDC (Sun City, 8 avril 2002)<br>Accord de Pretoria : Accord Global et Inclusif sur la Transition en RDC (Pretoria, 17 décembre 2002)<br>Acte Final des négociations politiques intercongolaises (Sun City, 2 avril 2003) |
| **Résultats** | Réunification du pays<br>Installation du gouvernement de transition |
| **Défis et enseignements tirés** | Convaincre les anciens chefs de guerre de croire aux processus électoraux |

# 03 De la Conférence de Goma à l'accord du 23 mars 2009 : Entre négociation interne et diplomatie régionale

## Contexte

« L'Acte final de négociations politiques intercongolaises » d'avril 2003 (Sun City) mit officiellement fin à la guerre en RDC, mais la reconfiguration institutionnelle de la transition politique qui suivit, le « 1 + 4 », ne dissipa pas les tensions politiques et sécuritaires dans l'est du pays. Celles-ci restaient poussées par la persistance des tensions avec les pays voisins, notamment le Rwanda, malgré les engagements pris dans « l'Accord de Pretoria » de juillet 2002. L'ancien mouvement dominant à l'est, le RCD-Goma, perdit une partie de son influence institutionnelle, ce qui alimenta des inquiétudes parmi certaines élites et officiers tutsi quant à leur place dans les nouvelles structures nationales. Dans ce contexte, un réseau dissident se structura autour de Laurent Nkundabatware (Nkunda) et de plusieurs commandants issus de l'ex-RCD-Goma[46].

Les crises de Bukavu, particulièrement la prise de la ville en mai 2004 par les forces du général Laurent Nkunda, révélèrent la fragilité de l'ordre transitionnel. À la suite de la crise de Bukavu, la réconciliation intercommunautaire, en particulier avec les communautés rwandophones, était mise à rude épreuve[47]. Quelques mois plus tard, pendant la nuit du 13 au 14 août 2004, le massacre de 152 réfugiés Banyamulenge à Gatumba, un village burundais, près de la frontière, où était localisé un camp de réfugiés congolais, mène à une crise avec et au sein du RCD-Goma[48]. Son leader politique, Azarias Ruberwa, accuse des forces congolaises de complicité dans le massacre et retire son parti du gouvernement de transition, ce qui mène à une scission du parti. En décembre 2004 suit la crise de Kanyabayonga (localité de Lubero, frontalier avec le Rutshuru, Nord-Kivu).

De son côté, après son repli vers les territoires de Masisi et Rutshuru, Nkunda consolida progressivement une structure politico-militaire plus organisée, qui aboutit en juillet 2006 à la création du CNDP. Le mouvement présenta son action comme une réponse à l'insécurité des populations tutsi face aux ex-Forces armées rwandaises (FAR)/Interahamwe (FDLR), tout

[46] Stearns, Jason. From CNDP to M23: The Evolution of an Armed Movement in Eastern Congo. Rift Valley Institute, Usalama Project, 2012 ; International Crisis Group. Congo: Consolidating the Peace. Rapport Africa Report No 128. [s.n.], 2007.

[47] Autesserre, Séverine. Local Violence, International Indifference? Post-Conflict Settlement in the Eastern D.R. Congo (2003-2005), Ph.D. Dissertation. New York : New York University, 2006. p. 111-113.

[48] Organisation des Nations unies. Rapport conjoint de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, de l'Opération des Nations Unies au Burundi et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le massacre de Gatumba. [s.n.], 2004. Le massacre est revendiqué par les PALIPEHUTU-FNL burundais, mais le rapport d'enquête de l'équipe des Nations unies indique que ce groupe n'est pas le seul impliqué dans le massacre.

en s'inscrivant dans des dynamiques concurrentielles liées au contrôle territorial, à l'intégration militaire et à l'accès aux ressources. Des intérêts fortement liés à ceux du parrain régional : le Rwanda.

Après les violences postélectorales de 2006, les autorités congolaises privilégièrent une approche de négociation. Par un accord négocié entre le général Numbi (FARDC) et Nkunda à Kigali le 31 décembre 2006, un processus de « mixage » visait à intégrer les brigades de Nkunda au sein des FARDC49. Les six brigades ainsi constituées étaient censées rester dans le Kivu, afin de mener des opérations contre les ex-FAR/Interahamwe. Cet accord s'inscrivait dans une pratique récurrente consistant à incorporer des groupes armés au sein des structures étatiques. Le processus assurait aussi une entrée de moyens financiers et le ravitaillement des éléments CNDP. Nkunda continuait également ses activités politiques et économiques. La tension montait rapidement et à partir de juin 2007, Kinshasa se mit à sérieusement préparer une opération pour neutraliser le CNDP et établir l'autorité de l'État au Nord-Kivu. En même temps, la violence des opérations anti-ex-FAR/Interahamwe contribuait à la formation de groupes armés locaux, comme le PARECO. Fin 2007, une nouvelle offensive militaire lancée contre le CNDP fut un nouveau cuisant échec pour les FARDC.

Sur le plan politique, les élus des deux Kivu lançaient des plaidoyers contre les initiatives purement militaires et leur lourd impact sur les populations civiles. Le 16 mai 2007, le gouvernement annonçait la tenue d'une « table ronde intercommunautaire » pour les deux provinces, mais les démarches furent rejetées par les élus, qui lançaient un boycott des sessions parlementaires à partir du 25 mai 2007. À partir de ce moment, l'abbé Malu

[49] International Crisis Group. Congo : Ramener la paix au Nord-Kivu. Rapport Afrique No 133. [s.n.], 2007.



▼ Les participants à la Conférence de Goma en janvier 2008.

Crédit photo : Myriam Asmani/MONUC

Malu, président de la Commission électorale indépendante (CEI) et Vital Kamerhe, président de l'Assemblée nationale, s'activaient à la recherche d'un processus politique ou de dialogue.

Sur le plan régional, cette période est aussi celle des premières tentatives de réactivation ou de mise en place de structures sous-régionales[50]. D'abord, il y a des tentatives de redémarrer la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), organisation qui regroupe le Burundi, la RDC et le Rwanda. Bien que cette organisation soit plus connue comme la « maison » des collaborations transfrontalières en matière d'énergie, elle a sa base dans la stabilisation et la sécurité régionale. La deuxième dynamique est celle de la création d'une Conférence permanente sur la sécurité dans la région des Grands Lacs - ancrée dans plusieurs résolutions des Nations unies. Cette dernière se développe dans la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), qui a sa base dans la Déclaration de Dar Es Salaam (19-20 novembre 2004) et le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs (Nairobi, 15 décembre 2006). Le Pacte de Nairobi et la CIRGL, avec son quartier général à Bujumbura, deviennent opérationnels en 2008.

## La Conférence de Goma

Dansle contexte de l'échec des offensives militaires successives, et sur base des préparatifs pour un dialogue politique, le gouvernement congolais prit l'initiative d'organiser une « Conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les provinces du Nord- et du Sud-Kivu », organisée à Goma en janvier 2008. La conférence constitua une tentative de réponse politique élargie ; elle rassembla des représentants du gouvernement, 22 groupes armés (dont le CNDP), la société civile et plusieurs partenaires internationaux (comme facilitateur/observateur).

En amont de l'organisation de la Conférence de Goma, Kinshasa avait également pris des initiatives à l'échelle régionale. Ainsi, le 8 septembre, un accord a été conclu à Ngurdoto entre Kinshasa et Kampala. Le 9 novembre, cet accord a été suivi du communiqué conjoint de Nairobi, qui proposait une nouvelle approche commune visant à mettre fin aux menaces pesant sur la paix et la stabilité. Ce communiqué bilatéral a été signé en présence de témoins internationaux, notamment l'ONU, l'Union européenne et les États-Unis. Début décembre, Kinshasa avait soumis un plan de désarmement des ex-FAR/Interahamwe.

La Conférence de Goma de janvier 2008, présidée par l'abbé Malu Malu, président de la commission électorale et « autorité morale » du Nord-Kivu, rassembla finalement plus de 1 400 participants et ouvrit pour la première fois depuis le début des conflits la possibilité

[50] En dépit des problèmes cités dans ce rapport, il est aussi important de noter qu'il y avait un certain optimisme sur le plan international. Ce sentiment était basé sur la signature des accords de paix (accord d'Arusha, l'accord Global et Inclusif), l'organisation d'élections démocratiques au Burundi (2005) et en RDC (2006) et la mise en place d'institutions régionales (CIRGL), les tentatives de réactivation de la CEPGL et un renouveau continental - la mise en place de l'UA - qui détenait la promesse d'être mieux équipé que son prédécesseur. Sur tous ces niveaux, la réalité s'avère plus dure et moins linéaire qu'espérée.

aux responsables communautaires de base de prendre la parole et d'exprimer leurs craintes et leurs perceptions, permettant ainsi de mettre en lumière et de traiter les causes profondes locales du conflit. La conférence visait également à élaborer un ensemble de recommandations et à obtenir un engagement ferme des parties signataires à résoudre ces problèmes et à ouvrir la voie au brassage et au désengagement de tous les groupes armés nationaux. Les principaux problèmes portaient sur les questions d'identité et d'ethnicité, la cohabitation, les rancœurs profondes et la méfiance héritées d'un passé violent, le brassage, le retour des réfugiés, les questions foncières, l'administration locale, l'exploitation des ressources naturelles, le trafic transfrontalier illicite d'armes et de fournitures, ainsi que l'amnistie.

*La conférence provoqua, paradoxalement, la création de nouveaux groupes armés, qui se mobilisèrent dans l'espoir de tirer parti du dividende de la paix.*

Néanmoins, le processus et ses « Actes d'engagement » signés le 23 janvier 2008 sont restés focalisés sur les groupes armés : liant les groupes signataires à un cessez-le-feu, à une amnistie générale, à l'intégration au sein de l'armée et au retour des réfugiés. Véritable avertissement pour de futures initiatives de ce type — la conférence provoqua, paradoxalement, la création de nouveaux groupes armés, qui se mobilisèrent dans l'espoir de tirer parti du dividende de la paix (leçon structurelle 2). Le gouvernement congolais contribua à cette prolifération, dans l'espoir de contrebalancer le CNDP[51].

Si la conférence visait à démocratiser la construction de la paix en invitant des représentants de la base, plutôt que les seuls chefs de guerre, les observateurs et participants ont formulé plusieurs critiques sévères. Certaines sources évoquent même un écran de fumée[52] — où la conférence officielle occupait le devant de la scène publique détournant l'attention du vrai enjeu — des négociations avec le CNDP. Celles-ci ont été organisées en parallèle lors de la dernière semaine de la conférence — en dehors de l'agenda officiel — et avec une participation importante de la facilitation externe, y compris des appels directs avec Laurent Nkunda et Kigali.

Il y avait plusieurs autres critiques sur la conférence :

**La culture des « per diem » et la cooptation.** L'ampleur de la conférence dépassa largement les prévisions, passant de 200 délégués attendus à plus de 1 400. Une critique majeure fut que de nombreux « représentants » de la société civile et des communautés furent attirés par des

[51] Vlassenroot, Koen et Timothy Raeymaekers. « Briefing: Kivu's Intractable Security Conundrum », African Affairs. 2009, vol. 108 no 432. p. 475-484.
[52] Davis, Laura et Priscilla Hayner. Difficult Peace, Limited Justice: Ten Years of Peacemaking in the DRC. International Center for Transitional Justice, 2009.

indemnités journalières lucratives, plutôt que par un véritable engagement pour la paix (y compris un boycott temporaire de participants du Sud-Kivu, lié aux per diem).

**Organisations créées de toutes pièces et organisations « fantômes ».** Des associations locales, et même de petits groupes armés — dont certaines factions Maï-Maï — furent créés à la hâte quelques semaines seulement avant la conférence. Leur objectif premier était de s'assurer une place à la table des négociations, de percevoir des indemnités et de peser sur les futures répartitions politiques. Cette dynamique dilua l'influence des organisations de la société civile véritablement établies et légitimes.

**Domination des élites et marginalisation de la base.** Malgré le nombre impressionnant de participants, les délégués réellement issus de la base, provenant des « zones rouges » les plus touchées comme Masisi et Rutshuru, ont rapporté avoir été mis à l'écart.

Acharnement de plusieurs participants dans des **discours fortement identitaires, particulièrement anti-tutsi**. Ces discours ont créé des craintes d'un boycott par les délégués tutsi. Cette question a été le sujet d'interventions actives de la part des observateurs externes (lors de consultations avec des représentants d'autres communautés ainsi que des représentants de groupes armés).

**Une exclusion marquée de groupes clés :**

*Les femmes :* les femmes ont représenté 25 pour cent des participants. Déjà au niveau de la sélection, les différents groupes présents à la conférence devaient choisir une femme et trois hommes. Il y a également eu du trafic d'influence et des conflits de leadership entre les femmes présentes. Il n'y a pas vraiment eu d'espace de parole.[53]

*Les populations autochtones pygmées* : des représentants autochtones ont quitté la conférence, dénonçant une discrimination manifeste et une absence de considération sérieuse pour leurs droits fonciers et de citoyenneté.

> *Si la stratégie de dépolitisation de Malu Malu visait à éviter tout dérapage, elle a eu pour effet d'écarter toute discussion approfondie sur des enjeux structurels tels que les droits fonciers, l'identité, la citoyenneté ou l'exploitation illégale des ressources naturelles — réduisant ainsi l'événement à des arrangements sécuritaires de nature technique.*

[53] Odimba, Catherine, Paul Robain Namegabe, et Julienne Baseke Nzabandora. La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo. Op. cit. p. 34

**La stratégie de dépolitisation de Malu Malu.** Le coordinateur, l'abbé Malu Malu, insista sur le fait que les « spéculations idéologiques et philosophiques » n'avaient pas leur place dans la conférence.54 Si cette approche visait à éviter tout dérapage, elle a eu pour effet d'écarter toute discussion approfondie sur des enjeux structurels tels que les droits fonciers, l'identité, la citoyenneté ou l'exploitation illégale des ressources naturelles — réduisant ainsi l'événement à des arrangements sécuritaires de nature technique.

**Fiche d'information : Conférence de Goma**

| | |
|---|---|
| **Nom du processus** | Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans les Provinces du Nord et du Sud-Kivu / Conférence de Goma |
| **Durée** | 7 – 23 janvier 2008 |
| **Objectifs** | L'objectif global était de réfléchir et de formuler des suggestions au gouvernement sur les mécanismes et stratégies permettant de poser les bases d'une paix durable et d'un développement intégral dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Quinze autres objectifs spécifiques ont également été définis dans l'ordonnance, dont :<br>■ proposer des mécanismes appropriés pour le désarmement des groupes armés locaux et étrangers ;<br>■ dissiper les peurs, la méfiance réciproque, les soupçons, la frustration et la colère qui ont rendu la coexistence quasi impossible ;<br>■ la mise en place d'un comité chargé de suivre les résolutions et recommandations de la conférence ; |
| **Mandat** | Gouvernement de la RDC |
| **Médiateur(s), mécanismes de médiation/facilitation** | Président de la Conférence : M. l'abbé Apollinaire Malu Malu<br>Président du Comité des Sages : Honorable Vital Kamerhe (Président de l'Assemblée nationale)<br>Coordonnateur Adjoint du Panel des Modérateurs : M. Azarias Ruberwa Manyua (ancien vice-Président de la transition, RCD-Goma)<br>Délégation du Nord-Kivu<br>Le Gouverneur : M. Julien Paluku Kahongya<br>Le Vice-Président de l'Assemblée provinciale : Honorable Mukinti Baumbilia<br>Délégation du Sud-Kivu<br>Le Gouverneur a.i. : M. Watunakanza B. Bernard<br>Le Président de l'Assemblée Provinciale : Honorable Baleke Kadudu Emile.<br><br>Facilitateurs internationaux : les Nations unies (Alan Doss), l'Union Européenne (Roeland van de Geer) les Etats unis d'Amérique (Tim Shortley), l'Union africaine (Pierre Yere), la CIRGL (Liberata Mulamula) - tous signataires des Actes d'engagement et plusieurs autres représentants internationaux comme observateurs, y compris l'Envoyé spécial Jozef Smets pour la Belgique. |

[54] Tshimanga, Joseph / MONUC. RD Congo / Goma : La conférence sur la paix a débuté. 2008.

| | |
|---|---|
| **Organisateur** | État congolais - Ordonnance présidentielle n° 07/070 du 20 décembre 2007 |
| **Principales parties prenantes** | Représentants de l'État congolais<br>Groupes armés congolais (y compris le CNDP)<br>Partis politiques<br>Société civile<br>Confessions religieuses<br>(Plus de 1 400 participants) |
| **Accords signés (le cas échéant)** | Acte d'Engagement Nord-Kivu<br>Acte d'Engagement Sud-Kivu<br>L'adoption de plusieurs recommandations pour la paix, la sécurité, les questions humanitaires, retour des réfugiés, la CEPGL et le développement |
| **Résultats** | Les résultats de la Conférence ont permis la mise sur pied d'un programme de suivi : Ordonnance n° 08/008 du 2 février 2008 portant organisation et fonctionnement du « Programme National de Sécurisation, Pacification, Stabilisation et Reconstruction des Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu » mieux connu comme le « programme Amani » (lancé le 3 avril 2008)<br>Une Commission Technique mixte sur la Paix et la Sécurité a été chargée de suivre l'application des actes d'engagement et du communiqué de Nairobi du 9 novembre 2007. |
| **Défis et enseignements tirés** | La conférence est restée trop focalisée sur la recherche d'accords avec les groupes armés et n'a pas suffisamment mis l'accent sur les débats fondamentaux sur la cohabitation pacifique et la résolution des conflits communautaires. La multiplication des participants ne garantit pas la qualité, ni la représentativité. |

## Le suivi de Goma - le Programme Amani

### LE « PROGRAMME AMANI »

(Programme National de Sécurisation, Pacification, Stabilisation et Reconstruction des Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, Ordonnance n° 08/008 du 02 février 2008)

Placé sous l'autorité du Président de la République, il est dirigé par un Comité de pilotage, appuyé par une Coordination nationale, présidée par l'abbé Malu Malu, qui assure la gestion technique et administrative. Au niveau national, plusieurs commissions techniques structurent l'action du programme :

- Commission technique mixte Paix et Sécurité
- Commission technique de Pacification et Réconciliation
- Commission technique Finances et Projets
- Commission technique de Stabilisation et Reconstruction



Certaines commissions comportent des sous-commissions, notamment dans les domaines militaire, humanitaire et social. Deux organes d'observation complètent le dispositif : l'Observatoire de la Gouvernance et l'Observatoire de la Cohabitation intercommunautaire.

Le programme comprenait également des Comités provinciaux de gestion au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Ces comités coordonnent la mise en œuvre locale à travers des commissions provinciales spécialisées dans :

- Sécurité et Stabilisation
- Développement
- Pacification et Réconciliation
- Humanitaire et Social

Un cadre de concertation est prévu aux niveaux national et provincial, associant les institutions de la République, les partenaires internationaux, les instances locales, ainsi que les cours et tribunaux.

Enfin, des mécanismes de contrôle sont établis au niveau national (Assemblée nationale et Sénat) et au niveau provincial (Assemblée provinciale), afin d'assurer le suivi et la supervision du programme.

Le programme Amani a créé des structures nationales et provinciales, comprenant des commissions techniques et des mécanismes de concertation.

Le CNDP participa formellement au processus tout en exprimant des réserves sur son application et en revendiquant un traitement spécifique. La mise en œuvre du programme fut marquée par des difficultés liées aux capacités institutionnelles, aux divergences d'interprétation des engagements et à la persistance de la méfiance entre les parties.

Dans une répétition de l'histoire, fin août 2008, les affrontements reprirent entre les FARDC et le CNDP – c'est de nouveau un échec pour les FARDC. En octobre 2008, la ville de Goma était directement menacée. Les combats entraînèrent des déplacements massifs des populations. La présence de la MONUC contribua à empêcher la prise de la ville par le CNDP, mais la situation sécuritaire demeura instable. Dans ce contexte, le cadre institutionnel du Programme Amani resta en place, bien que les dynamiques militaires dominent l'évolution du conflit.



▲ L'envoyé spécial de l'ONU Olusegun Obasanjo et le chef du CNDP, le général Laurent Nkunda, à Jomba, Nord Kivu, le 16 novembre 2008.

Crédit photo : Roberto Schmidt/AFP via Getty Images

## Le dialogue de Nairobi et l'accord du 23 mars 2009

La menace d'une escalade du conflit à l'automne 2008 entraîne une forte mobilisation diplomatique. Fin septembre 2008, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies, les États-Unis soumettent aux délégations rwandaise et congolaise un plan de règlement de la crise. Ce document énumère les conditions d'un rapprochement entre Kigali et Kinshasa et prévoit notamment le recours à une opération militaire conjointe contre les FDLR[55].

À partir de fin octobre 2008, des contacts de haut niveau s'organisent entre le Rwanda et la RDC. Le 28 octobre, les ministres des Affaires étrangères congolais et rwandais se rencontrent à Kigali, ouvrant un cycle ininterrompu de consultations bilatérales. En parallèle, le 3 novembre 2008, le Secrétaire général des Nations unies nomme l'ex-président nigérian Olusegun Obasanjo comme son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. Le 7 novembre, lors d'un sommet extraordinaire de la CIRGL à Nairobi réunissant également Joseph Kabila et Paul Kagame, l'ancien président tanzanien Benjamin Mkapa est désigné facilitateur pour le compte de la CIRGL et de l'UA. Le sommet décide également de la mise en place d'un mécanisme et d'un processus basés à Nairobi, présidés par le président kényan Mwai Kibaki et menés par les deux facilitateurs : Obasanjo et Mkapa. Le mécanisme est chargé de soutenir la médiation politique, de favoriser le cessez-le-feu et de restaurer la confiance régionale[56].

[55] International Crisis Group. Congo: No Stability in Kivu despite a Rapprochement with Rwanda. Rapport Africa Report No 165. [s.n.], 2010.

[56] Communiqué Conjoint des Chefs d'État de la Région des Grands Lacs sur la Situation en RDC, Nairobi, 7 novembre 2008.

Dans ce cadre, le président Obasanjo entame une série de consultations régionales et constate un rapprochement progressif entre le président congolais et ses homologues rwandais et ougandais[57]. Toutefois, parallèlement à la médiation formelle, les discussions bilatérales entre Kigali et Kinshasa s'intensifient. Sur la base de la proposition américaine, Kabila et Kagame concluent, au cours du mois de novembre, un accord secret de coopération sécuritaire. Les 25 et 26 novembre, les chefs militaires des deux pays, le général James Kabarebe pour le Rwanda et le général John Numbi pour la RDC, définissent les modalités d'une opération militaire conjointe contre les FDLR[58].

L'existence de cet accord est rendue publique lors d'une rencontre à Goma les 4 – 5 décembre de la Commission 4+4 entre le Rwanda et la RDC. Lors de la réunion, le ministre congolais des Affaires étrangères a demandé au Rwanda « de faire usage de son autorité morale sur Laurent Nkunda pour ramener le chef rebelle à la table des négociations[59] ». Ensuite a eu lieu à Kigali le 10 décembre une réunion du « mécanisme Tripartite Plus », facilité par les États-Unis (et comprenant aussi l'Ouganda et le Burundi). Entre la mi-décembre 2008 et le début janvier 2009, des négociations bilatérales à huis clos se poursuivent afin de préparer l'exécution de la campagne militaire conjointe, l'intégration des combattants du CNDP dans l'armée congolaise et la neutralisation de Laurent Nkunda.

Durant cette période, bien que le président Obasanjo participe aux discussions entre le gouvernement congolais et le CNDP depuis décembre 2008, la facilitation n'a pas été informée de l'ensemble des arrangements bilatéraux conclus entre Kigali et Kinshasa en dépit de l'appel fait lors de la réunion de Kigali, où « la Commission mixte a exhorté toutes les parties concernées à coopérer avec les présidents Mkapa et Obasanjo, notamment dans le cadre des pourparlers de Nairobi entre le Gouvernement de la RDC et le CNDP[60.] » Cette mise à l'écart partielle souligne le décalage entre le mécanisme de facilitation mis en place à Nairobi, associant Obasanjo et Mkapa, et la progression parallèle des négociations sécuritaires directes entre les deux capitales dans le cadre du Mécanisme Tripartite Plus (leçons méthodologiques 1 et 2).

> *La mise à l'écart partielle de la facilitation souligne le décalage entre le mécanisme de facilitation mis en place à Nairobi et la progression parallèle des négociations sécuritaires directes entre Kigali et Kinshasa.*

[57] Conseil de sécurité des Nations unies. 6067e séance. Rapport S/PV.6067. [s.n.], 2009.
[58] International Crisis Group. Congo : cinq priorités pour une stratégie durable de construction de la paix. Rapport Afrique No 150. [s.n.], 2009.
[59] Union africaine, Conseil de paix et de sécurité. Rapport du Président de la Commission sur la Situation à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), 163e réunion. Rapport PSC/MIN/2(CLXIII). [s.n.], 2008.
[60] International Crisis Group. Congo. Op. cit.

Le dialogue formel entre Kinshasa et le CNDP s'ouvre à Nairobi le 8 décembre. Les premiers échanges sont essentiellement procéduraux, et le CNDP refuse de formaliser sa cessation unilatérale des hostilités, accusant le gouvernement d'entrer dans des zones qu'il avait appelées à être occupées par la MONUC après son départ. Pendant la période des fêtes de fin d'année, Obasanjo maintient un contact étroit avec les présidents Kabila et Kagame ainsi qu'avec Laurent Nkunda. Tandis que sur le terrain, les développements s'accélèrent. Le 14 décembre 2008 débute une opération conjointe Ouganda-RDC contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le Haut-Uélé.

Le 6 janvier 2009, le dialogue reprend. Le chef d'état-major du CNDP, Bosco Ntaganda, annonce sa prise de la direction du mouvement, introduisant une incertitude quant aux dynamiques internes du CNDP. Le 8 janvier, Obasanjo se rend à Kinshasa, à Kigali et à Jomba (Nord-Kivu) pour consulter les présidents Kabila et Kagame et rencontrer Nkunda. Tous réaffirment leur engagement en faveur du dialogue. Les présidents congolais et rwandais constatent une amélioration significative de leurs relations, notamment grâce à des contacts directs fréquents et à des réunions ministérielles. Ils expriment leur satisfaction sur les progrès concernant les FDLR, et un plan militaire conjoint est mis en place pour faire pression sur eux, conformément au communiqué de Nairobi de 2007.

Le dialogue du 6 janvier reprend dans une atmosphère plus constructive, avec un début de confiance et une coopération directe entre les délégations. Le 12 janvier, les parties adoptent le troisième document fixant les règles des discussions de fond et réaffirmant l'objectif de conclure un accord global intégrant les Actes d'engagement de Goma et leurs modalités de mise en œuvre. Le dialogue se concentre désormais sur la déclaration conjointe de cessation des hostilités, bien que des rumeurs de manœuvres parallèles ralentissent la dynamique[61].

Le 16 janvier, le commandant de la Force de la MONUC notifie aux brigades de la force onusienne la nécessité de se préparer pour l'éventualité d'opérations conjointes entre le Rwanda et les FARDC contre les FDLR[62]. Ce même jour, sans coordination avec la facilitation ni avec la MONUC, à Goma, quatre parties (les gouvernements de la RDC et du Rwanda, ainsi que le CNDP et le PARECO) signent l'« accord d'Ihusi ». Il comprend : la cessation immédiate des hostilités, la participation du CNDP à l'opération menée contre les FDLR sur la base du plan militaire conjoint convenu entre la RDC et le Rwanda, et l'intégration immédiate des combattants du CNDP dans les FARDC. Une déclaration politique du CNDP du même jour reprend les demandes politiques essentielles du groupe : la loi d'amnistie, le retour des réfugiés ainsi que la neutralisation des FDLR/Interahamwe pour sécuriser ce retour[63].

[61] Conseil de sécurité des Nations unies. 6067e séance. Op. cit.
[62] MONUC, Mémorandum Intérieur n°. 28/MONUC/FC, Kinshasa, 16 janvier 2009. Document interne — accès restreint.
[63] Voice of America. « RDC : le CNDP se transforme en parti politique », Voice of America. 5 février 2009.

Le 20 janvier 2009 est lancée l'opération conjointe « Umoja Wetu », marquée par l'entrée, en nombre, des forces rwandaises dans l'est de la RDC. Début janvier, Bosco Ntaganda annonce le remplacement de Laurent Nkunda à la tête du CNDP, et Nkunda est arrêté au Rwanda le 22 janvier 2009. Cette séquence politico-militaire débouche finalement sur la signature de l'accord du 23 mars 2009, cosigné par les deux facilitateurs, qui formalise l'intégration du CNDP dans les institutions congolaises et vient d'officialiser un processus engagé à l'automne précédent.

> *Alors que Goma reposait sur une grande inclusivité, les processus de 2009 se sont progressivement recentrés sur les relations entre Kinshasa et Kigali et sur leurs préoccupations sécuritaires communes.*

La période allant de l'automne 2008 à mars 2009 marque un changement important par rapport à la démarche suivie à Goma. Alors que Goma reposait sur une grande inclusivité, les processus de 2009 se sont progressivement recentrés sur les relations entre Kinshasa et Kigali et sur leurs préoccupations sécuritaires communes. La question de la neutralisation des FDLR a notamment servi de base d'un compromis permettant à Kinshasa d'obtenir l'effacement de Laurent Nkunda et l'intégration rapide du CNDP. Cette approche bilatérale (inspirée par les États-Unis) a rendu possible l'aboutissement de l'Accord du 23 mars 2009, mais elle s'est faite au détriment de la transparence et de l'inclusivité du processus. Le contraste avec Goma est donc significatif : alors que la Conférence cherchait à construire une solution largement portée par les acteurs congolais, le processus de 2009 a privilégié un règlement plus restreint et pragmatique, dont l'efficacité immédiate s'est accompagnée de limites en matière de suivi, de transparence et d'appropriation locale.

**Fiche d'information : Dialogue de Nairobi**

| | |
|---|---|
| **Nom du processus** | Dialogue de Nairobi |
| **Durée** | 7 novembre 2008 – 23 mars 2009 |
| **Objectifs** | ■ Respect immédiat d'un cessez-le-feu (tous les groupes armés et milices opérant dans le Nord-Kivu)<br>■ Mise en place d'un corridor humanitaire<br>■ Mise en œuvre immédiate du Communiqué Conjoint RDC – Rwanda (Nairobi 9 novembre 2007) sur une approche commune pour mettre fin à la menace pour la paix et la stabilité des deux pays et de la région des Grands Lacs (témoins : ONU / UE / USA) et de l'Acte d'Engagement de Goma (23 janvier 2008), et de tous les autres accords et protocoles pertinents pour assurer une paix et une stabilité politique durables |
| **Mandat** | CIRGL - UA – ONU |

| | |
|---|---|
| **Médiateur(s), mécanismes de médiation/ facilitation** | Ex-Président Olusegun Obasanjo (ONU)<br>Ex-Président Benjamin Mkapa (CIRGL, UA) |
| **Organisateur** | UA, CIRGL, ONU |
| **Principales parties prenantes** | Gouvernement de la RDC<br>Rwanda<br>CNDP |
| **Accords signés (le cas échéant)** | Accord de Paix entre le Gouvernement de la RDC et le CNDP (23 mars 2009)<br>Suivi :<br>■ Comité national de suivi (Décret n° 09/18 du 30 avril 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Suivi des accords de paix du 23 mars 2009 relatifs au règlement des crises dans l'est de la / Décret n° 09/19 du 30 avril 2009 portant nomination des membres du Comité Paritaire de Suivi de l'accord de paix signé à Goma le 23 mars 2009 entre le Gouvernement et les Groupes Armés du Nord-Kivu)<br>■ Comité international de suivi de l'accord (ONU, UA, CIRGL), via les deux Co-Facilitateurs<br>Mécanisme National de Réconciliation |
| **Résultats** | Les actes d'engagement de Goma |
| **Défis et enseignements tirés** | Le suivi n'a été que de court terme. Nécessité d'inscrire le suivi à long terme. |

### Le suivi immédiat du dialogue

Au niveau national, l'entrée des forces rwandaises crée un conflit politique au sein de la majorité parlementaire en RDC. Vital Kamerhe, Président de l'Assemblée nationale et ex-Président du comité des sages lors de la Conférence de Goma de 2008, exprime son étonnement que l'Assemblée n'ait pas été consultée au préalable et montre aussi son souci pour l'impact humain. Il se réfère entre autres à l'expérience des opérations anti-LRA des forces ougandaises dans le Haut-Uélé. Il démissionne le 25 mars 2009.

Les facilitateurs poursuivent leurs efforts afin de consolider la mise en œuvre des engagements pris. Leur priorité consiste à soutenir le processus politique par des consultations régulières à Kinshasa et à Kigali avec les présidents des deux pays, ainsi qu'avec des représentants gouvernementaux et des acteurs clés du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Ces démarches s'inscrivent notamment dans le cadre du « Comité international de suivi » institué par les accords[64].

[64] Conseil de sécurité des Nations unies. Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria. Rapport S/2009/303. [s.n.], 2009. URL : http://docs.un.org/fr/S/2009/303 [consulté le 7 août 2026].

Ces contacts contribuent à plusieurs avancées concrètes. Le Comité national de suivi prévu par les accords est mis en place fin avril 2009 (Décret n° 09/18 du 30 avril 2009). Des réunions tripartites rassemblant la RDC, le Rwanda et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) se sont tenues en avril afin d'examiner les modalités de rapatriement des réfugiés[65]. La loi d'amnistie a été adoptée le 12 mai 2009 (Loi n° 09/003 du 7 mai 2009). Aussi en mai 2009, les gouverneurs du Nord-Kivu et du Sud-Kivu rencontrent leurs homologues des provinces voisines du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie. Des responsables du CNDP intègrent l'administration sur le plan provincial, mais peu bouge sur le plan national, où le CNDP obtient son enregistrement comme parti politique (arrêté d'enregistrement nº 032/2009), et rejoint avant les élections de 2011 l'alliance du président Kabila[66]. Sur le terrain aussi, peu change : le CNDP maintient en grande partie ses zones sous administration parallèle et garde aussi un grand degré de contrôle sur ses éléments.

Sur le plan bilatéral, la Commission « 4 + 4 », réunissant les ministres des Affaires étrangères et les chefs d'état-major de la RDC et du Rwanda, se réunit régulièrement. L'opération militaire conjointe contre les FDLR contribue à renforcer la confiance entre les deux États, et les présidents expriment leur satisfaction quant à ses résultats politiques. Sur le plan diplomatique, cette dynamique favorise la poursuite des discussions au sein de la Commission afin d'approfondir la coopération économique et de normaliser les relations officielles. Le 7 mai 2009, le Rwanda nomme un ambassadeur à Kinshasa, tandis que la RDC transmet à Kigali une liste de candidats en vue de la désignation de son propre ambassadeur.

Dans cette phase de consolidation, le président Obasanjo définit six priorités pour l'avenir :

- l'intégration des forces armées récemment incorporées aux FARDC, y compris au moyen du versement régulier des soldes
- les actions militaires, politiques et juridiques concertées contre les FDLR
- la mise en œuvre générale des accords du 23 mars avec l'appui ciblé de la communauté internationale
- l'adoption de nouvelles mesures visant à renforcer la confiance entre le Rwanda et la RDC
- le développement de l'appui international en faveur de la mise en place d'institutions en RDC, ce qui comportait notamment la réforme du secteur de la sécurité (RSS)
- l'engagement permanent des dirigeants de la région des Grands Lacs et de l'UA, notamment la mise en œuvre du pacte de stabilité

Par ordonnance présidentielle n° 09/051 du 29 juin 2009, le Programme Amani a officiellement pris fin pour céder la place au programme « Programme de Stabilisation et de Reconstruction des zones sortant des conflits armés » (STAREC).

[65] Le 17 février 2010, à Kigali, le Rwanda, la RDC et le HCR ont signé un Accord Tripartite relatif au rapatriement volontaire des réfugiés congolais vivant au Rwanda.

[66] Le CNDP n'aura qu'un seul élu à l'Assemblée nationale, Edouard Mwangachuchu Hili (Territoire de Masisi, Nord-Kivu).

## FICHE D'INFORMATION : LE PROGRAMME STAREC

**Raison d'être**
Le Programme STAREC est venu asseoir la stabilisation et la reconstruction dans les zones sortant des conflits armés à l'est de la RDC.

**Objectifs**
Le Programme STAREC a pour objectif principal de « stabiliser et de reconstruire à travers notamment :

1. La restauration de l'autorité de l'État dans les zones autrefois contrôlées par les groupes armés et l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
2. Les actions humanitaires et sociales, parmi lesquelles la facilitation du retour et de la réintégration des personnes déplacées et réfugiées ;
3. La protection civile et la lutte contre les violences sexuelles.
4. L'articulation entre le DDR III et le relèvement communautaire ;
5. La reconstruction socioéconomique et le développement des infrastructures routières, aéroportuaires, portuaires, sanitaires, scolaires et d'habitat ;
6. La relance des activités agricoles et de l'électrification rurale en vue de la promotion de la micro-industrie, la micro-finance, la formation professionnelle, les projets régionaux intégrateurs, …
7. L'amélioration de la gouvernance dans les zones post-conflits, dans les secteurs notamment administratif et politique, judiciaire, économique et de l'éthique publique

**Couverture**
Le Programme STAREC a pour rayon d'action l'ensemble du territoire national. Toutefois, pour des raisons d'efficacité et de cohérence dans la planification et la réalisation des projets, le pays est divisé en six zones d'intervention, à savoir :

**Zone 1 :** Les Provinces de Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ;

**Zone 2 :** L'ex-province Orientale ;

**Zone 3 :** L'ex-province de l'Équateur ;

**Zone 4 :** L'ex-province du Katanga ;

**Zone 5 :** Les ex-provinces du Kasaï occidental et du Kasaï oriental ;

**Zone 6 :** Les Provinces de Kinshasa, de l'ex-Bandundu et du Kongo Central

La période de 2008 à 2009 est donc marquée par plusieurs initiatives de paix. La Conférence de Goma a eu le mérite de rassembler un large éventail d'acteurs. À court terme, cependant, le focus sur les groupes armés a provoqué la création de nouveaux groupes espérant bénéficier du dividende de la paix. Bien que la Conférence ait mis sur pied des structures de suivi, celles-ci n'ont pas pu empêcher la reprise des combats entre le CNDP et les FARDC, entre autres parce que le CNDP n'était pas d'accord avec leur mise en œuvre. Se sont ensuivis deux processus importants mais mal coordonnés : un premier, bilatéral, entre la RDC et le Rwanda (proposé par les États-Unis) ; et un second, parallèle, entre la RDC, le Rwanda et le CNDP, le dialogue de Nairobi. La facilitation du second n'était pas informée de l'ensemble des initiatives entreprises par le premier : cela a créé un décalage malheureux. En fin de compte, le manque d'application de l'accord du 23 mars signé entre la RDC et le CNDP servira de prétexte pour le lancement d'un autre groupe, successeur du CNDP, en 2012 : le M23.

*Le manque d'application de l'accord du 23 mars signé entre la RDC et le CNDP servira de prétexte pour le lancement d'un autre groupe, successeur du CNDP, en 2012 : le M23.*

# 04 L'accord-cadre d'Addis-Abeba : Tenter une réponse régionale

## Contexte et dialogue de Kampala

La conférence d'Addis-Abeba (Éthiopie), qui s'est tenue en février 2013, a l'objectif de créer un cadre régional pour répondre aux conflits en RDC et dans la région, en mettant l'accent sur les pays voisins de la RDC[67]. Elle s'est organisée à la suite notamment de la prise de la ville de Goma par la rébellion M23, en novembre 2012, des négociations de Kampala entre la RDC et le M23 fin 2012 et d'une diplomatie navette par l'ONU durant environ trois mois[68]. Elle aboutit à la signature de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région le 24 février 2013.

Pour comprendre le contexte dans lequel cet accord a abouti, il faut d'abord examiner les tentatives de résolution du conflit M23 par les organisations de la région–un conflit qui commence en avril 2012. D'abord, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) se réunit et discute de la question du M23 à plusieurs reprises à partir de juillet 2012. En juillet 2012, dans les marges d'un sommet de l'Union africaine, les présidents Joseph Kabila de la RDC et Paul Kagame du Rwanda se rencontrent en personne et l'on propose la création d'une « Force internationale neutre » pour patrouiller la frontière RDC-Rwanda. Mais ce concept n'aboutit pas, faute surtout de perception de partialité–pour la partie congolaise, l'idée d'une force « neutre » apparaît comme une position pro-Rwanda en obligeant Kinshasa à traiter directement avec un groupe armé soutenu par un pays voisin[69]. C'est à la suite de plusieurs réunions de la CIRGL entre juillet et novembre 2012 que les négociations de Kampala débutent en décembre de la même année. Elles ont pour but non pas de traiter d'un problème général comme ce sera le cas avec l'accord-cadre mais d'évaluer la mise en œuvre de l'accord du 23 mars 2009 entre le CNDP et le gouvernement.

L'autre organisation régionale préoccupée par la crise du M23 c'est la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La SADC, pour sa part, adopte une lecture du conflit qui considère le M23 tout simplement comme un mouvement illégitime, alors que la CIRGL prête foi aux revendications du M23[70]. Et les négociations de Kampala, débutées en décembre 2012, souffrent en raison de la partialité du médiateur, l'Ouganda, accusé lui-même de soutenir le M23 par la RDC[71]. Cette méfiance de la RDC sera cependant

[67] Koko, Sadiki. Peace at last? Appraisal of the Addis Ababa Peace and Security Cooperation Framework and the United Nations Security Council Resolution 2098 for the Democratic Republic of the Congo. 2013. URL : https://www.accord.org.za/ajcr-issues/peace-at-last/ [consulté le 20 mars 2026].

[68] Zounmenou, David et Naomi Kok. Peace, Security and Cooperation Framework for the DRC: hopes and challenges. 2013. URL : https://issafrica.org/iss-today/peace-security-and-cooperation-framework-for-the-drc-hopes-and-challenges [consulté le 21 mars 2026].

[69] Shepherd, Ben. Elite Bargains and Political Deals Project: Democratic Republic of Congo (M23) Case Study. UK Stabilisation Unit, 2018. p. 21-22. URL : https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5c190ffde5274a466da21704/DRC_case_study.pdf [consulté le 7 août 2026].

[70] Ibid. p. 14

[71] Ibid.

dépassée par l'engagement du chargé direct de la facilitation, à savoir l'honorable Chrispus Kiyonga, et des deux négociateurs principaux de la RDC, à savoir Raymond Tshibanda et l'abbé Apollinaire Malu Malu.

## Le chemin vers Addis-Abeba

Un peu comme dans la crise du M23 en 2025, avec la SADC et l'EAC, les clivages régionaux sont manifestes, en 2012 et 2013, dans la lecture du rôle du Rwanda et la perception de la légitimité des griefs du M23 par ces organisations régionales (leçon structurelle 1). Pour comprendre les difficultés éventuelles de l'accord-cadre, il est donc important de retenir qu'en amont de la signature de l'accord-cadre, la CIRGL et la SADC ont des points de vue divergents sur le M23.

En même temps que ces initiatives régionales, d'autres acteurs tentent également de contribuer à la résolution du conflit M23. D'abord, les rapports du Groupe d'experts des Nations unies indexent de plus en plus clairement le Rwanda pour son rôle de soutien au M23. Mi-2012, les bailleurs de fonds principaux – notamment les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne – suspendent leur assistance au Rwanda.

Les Nations unies, quant à elles, jouent également un rôle important. À l'initiative notamment du Secrétaire général Ban Ki-moon, l'ONU pilote, avec la Commission de l'UA, la CIRGL et la SADC, des négociations à Addis-Abeba. Il s'agit d'une initiative qui se fait en parallèle de celle portant sur le M23 précisément, organisée par la CIRGL à Kampala. Avec ces quatre organisations multilatérales—l'ONU en tête—les pays membres de la CIRGL, avec l'Afrique du Sud, se réunissent et adoptent un texte en février 2013 qui traite surtout des causes profondes des cycles de violence en RDC. L'accord-cadre d'Addis-Abeba, né dans le contexte de la rébellion du M23 en 2012, reconnaît explicitement le rôle des États de la région dans le parrainage des groupes armés, sans pour autant citer explicitement le Rwanda et le M23 (leçon méthodologique 2). Et il comporte des engagements à trois niveaux : national (RDC), régional et international.

▶ La Région des Grands Lacs.

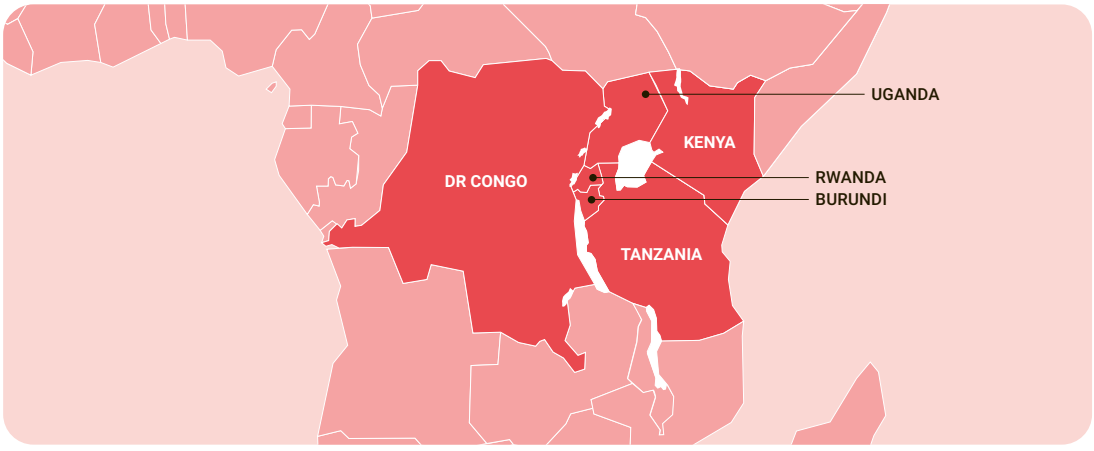

*L'accord-cadre d'Addis-Abeba, né dans le contexte de la rébellion du M23 en 2012, reconnaît explicitement le rôle des États de la région dans le parrainage des groupes armés.*

La RDC s'engage sur six points : la réforme du secteur de la sécurité ; la consolidation de l'autorité de l'État, notamment à l'est, y compris en empêchant les groupes armés de déstabiliser les pays voisins ; l'effectuation de la décentralisation ; la promotion du développement économique ; la réforme structurelle de l'État, y compris dans les finances ; et la réconciliation nationale, la tolérance et la démocratisation.

Les États de la région, de leur part, s'engagent sur sept points : la non-ingérence dans les affaires intérieures des États voisins ; le non-soutien aux groupes armés ; le respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins ; le renforcement de la coopération régionale et l'intégration économique ; le respect des préoccupations et intérêts légitimes des États voisins ; l'engagement de ne pas héberger ou fournir une protection aux personnes accusées de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, d'actes de génocide ou aux personnes sous sanctions des Nations unies ; la facilitation de l'administration de la justice grâce à la coopération judiciaire dans la région.

La communauté internationale, quant à elle, s'engage sur cinq points : l'engagement continu du Conseil de sécurité de l'ONU sur la stabilité en RDC et dans la région des Grands Lacs ; l'engagement des partenaires bilatéraux à soutenir la région ; l'engagement à travailler sur la revitalisation de la CEPGL ; la revue stratégique de la MONUSCO pour renforcer son appui au gouvernement pour faire face aux difficultés sécuritaires ; et la nomination d'un envoyé spécial pour la région[72].

L'accord-cadre a tenté d'hiérarchiser, de mutualiser et de garantir internationalement des engagements régionaux existants, le tout sous la pression de la chute de Goma et de la menace d'une nouvelle déstabilisation régionale. Le premier engagement c'était la reconnaissance explicite des différents niveaux de responsabilité pour les crises récurrentes à l'est de la RDC, notamment entre la politique nationale et régionale. L'engagement, par exemple, par les États de la région à ne plus soutenir des groupes armés qui attaquent les voisins, ou à respecter l'intégrité territoriale des pays voisins, pointe directement le Rwanda mais également la RDC, le Burundi et l'Ouganda.

Et pour suivre son application, l'accord-cadre a créé un certain nombre de structures et mécanismes censés veiller sur sa mise en œuvre. Il s'agit notamment du Mécanisme national de suivi (MNS) pour la RDC et du Mécanisme régional de suivi (MRS) pour les 13 pays signataires de l'accord, chargés chacun d'évaluer la mise en œuvre de l'accord et, dans le cas du MNS, d'accompagner et de superviser la mise en œuvre des engagements.

[72] Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. [s.n.], 2013.



▲ Signataires de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba avec les représentants de l'UA, de la SADC et de l'ONU le 24 février 2013.

Les conséquences les plus immédiates de la signature de l'accord-cadre proviennent de la communauté internationale. Le Secrétaire général Ban Ki-moon nomme, comme prévu par l'accord, le premier d'une série d'Envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs, en commençant avec l'ancienne présidente d'Irlande, Mary Robinson, en mars 2013. Elle fait partie, à cette époque, d'un ensemble d'envoyés dont Russ Feingold des États-Unis d'Amérique, Koen Vervaeke de l'Union européenne et Boubacar Diarra de l'Union africaine, à côté du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, Martin Kobler. Certains de nos informateurs clés se rappellent un fort degré de coordination entre les différents envoyés spéciaux ainsi que des organisations internationales ayant permis la signature de l'accord-cadre ainsi qu'une politique cohérente de la communauté internationale à travers les différents envoyés spéciaux (voir leçon politique 4)[73]. Si Diarra et Vervaeke étaient déjà en poste avant la signature de l'accord-cadre, la nomination de Feingold par les États-Unis en juillet 2013 — le premier envoyé spécial pour les Grands Lacs de ce pays — est le résultat direct de la signature de l'accord-cadre.

*Nos informateurs clés se rappellent un fort degré de coordination entre les différents envoyés spéciaux ainsi que des organisations internationales ayant permis la signature de l'accord-cadre ainsi qu'une politique cohérente de la communauté internationale.*

En plus de l'attention diplomatique, le Conseil de sécurité a créé la Brigade d'intervention (*Force Intervention Brigade*, FIB) de la MONUSCO, par adoption de la résolution 2098 du Conseil de sécurité de l'ONU, le 24 mars 2013[74]. Cette force, composée de soldats sud-africains, tanzaniens et malawites, est l'un des facteurs clés qui contribuent à la défaite militaire du M23 en 2013. Et la FIB est fortement liée à la SADC — elle est à l'origine son initiative, transformée avec un chapeau et un financement onusien. Les résultats, cependant, de la mise en œuvre au niveau régional et national sont très partagés au fil des années, jusqu'au point où aujourd'hui, les réunions du MNS ou du MRS ne semblent que constater les progrès faibles.

## Analyse de l'accord-cadre

Peu d'interlocuteurs considèrent que les engagements énumérés par l'accord-cadre d'Addis-Abeba ne seraient pas bons. Cependant, l'on peut énumérer, avec le recul des années, quelques failles qui auront contribué à l'échec dans son application[75]. Premièrement, il dépend, par

[73] Entretiens, ancien diplomate éthiopien, 3 mars 2026 ; ancien diplomate américain, 26 mars 2026.
[74] Conseil de sécurité des Nations unies. Résolution 2098 (2013). Rapport S/RES/2098. Nations unies, 2013.
[75] Depuis mai 2025, les pays signataires de l'accord-cadre ont proposé un plan d'action pour le redynamiser, à la suite d'un rapport d'évaluation de sa mise en œuvre entre 2013 et 2023.

nécessité, presque entièrement de la volonté politique des États de la région pour sa mise en œuvre, y compris la RDC. Étant un processus interétatique, les acteurs non étatiques (société civile, groupes armés, etc.) n'étaient pas inclus dans les négociations. Néanmoins, l'on aurait pu envisager l'intégration de la société civile dans les mécanismes de suivi prévus par l'accord. Deuxièmement, l'apparent consensus établi par l'accord dissimule des clivages régionaux persistants entre, d'une part, les pays de la CIRGL et la SADC tout comme d'autre part à l'intérieur de ces deux blocs. C'est ainsi que la FIB, une force d'Afrique australe, finit par être adoptée et intégrée au sein de la force onusienne plutôt que la force neutre proposée par la CIRGL. La défaite militaire du M23 en 2013 grâce à la FIB, aux pressions internationales sur le Rwanda ainsi qu'à l'armée congolaise, sans qu'il n'y ait de résolution des revendications du M23, sème les germes pour la renaissance du M23 fin 2021 (leçon méthodologique 4).

**Fiche d'information : accord-cadre d'Addis-Abeba**

| | |
|---|---|
| **Nom du processus** | Accord-cadre d'Addis-Abeba |
| **Durée** | 3 mois (décembre 2012-février 2013) |
| **Objectifs** | Création d'un cadre national, régional et international pour redresser les conflits à l'est de la RDC ainsi que dans la région |
| **Mandat** | ONU - UA - SADC - CIRGL |
| **Médiateur(s), mécanismes de médiation/facilitation** | Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-moon<br>Présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma |
| **Organisateur** | Co-organisé par l'ONU, la Commission de l'UA, la SADC et la CIRGL |
| **Principales parties prenantes** | États signataires : République démocratique du Congo, Afrique du Sud, Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, Ouganda, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie (suivis par le Kenya et le Soudan)<br>Organisations internationales témoins : ONU, Commission de l'UA, SADC, CIRGL |
| **Accords signés (le cas échéant)** | Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (souvent appelé « Accord-cadre d'Addis-Abeba ») |
| **Résultats** | Les principaux résultats de la signature de l'accord-cadre se situent au niveau international. Il a ouvert la voie à la création de la Brigade d'intervention (Force Intervention Brigade, FIB) de la MONUSCO, composée principalement des forces de l'Afrique australe ; la nomination d'un Envoyé spécial de l'ONU pour la région des Grands Lacs et la création d'un bureau régional à Nairobi. Il a également mis en exergue les facteurs structurels du conflit, notamment le soutien des groupes armés par les États de la région chez leurs voisins et |
| **Défis et enseignements tirés** | Le principal défi a été l'absence ou la mise en œuvre très partielle des engagements par la RDC ainsi que par les autres États de la région. |

# 05 Processus de Nairobi

## Contexte

La question du M23 et des populations réfugiées qui lui sont affiliées et qui sont basées au Rwanda et en Ouganda est restée à l'ordre du jour. En 2016, soit après trois ans d'exil en Ouganda, un petit groupe de M23 est retourné dans l'est de la RDC, où il a établi un camp dans la zone des trois frontières (RDC-Ouganda-Rwanda) et s'est engagé dans plusieurs escarmouches avec les FARDC. Après les élections de décembre 2018 en RDC, leur activité est devenue plus intense et remet cette question à l'ordre du jour. Les discussions sur le retour et la réintégration du M23 ont repris fin 2019, mais ont traîné en longueur alors que la coalition Cap pour le changement (CASH) qui réunissait l'UDPS du président Tshisekedi et l'UNC de Vital Kamerhe était engagée dans un bras de fer avec le Front commun pour le Congo (FCC) de l'ancien président Kabila pour le contrôle de tous les instruments du pouvoir.

À partir d'avril 2021, le camp du président Félix Tshisekedi a pris le dessus et une nouvelle majorité gouvernementale s'est mise en place et a établi une nouvelle stratégie – sous-financée et improvisée – pour reprendre le contrôle de l'est, où des réseaux militaires régionaux étaient profondément enracinés. Un des aspects de cette stratégie comprenait l'imposition d'un « état de siège » au Nord-Kivu et en Ituri, impliquant la suspension temporaire des structures de gouvernance civile et le remplacement des structures de commandement militaire. La stratégie comprenait également la renégociation des




▶ Dernières tentatives de dialogue avec les groupes armés congolais dans le cadre du processus de Nairobi en décembre 2022.

Crédit Photo : URN

relations avec les trois voisins de l'est et l'intégration de la RDC dans l'EAC. Les négociations avec les voisins de l'est incluent une dimension commerciale et économique et une dimension sécuritaire. Cette dernière a permis au Burundi et à l'Ouganda de déployer des forces militaires dans l'est de la RDC pour faire face à leurs menaces sécuritaires respectives. Au cours des années précédentes, le Rwanda avait mené des opérations militaires en coopération avec l'armée congolaise et les groupes armés congolais alliés contre les FDLR et leurs dérivés le Conseil National pour le Renouveau et la Démocratie (CNRD) et le Rassemblement Unité et Démocratie (RUD). À l'époque, les relations régionales entre le Rwanda et ses voisins, l'Ouganda et le Burundi, s'étaient détériorées. Cela conduit à des fermetures de frontières et à des accusations d'un soutien actif aux groupes d'opposition (armés) de chacun – y compris les FDLR. Dans ce contexte, le Rwanda a averti Kinshasa qu'il n'accepterait pas l'entrée de ces forces voisines, ni leurs plans économiques et des infrastructures. En novembre 2021, le M23 a relancé les hostilités contre les forces congolaises dans les zones frontalières du Nord-Kivu.

## Aperçu général

Dans une tentative de résoudre cette nouvelle crise, plusieurs initiatives diplomatiques de paix ont accompagné l'adhésion de la RDC à l'EAC, le 8 avril 2022. La présidence kényane a organisé une série de rencontres de chefs d'État à Nairobi, qui avaient été qualifiées de « Processus de Nairobi » au sein de l'EAC. À partir de la deuxième réunion, une structure à deux volets fut mise en place. Après le troisième conclave de juin, le processus de Nairobi fut officiellement adopté par le Sommet de l'EAC le 22 juillet 2022.

Le premier volet était un axe politique dans le cadre duquel un dialogue consultatif était organisé entre la RDC et l'ensemble de ses groupes armés dans le but de parvenir à la démobilisation des groupes armés. Parallèlement, sur l'initiative de l'ONU, la société civile a été progressivement incluse dans le processus, et l'EAC a commencé à le qualifier de dialogue « intercongolais ». [76]Le rôle de la société civile était néanmoins très limité et le processus était surtout connu pour les consultations menées avec les groupes armés.

Au cours de l'année 2022, trois rencontres de ce dialogue ont été organisées : deux à Nairobi et une dans l'est de la RDC. En raison des combats qui avaient pris de l'ampleur, le M23 fut exclu immédiatement après le début de la première consultation. En définitive, peu de progrès globaux furent réalisés.

Le second volet se concentrait sur l'action militaire via le déploiement d'une force régionale (EACRF) destinée à « contenir les groupes armés locaux et étrangers » et à fournir d'autres formes de soutien aux FARDC. Il s'agissait du premier déploiement d'une telle force de l'EAC dans l'histoire de l'organisation. C'était également la première fois, au cours des différentes phases du conflit armé dans les Grands Lacs, que l'initiative de paix provenait du bloc est-africain.

[76] Entretien avec un acteur impliqué dans le processus de médiation, le 18 février 2026.

## LES GROUPES ARMÉS ÉTRANGERS

Le Processus de Nairobi s'inscrivait dans une longue tradition de recours à des stratégies militaires visant à obtenir la démobilisation des soi-disant groupes armés étrangers, offrant peu ou pas de perspectives pour une conversation ou un dialogue plus large. À l'exception de l'Ouganda, les voisins orientaux de la RDC ont tendance à fermer la porte au dialogue avec leurs groupes d'opposition armés. Ces groupes opèrent principalement en RDC, où ils ont manifestement l'impact sécuritaire le plus important.

Rien n'indique qu'un effort sérieux de dialogue entre les groupes armés burundais et Gitega ait été tenté ces dernières années. Il n'y a eu que quelques tentatives d'approche de certains commandants individuels et de leurs unités, en leur proposant des accords de démobilisation.

Le gouvernement de la RDC a été impliqué dans quelques rares tentatives de dialogue avec les FDLR. Cela fait plus d'une décennie qu'un tel épisode s'est produit. L'engagement entre la RDC et les FDLR au cours de ces processus a été inconstant. De manière cruciale, en raison de l'absence de Kigali autour de la table, il n'a pas été possible de parvenir à un compromis sur les résultats attendus : les FDLR insistaient sur une forme de dialogue politique, tandis que seule la démobilisation était proposée.

À plusieurs reprises, le gouvernement ougandais a montré une volonté de dialoguer avec les ADF, et ces ouvertures ont été réciproques. Toutefois, Kampala a clairement davantage investi dans la conduite d'une série d'opérations militaires contre ce groupe. En outre, la RDC et les acteurs internationaux ont été moins enclins à soutenir de telles initiatives, principalement en raison de la brutalité des actions du groupe et de sa réputation.

Le manque d'engagement approprié avec ces groupes, tel que décrit ci-dessus, montre que toutes les voies diplomatiques n'ont pas été épuisées pour résoudre les tensions régionales, d'autant plus que la persistance de ces groupes armés étrangers constitue un facteur clé des différents conflits entre la RDC, le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda. Dans le cas des groupes armés rwandais et burundais, il a également été insuffisamment reconnu, dans les actions politiques, que ces groupes dépendent du soutien des populations réfugiées, qui constituent aussi l'une de leurs principales raisons d'être.[77]

[77] Entretien avec une personne membre d'une délégation, le 18 février

Malgré cette intense activité diplomatique, le conflit s'est encore aggravé, le M23 étendant son contrôle territorial, avec des preuves croissantes d'un soutien militaire rwandais important. Kinshasa a systématiquement refusé d'engager un dialogue avec le M23, tout en intensifiant ses critiques contre Kigali pour son soutien au mouvement. Alors que les FARDC ne parvenaient pas à stopper les avancées du M23, les forces gouvernementales se sont tournées dès début 2023 vers des groupes armés locaux et des mercenaires pour obtenir de l'aide.

Les deux volets ont été suivis principalement de manière séquentielle plutôt qu'en parallèle. L'axe politique n'a plus progressé après décembre 2022, lorsque se sont tenues les réunions du dialogue Nairobi III. Le déploiement d'une force de l'EAC dans le cadre de l'axe militaire a commencé lentement en novembre 2022 (il était presque achevé en mai 2023). Cela a conduit à une période temporaire de tranquillité relative pendant la majeure partie de 2023 et à peu de mouvements sur les lignes de front.

Dès le début, un décalage est apparu entre l'EACRF et le gouvernement de la RDC quant à la compréhension et à la mise en œuvre du mandat de l'EACRF. Les dynamiques politiques internes à l'EAC avaient considérablement changé suite à l'élection de William Ruto comme président du Kenya. Le président Kenyatta avait tissé des relations amicales avec le président Félix Tshisekedi pour des alliances politiques qu'il avait tissées depuis 2018. L'arrivée du président William Ruto au pouvoir au Kenya réputé plus proche du Rwanda ne favorisera pas les choses. Ceci a fait développer des réticences en RDC et a compliqué le déploiement des forces kényanes avec un mandat offensif. Le gouvernement congolais s'attendait à ce que la Force s'associe activement à lui dans des opérations contre les groupes armés, en particulier le M23. L'EAC et les pays contributeurs de troupes – à l'exception du Burundi, qui s'est associé à Kinshasa – avaient une ambition plus limitée et considéraient la force comme une force d'interposition. Finalement, le gouvernement de la RDC refusa une prolongation supplémentaire du mandat de la force au-delà de la première année, après avoir compris que l'EACRF n'entreprendrait pas d'opérations offensives. En 2024, il était devenu évident que le processus de Nairobi s'était arrêté et que l'escalade avait repris.

Comme l'illustrera l'analyse ci-après, les développements évoqués ci-dessus ont rapidement érodé, parmi les parties autour de la table, la confiance accordée au processus de Nairobi, dans un contexte marqué par l'évolution des paramètres régionaux. La phase qui a suivi s'est caractérisée, chez la plupart des acteurs, par un engagement plutôt limité, souvent davantage motivé par la nécessité de démontrer une adhésion formelle que par une réelle conviction quant à la viabilité du processus. Celui-ci continuait néanmoins à absorber une part substantielle de l'espace et de l'attention diplomatiques.

## Objectifs et structure

Le Processus de Nairobi visait à restaurer la paix et la stabilité dans l'est de la RDC. Il se concentrait sur le dialogue avec les groupes armés nationaux et la facilitation des conditions pour leur désarmement, tout en déployant une force militaire régionale (EACRF) pour soutenir la stabilisation. Il était mené sous le mandat des Chefs d'État de l'EAC et aligné sur le Chapitre 23 du Traité de l'EAC et le Protocole de l'EAC sur la paix et la sécurité.

L'axe politique était dirigé par le Facilitateur de l'EAC et ancien Président kényan Uhuru Kenyatta, qui s'est engagé auprès des groupes armés et de la société civile durant trois séries de « consultations ». Le Facilitateur était soutenu par un secrétariat composé de diplomates kényans et de techniciens délégués par tous les États membres de l'EAC. La RDC participait également au secrétariat, principalement pour des raisons de liaison.

L'axe militaire était exécuté par une force régionale de l'EAC (EACRF), sous commandement kényan, composée de troupes du Burundi, du Kenya, du Soudan du Sud et de l'Ouganda.

Théoriquement, l'axe politique du processus devait reprendre après la formalisation d'un « cadre EAC-SADC » lors d'un sommet conjoint en février 2025. Il a depuis été intégré dans le processus piloté par l'Union africaine. Dans la mesure où le processus de Nairobi pourrait réapparaître sous une forme ou une autre à court terme, il est particulièrement important d'examiner les défauts de conception et les autres difficultés qui ont marqué sa mise en œuvre lors de sa phase initiale. L'analyse présentée ci-dessous montre que plusieurs de ces contraintes étaient étroitement liées au contexte politique régional et que ces facteurs demeurent largement pertinents aujourd'hui.

## Analyse

Le Processus de Nairobi a eu du mal à réaliser des progrès significatifs. Son axe politique a perdu de l'élan dès lors que le gouvernement de la RDC a refusé de négocier avec le M23, tandis que l'axe militaire a échoué à contenir les avancées du groupe malgré le déploiement de l'EACRF. Non seulement le processus a été compliqué par des développements contextuels, mais il a également souffert d'une longue liste de défauts structurels. À ce titre, il constitue un point de référence utile pour évaluer les efforts de médiation actuels et futurs.

> *L'axe politique s'est rapidement recentré sur des discussions avec les groupes armés locaux (uniquement). Le processus de Nairobi s'est rendu largement obsolète par cette approche, car ces groupes sont davantage des symptômes que des causes du conflit régional plus large.*

Sur le plan conceptuel, le processus de Nairobi a ignoré les principaux moteurs d'un conflit qui était en fin de compte régional. Comme mentionné précédemment, l'axe politique s'est rapidement recentré sur des discussions avec les groupes armés locaux (uniquement). Le processus s'est rendu largement obsolète par cette approche, car ces groupes sont davantage des symptômes que des causes du conflit régional plus large, qui est centré sur la persistance des groupes armés transfrontaliers, les populations des réfugiés et la compétition entre dirigeants régionaux. Comme l'a fait remarquer sans détour un des interviewés, « La question des réfugiés n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite. Les FDLR et les M23 auront des difficultés à recruter si on donne à ces réfugiés une vraie perspective de retour dans un processus sérieux[78]. »

Ce manque de pertinence est devenu évident peu de temps après le début du processus, à travers les attitudes de la plupart des acteurs. Qu'il s'agisse des dynamiques politiques au sein de l'EAC, du Facilitateur, du gouvernement congolais, des groupes armés ou des bailleurs internationaux, les témoignages sont cohérents : personne n'a réellement montré de conviction ni d'engagement fort et des parties prenantes clés étaient parfois absentes pendant les activités de dialogue. Cela a créé un autre problème : le processus de Nairobi a occupé une grande partie de l'espace et de l'attention diplomatique.

L'importance du processus de Nairobi faisait sens au début, comme un effort nécessaire de stabilisation régionale après l'entrée de la RDC dans l'EAC. Malheureusement, il s'est présenté comme une nouvelle initiative, déconnectée des structures, des acquis, des mandats et des accords des mécanismes hérités tels que le Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération (PSCF) (leçon méthodologique 3). Ces mécanismes étaient certes largement inactifs, mais à la différence du Processus de Nairobi, ils prennent en compte les principaux moteurs des conflits armés qui affectent la région des Grands Lacs depuis des décennies. De même, les anciens accords conclus avec les différents groupes armés n'ont pas fait l'objet d'un examen systématique[79]. En conséquence, cette initiative largement hors de propos, dans laquelle très peu d'acteurs étaient réellement engagés, a fini par occuper le devant de la scène, détournant l'attention politique de la nécessité d'une solution beaucoup plus complète alignée sur les nombreux mécanismes existants de la région. Cela a également favorisé un phénomène de « forum shopping ».

> *« La question des réfugiés n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite. Les FDLR et les M23 auront des difficultés à recruter si on donne à ces réfugiés une vraie perspective de retour dans un processus sérieux. »*

[78] Entretien avec une personne membre d'une délégation, le 18 février 2026.
[79] Entretien avec un acteur impliqué dans le processus de médiation, le 17 février 2026.

Des problèmes plus spécifiques et liés au processus concernaient souvent les rôles, le leadership et la capacité. Bien que nominalement sous l'égide de l'EAC, l'initiative reposait fortement sur l'implication kényane à la tête du secrétariat. Néanmoins, plusieurs personnes impliquées expliquent que la structure manquait de capacité et d'expertise, ce qui a conduit à une implication accrue des Nations unies.[80] Alors que la confiance dans le processus demeurait faible, le financement est devenu un problème également.

Le processus n'a pas non plus été aidé par un contexte régional en évolution. La première moitié de 2022 a été marquée par un rapprochement clair entre l'Ouganda et le Rwanda, et la RDC a perdu le soutien du Kenya en tant qu'allié essentiel au sein de l'EAC après les élections présidentielles kényanes d'août de la même année. Par conséquent, l'EAC est rapidement devenue le mauvais véhicule pour diriger un processus de paix centré sur la RDC. Les pays de la SADC sont devenus de plus en plus impliqués, tant politiquement que militairement. La rivalité entre les deux blocs régionaux n'a pas favorisé la coordination pourtant indispensable entre les différentes initiatives. Cette coordination était nécessaire parce que l'initiative de l'EAC manquait de la capacité et du leadership requis pour gérer les conflits entre États membres. Le fait que le M23 soit en grande partie une force proxy du Rwanda est devenu « l'éléphant dans la pièce » qui ne pouvait pas être abordé, et fut ensuite relégué à un autre processus – le Processus de Luanda. Les tentatives de la CIRGL et de l'UA pour combler le fossé entre ces blocs (comme la réunion quadripartite de Luanda, le 27 juin 2023) n'ont pas été couronnées de succès.

Enfin, il convient de souligner l'échec de l'axe militaire, et plus particulièrement l'objectif de neutraliser les groupes armés transfrontaliers, généralement qualifiés de « forces négatives ». La création de l'EACRF a consolidé le déploiement des armées régionales dans l'est de la RDC, ciblant leurs groupes d'opposition armés respectifs. Au moment de la rédaction (juin 2026), des milliers de soldats burundais et ougandais sont encore en train de « neutraliser » respectivement les RED-Tabara et les ADF. Avec son proxy, le M23, la RDF est officieusement impliquée dans des actions similaires contre les FDLR. Cependant, des années d'opérations militaires ne semblent pas avoir réduit l'insécurité causée par ces groupes. Au contraire, elles ont amplifié un cercle vicieux dans lequel le Burundi, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda soutiennent les oppositions armées de leurs voisins, pour des opérations offensives ou défensives, donnant ainsi un nouvel élan à ces groupes et perpétuant de facto le statut de l'est de la RDC comme champ de bataille des élites régionales (leçon politique 3).

[80] Entretiens avec des personnes impliquées, mai 2022 et février 2026.

# 06 Leçons tirées relatives aux processus de paix passés

## Leçons politiques

1. Les négociations directes, secrètes et à huis clos entre le leadership de la RDC et du Rwanda ont historiquement permis d'obtenir plus facilement des résultats à court terme que la médiation officielle, mais les résultats ne se sont pas avérés durables. De tels accords reflètent l'équilibre des forces et des intérêts entre les principales parties au moment de la négociation. Dès que ces dynamiques sous-jacentes se modifient, les accords s'effondrent rapidement, faute de mécanismes institutionnels et d'adhésion politique suffisants pour s'y adapter. Deux facteurs aggravants contribuent à la fragilité de ces accords et d'autres : i) l'adhésion insuffisante d'un large éventail d'acteurs politiques et de relais locaux ; ii) le manque d'engagement à long terme des acteurs extérieurs et des médiateurs, qui tendent à se désintéresser des complexités de la mise en œuvre et du suivi une fois que le conflit principal semble réglé.

2. L'utilisation des leviers financiers et de coopération des principaux bailleurs de fonds, dont les États-Unis et l'Union européenne, sur les pays voisins, particulièrement le Rwanda, a un impact significatif dans les processus de paix. Mais les sanctions économiques et d'autres mesures restrictives qui ne font pas partie d'une stratégie politique bien définie et soutenue dans la durée n'ont qu'un impact limité ou temporaire.

3. Les accords bilatéraux qui établissent un statu quo temporaire sont incapables de s'attaquer aux causes structurelles du conflit, qui sont souvent d'ordre national et régional. Le refus ou l'incapacité des médiateurs précédents à incorporer explicitement ou à remettre en question les lignes rouges et les intérêts du Burundi, de la RDC, du Rwanda et de l'Ouganda n'a pas été propice à des règlements négociés durables.

4. Dans un contexte régional où les régimes politiques autoritaires et fortement militarisés restent la norme, la persistance de l'instabilité et de la conflictualité demeure structurelle. Face à ce constat, l'effet de l'inclusivité de la représentation communautaire risque de n'avoir que peu d'impact.

5. La mobilisation et la coordination de la communauté internationale sont fondamentales non seulement pour la pression initiale mais pour le suivi durable — ce qui nécessite de la créativité pour trouver des solutions politiquement réalistes plutôt que de reproduire les structures du passé.

## Leçons méthodologiques et opérationnelles

1. La tendance à mener des processus parallèles sans délimitations claires ni coordination entre eux favorise le forum shopping, épuise des capacités (financières) limitées et augmente la probabilité de voir émerger des saboteurs (spoilers).

2. En même temps, les grands processus multilatéraux qui ne s'accompagnent pas d'initiatives parallèles complémentaires n'ont historiquement pas fait avancer la paix. L'institutionnalisation de canaux réguliers (bilatéraux) entre les quatre pays de la

sous-région (Burundi, RDC, Rwanda, Ouganda) et de canaux de communication informels facilités par des tiers de confiance (Qatar, États-Unis, Union africaine) constitue un moyen plus efficace et moins coûteux de faire avancer la médiation. Néanmoins, le bilatéralisme montre également ses limites, car dans un climat de forte méfiance entre les États de la région, il nourrit aussi des suspicions. Il faudra alors songer à intégrer ces processus dans une perspective régionale à trois ou quatre pays. Élargir par exemple la CEPGL.

3. Les processus de médiation et de stabilisation qui ne sont pas basés sur une compréhension approfondie des causes et dynamiques conflictuelles et des structures existantes risquent d'échouer. Cette connaissance doit provenir à la fois des structures du médiateur et d'analystes extérieurs en même temps. Elle doit également être solidement ancrée dans les expériences vécues par les populations locales et ne pas se limiter aux perspectives et aux intérêts des élites politiques ou institutionnelles. Cette exigence souligne également l'importance d'une documentation systématique : archiver toutes les étapes, obstacles et schémas de travaux pour améliorer la mémoire collective.

4. L'absence de mesures contraignantes ou d'incitations garantissant le suivi politique des accords — notamment des réformes institutionnelles — constitue un facteur clé de l'échec de la mise en œuvre des accords de paix. L'importance des mécanismes de suivi est souvent négligée lors des négociations.

## Leçons structurelles

1. La persistance des clivages régionaux ne favorise pas une résolution durable des conflits en RDC : i) conflits directs et indirects entre les quatre pays de la Région des Grands Lacs (RDC, Rwanda, Burundi, Ouganda) ; ii) compétition inter-régionale entre l'Afrique de l'Est (EAC ou CIRGL) d'un côté et l'Afrique australe (SADC) de l'autre (compétition souvent menée par les puissances régionales, à savoir : le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, l'Angola, l'Afrique du Sud) ; iii) compétition au sein des blocs régionaux.

2. Les processus focalisés sur les groupes armés finissent paradoxalement parfois par provoquer la création de nouveaux groupes armés cherchant à tirer parti du dividende de la paix.

3. Afin de minimiser le risque de sabotage par des dirigeants politiques souvent enclins à privilégier leurs intérêts, et de remédier au manque de bonne foi dans la mise en œuvre des accords, il est important d'avoir une connaissance suffisante des acteurs de la conflictualité, de leur manière de procéder et de leur degré de responsabilité.

# 07 Recommandations

## Recommandations politiques

1. Pour garantir une stabilité à long terme en RDC et dans la région le processus de médiation, tant dans sa conception que dans sa mise en œuvre, devrait adopter une approche plus inclusive. Celle-ci suppose la consultation et l'implication effectives des principaux acteurs politiques ainsi que des différentes composantes de la société, en accordant une attention particulière à la participation des femmes et des jeunes et en intégrant leurs préoccupations dans les discussions et les mécanismes décisionnels. Cette démarche devrait toutefois viser une inclusion à la fois significative et légitime (voir la section « Inclusivité des processus de paix » ci-dessus).

2. Pour être plus efficaces, les leviers financiers et de coopération devraient être inscrits dans une approche de construction de la paix plus large qui intègre la réponse aux causes des conflits et les approches politiques de leurs solutions.

3. Pour faciliter l'adhésion des pays voisins et accroître les chances d'une stabilité à long terme, la médiation doit explicitement prendre en compte — ou chercher à redéfinir — les intérêts, les préoccupations et les lignes rouges (politiques, économiques et sécuritaires) des pays voisins et ceux de la RDC afin d'harmoniser les intérêts dans un cadre régional.

4. Afin de rendre les accords inclusifs et durables, on se doit de mettre en place des processus complémentaires aux niveaux local et interétatique. Les processus locaux peuvent traiter des causes endogènes des conflits comme le foncier, l'identité et les violences communautaires et les violences sexuelles souvent laissées en marge. Ce travail, cependant, nécessite un financement autonome et du personnel formé et mandaté pour ne pas être pris en otage par des blocages diplomatiques.

5. Afin de rendre durables les efforts au niveau international, les efforts devront se construire autour des objectifs de stabilité, de paix, de renforcement de la démocratie dans la sous-région et du développement économique.

## Recommandations méthodologiques et opérationnelles

1. Les nouvelles initiatives de médiation devraient s'efforcer de s'aligner sur les précédentes et de construire sur leurs acquis.

2. Diversifier les canaux de médiation ; en complément des dialogues multilatéraux et interétatiques :
   - Intégrer des mécanismes d'appropriation locale et de consultation dans le cadre de la médiation de haut niveau ;

- Décentraliser certaines composantes des processus de paix et promouvoir des mécanismes de négociation ancrés au sein des communautés locales afin de renforcer la participation et la représentation des femmes, des hommes, des jeunes et d'autres groupes sociaux.

  Une telle approche permettrait de mieux prendre en compte les causes endogènes et exogènes du conflit afin de garantir la faisabilité des dispositions d'un accord relatives à la situation locale notamment en ce qui concerne le retour des réfugiés, les questions foncières et les modalités de partage du pouvoir à l'échelle locale.

3. Faire précéder la médiation formelle d'une phase préparatoire comprenant une analyse approfondie du conflit fondée sur des sources diversifiées, tant gouvernementales qu'extra-gouvernementales, afin de dresser un tableau précis des intérêts des parties prenantes et de comprendre les différents récits ainsi que les causes profondes aux niveaux régional, national et local.

4. Investir autant d'attention dans les mécanismes de suivi des accords et les évaluer systématiquement afin de prévoir les mécanismes de leur renforcement et de suivi.

### Recommandations structurelles

1. Les processus de paix doivent s'ancrer dans une approche véritablement politique et économique régionale, intégrant au minimum les quatre pays de la sous-région (RDC, Rwanda, Burundi, Ouganda) dans une approche qui respecte les équilibres et les intérêts de chaque pays, et favorise la coopération gagnant-gagnant sur le plan politique, économique et sécuritaire. S'abstenir des processus qui privilégient certains pays au détriment des autres. Promouvoir des approches holistiques qui combinent sécurité, justice, éducation, gouvernance et accès aux opportunités économiques, et qui s'attaquent aux complexes racines structurelles des conflits.

2. Prévenir cette situation en construisant une cartographie dynamique et participative (ateliers, forums, enquêtes) pour se doter d'une image exacte quoique évolutive des acteurs armés et non armés, de leurs zones d'influence, de leurs membres, de leurs aspirations, contraintes et exigences. Garantir une représentativité communautaire effective à tous les niveaux de décision et aménager des espaces pour les jeunes actifs dans les mouvements de paix et de non-violence pour ne pas donner une prime aux jeunes violents et marginaux dans la communauté.

3. La lutte contre les sabotages pourrait nécessiter de combiner des mesures de contrainte avec des garanties positives allant au-delà des discours habituels sur les bénéfices de la coopération régionale. Cela suppose une stratégie à long terme, fondée sur une compréhension réaliste des systèmes politiques et des intérêts des élites. Construire un processus qui renforce les institutions, la responsabilité publique et la participation citoyenne afin que les intérêts des élites ne prennent pas en otage la dynamique de paix.

# *Ouvrages cités*


Ambassade des États-Unis en République démocratique du Congo. Signature des Accords de Washington pour la paix et la prospérité entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. 2025. [consulté le 11 août 2026].

Autesserre, Séverine. Local Violence, International Indifference? Post-Conflict Settlement in the Eastern D.R. Congo (2003-2005), Ph.D. Dissertation. New York.
New York University. 2006.

Braeckman, Colette. Guerre sans vainqueurs en République démocratique du Congo. 2001. [consulté le 9 juillet 2026].

CNONGD. Campagne nationale pour la paix durable en RDC. Éditions CNONGD. 2001.

Conseil de sécurité des Nations unies. Résolution 2098 (2013). Rapport S/RES/2098. Nations unies. 2013. [consulté le 6 août 2026].

Conseil de sécurité des Nations unies. 6067e séance. Rapport S/PV.6067. [s.n.]. 2009. [consulté le 7 août 2026].

Conseil de sécurité des Nations unies. Rapport sur la mission du Conseil de sécurité auprès de l'Union africaine, au Rwanda et en République démocratique du Congo, et au Libéria. Rapport S/2009/303. [s.n.]. 2009. [consulté le 7 août 2026].

Davis, Laura et Priscilla Hayner. Difficult Peace, Limited Justice: Ten Years of Peacemaking in the DRC. International Center for Transitional Justice. 2009. [consulté le 6 août 2026].

Femmes Africa Solidarité. « African Women on Peace and Solidarity Mission to DRC », Femmes Africa Solidarité. 23 décembre 2001. [consulté le 1er août 2026].

International Crisis Group. Congo: No Stability in Kivu despite a Rapprochement with Rwanda. Rapport Africa Report No 165. [s.n.]. 2010. [consulté le 7 août 2026].

International Crisis Group. Congo : cinq priorités pour une stratégie durable de construction de la paix. Rapport Afrique No 150. [s.n.]. 2009. [consulté le 6 août 2026].

International Crisis Group. Congo : Ramener la paix au Nord-Kivu. Rapport Afrique No 133. [s.n.]. 2007. [consulté le 6 août 2026].

International Crisis Group. Congo: Consolidating the Peace. Rapport Africa Report No 128. [s.n.]. 2007. [consulté le 6 août 2026].

Kew, Darren et Anthony Wanis-St. John. « Civil Society and Peace Negotiations: Confronting Exclusion », International Negotiation. 1er janvier 2008, vol. 13 no 1. p. 11-36.

Koko, Sadiki. Peace at last? Appraisal of the Addis Ababa Peace and Security Cooperation Framework and the United Nations Security Council Resolution 2098 for the Democratic Republic of the Congo. 2013. [consulté le 20 mars 2026].

Krause, Jana, Werner Krause, et Piia Bränfors. « Women's Participation in Peace Negotiations and the Durability of Peace », International Interactions. 2 novembre 2018, vol. 44 no 6. p. 985-1016.

Lebatt, Mohamed El Hacen Ould et Mohamed El Hacen Ould Lebatt. Facilitation dans la tourmente : deux ans de médiation dans l'imbroglio congolais. Paris. L'Archipel. 2005. 358 p.

Minani Bihuzo, Rigobert. 17 ans de transition politique et perspectives démocratiques en RDC. Kinshasa. CEPAS/RODHECIC. 2008.

Mpoumou, Doris. « Women's Participation in Peace Negotiations: Discourse in the Democratic Republic of the Congo » in Julie Ballington (dir.). Stockholm. International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA). 2004, p. 120-123.

Nilsson, Desirée. « Anchoring the Peace: Civil Society Actors in Peace Accords and Durable Peace », International Interactions. 1er avril 2012, vol. 38 no 2. p. 243-266.

Odimba, Catherine, Paul Robain Namegabe, et Julienne Baseke Nzabandora. La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo. International Alert. 2012. [consulté le 1er août 2026].

Organisation des Nations unies. Rapport conjoint de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, de l'Opération des Nations Unies au Burundi et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le massacre de Gatumba. [s.n.]. 2004. [consulté le 6 août 2026].

Selebogo, Mothepane Yaliwe Petunia. Assessing the United Nations Security Council Resolution (UNSCR) 1325 and a Gender Perspective in Peacebuilding Processes in the Democratic Republic of Congo (DRC), Ph.D. Dissertation. Mafikeng. North West University. 2018. [consulté le 1er août 2026].

Shepherd, Ben. Elite Bargains and Political Deals Project: Democratic Republic of Congo (M23) Case Study. UK Stabilisation Unit. 2018. [consulté le 7 août 2026].

Stearns, Jason. From CNDP to M23: The Evolution of an Armed Movement in Eastern Congo. Rift Valley Institute, Usalama Project. 2012. [consulté le 6 août 2026].

Stearns, Jason et al. Les Banyamulenge : Insurrection et exclusion dans les montagnes du Sud-Kivu. Institut de la Vallée du Rift. 2013. (Projet Usalama). [consulté le 9 juillet 2026].

Tertrais, Bruno. The Diplomacy of « Red Lines ». 2016. [consulté le 9 juillet 2026].

True, Jacqui et Yolanda Riveros-Morales. « Towards inclusive peace: Analysing gender-sensitive peace agreements 2000–2016 », International Political Science Review. 1er janvier 2019, vol. 40 no 1. p. 23-40.

Tshimanga, Joseph / MONUC. RD Congo / Goma : La conférence sur la paix a débuté. 2008. [consulté le 7 août 2026].

Union africaine, Conseil de paix et de sécurité. Rapport du Président de la Commission sur la Situation à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), 163e réunion. Rapport PSC/MIN/2(CLXIII). [s.n.]. 2008. [consulté le 7 août 2026].

United States Department of State. Accord de partenariat stratégique entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République démocratique du Congo. 2025. [consulté le 12 août 2026].

Vlassenroot, Koen et Timothy Raeymaekers. « Briefing: Kivu's Intractable Security Conundrum », African Affairs. 2009, vol. 108 no 432. p. 475-484.

Voice of America. « RDC : le CNDP se transforme en parti politique », Voice of America. 5 février 2009. [consulté le 7 août 2026].

Zanker, Franzisca. « Legitimate Representation: Civil Society Actors in Peace Negotiations Revisited », International Negotiation. 13 mars 2014, vol. 19 no 1. p. 62-88.

Zounmenou, David et Naomi Kok. Peace, Security and Cooperation Framework for the DRC: hopes and challenges. 2013. [consulté le 21 mars 2026].

Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. [s.n.]. 2013. [consulté le 7 août 2026].

Déclaration de Nairobi et plan d'action de la femme congolaise. [s.n.]. 2002. [consulté le 7 août 2026].

Concertation informelle entre les composantes « Opposition politique » et « Forces vives » aux négociations politiques intercongolaises (Conclusions). [s.n.]. 2002. [consulté le 1er août 2026].

# *Annexe*

## Annexe 1 - Lois, accords et déclarations

- Accord de Lusaka pour un cessez-le-feu en RDC et modalités de sa mise en œuvre, Lusaka, 10 juillet 1999.
- Concertation informelle entre les composantes "Opposition politique" et "forces vives" aux négociations politiques intercongolaises, Réunion de Bruxelles 15-16-17 janvier 2002, Conclusions
- Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo, Pretoria, 16 décembre 2002.
- Inter-Congolese Dialogue, Pretoria Political Negotiations, Memorandum on Army and Security, Pretoria 6 March 2003.
- Acte final des négociations politiques intercongolaises, Sun City, 2 avril 2003.
- Déclaration de Dar-es-Salam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, novembre 2004.
- Déclaration des forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). 2004.
- Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, décembre 2006
- Communiqué conjoint du gouvernement de la République démocratique du Congo et du gouvernement de la République du Rwanda sur une approche commune pour mettre fin à la menace pour la paix et la stabilité des deux pays et de la région des Grands Lacs, Nairobi, 9 novembre 2007.
- Résolutions de la conférence pour la paix, la sécurité et le développement du Nord- et du Sud-Kivu, 2008.
- Actes d'engagement pour la paix dans le Nord- et le Sud-Kivu, Goma, 23 janvier 2008.
- Accord pour la Paix entre le gouvernement et le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), Goma, 23 mars 2009.
- "Peace, Security and Cooperation Framework for DRC and the Region," février 2013, https://peaceau.org:443/en/topic/peace-security-and-cooperation-framework-for-drc-and-the-region-signed-in-addis-ababa.
- Joint ICGLR-SADC Final Communiqué on the Kampala Dialogue, Nairobi, 12 December 2013.
- Declaration of commitments by the movement of march 23 at the conclusion of Kampala dialogue, Nairobi, 12 December 2013.
- Declaration of the Government of the Democratic Republic of Congo at the end of the Kampala talks, Nairobi, 12 December 2013.

## Annexe 2 - Chronologie de la médiation dans la Région des Grands Lacs (1990 - 2026)

| | |
|---|---|
| 24 avril 1990 | Début du processus de démocratisation en RDC |
| Octobre 1990 | Début guerre civile rwandaise, entrée du FPR de l'Ouganda |
| Mars – août 1993 | Guerre de Masisi |
| Avril 1994 | Début génocide rwandais |
| Septembre 1996 | Début de la « première guerre du Congo » |
| 17 mai 1997 | Laurent-Désiré Kabila s'installe au pouvoir à Kinshasa |
| 2 août 1998 | Début de la « Deuxième guerre du Congo » |
| 18 avril 1999 | Signature Accord de paix de Syrte (RDC, Ouganda, Tchad, Érythrée, Libye) : 'La RDC sera encouragée à engager un dialogue national entre toutes les parties au conflit.' Et : 'Toutes les parties s'engagent à renoncer à toute action visant à renverser le régime en place dans la RDC.' |
| 10 juillet 1999 | Signature de « l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka » (ANG, DRC, NAM, RWA, UGA, ZIM – témoins : ZAM, UN, SADC, OUA) |
| Novembre 1999 | Création de la MONUC |
| 15 décembre 1999 | Nomination de Sir Ketumile Masire comme Facilitateur du Dialogue intercongolais par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) |
| 28 août 2000 | Signature de « l'accord d'Arusha » (Burundi) |
| 19 juin 2000 | Bureau de Kinshasa du facilitateur scellé par le gouvernement |
| 19 octobre 2000 | Le gouvernement congolais récuse le Facilitateur |
| 16 janvier 2001 | Assassinat de Laurent-Désiré Kabila (installation le 26 janvier de son fils Joseph Kabila) |
| 15 février 2001 | Lusaka : Sommet des signataires de l'Accord de Lusaka, Joseph Kabila accepte le Facilitateur |
| 18 mars 2001 | Kinshasa : visite du Facilitateur Masire, rencontre avec le président Kabila |
| 2 avril 2001 | Nomination du Prof. El Hacen Ould Lebatt comme représentant du Facilitateur à Kinshasa |
| 4 mai 2001 | Lusaka : Signature de la « Déclaration des principes fondamentaux des négociations intercongolaises » par le gouvernement, le MLC, le RCD et le RCD-ML<br>Reconnaissance de la liberté de l'opposition et de la société civile de désigner leurs représentants aux négociations et choix du 'consensus' comme mode d'adoption de toutes les décisions. |
| 17 mai 2001 | Loi nº 001-2001 du 17 mai 2001 portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques (autorisant la reprise des activités, sous conditions) |

| | |
|---|---|
| 20 – 24 août 2001 | Gaborone : Pré-dialogue, adoption d'un « Acte d'Engagement / Pacte Républicain » – 74 délégués (gouvernement, MLC, RCD, RCD-ML, opposition politique, forces vives) / comité de suivi du Pacte Républicain (deux membres par délégation) / communiqué final ajoute la bonne gouvernance et la vérité et réconciliation |
| 15 – 21 octobre 2001 | Addis-Abeba : Début officiel du Dialogue intercongolais |
| 3 décembre 2001 | Annonce du Facilitateur de la reprise du dialogue à Sun City en janvier 2002 |
| 7 – 8 décembre 2001 | Abuja : négociations informelles intercongolaises, sous la médiation de M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général de l'ONU (avec Ambassadeur Mogwe / Prof El Hacen Ould Lebatt comme observateurs) : participation inclusive ; retrait ordonné des troupes étrangères |
| 11 – 12 décembre 2001 | Nairobi : Réunion du comité de suivi du Pacte Républicain |
| 15 – 17 janvier 2002 | Bruxelles : Table Ronde « Concertation informelle entre les composantes opposition politique et forces vives aux négociations politiques intercongolaises » |
| Janvier – février 2002 | Début rébellion de Patrick Masunzu / Forces Républicaines Fédéralistes (FRF) |
| 25 février – 19 avril 2002 | Sun City : dialogue intercongolais à Sun City (Sun City I)<br>5 Commissions :<br>■ Défense et Sécurité : Général Abubakr (Nigéria)<br>■ Politique et juridique : Mustapha Niasse<br>■ Humanitaire, sociale et culturelle : Ellen Johnson Sirleaf<br>■ Paix et réconciliation nationale : Prof. Albert Tévoédjré<br>■ Économique et financière : Ahmed Ould Abdallah |
| 8 avril 2002 | Arrivée officielle président Thabo Mbeki<br>Plan Mbeki I / Plan Mbeki II |
| 26 avril 2002 | Annonce de la création de « l'alliance pour la sauvegarde du dialogue intercongolais » (ASD), présidée par Étienne Tshisekedi (UPDS), y compris : RDC-Goma, FONUS et autres |
| 12 juin 2002 | Nomination de Moustapha Niasse comme Envoyé Spécial du Secrétaire général des NU pour le Dialogue intercongolais, secondé par Haïle Menkerios |
| 9 juillet 2002 | Durban : naissance de l'Union africaine (UA), le Président sud-africain, Thabo Mbeki devient son premier président (juillet 2002 – juillet 2003) – rencontre Joseph Kabila / Paul Kagame (avec Mbeki et Kofi Annan) |
| 30 juillet 2002 | Pretoria : « Protocole d'accord entre les gouvernements de la RDC et la République du Rwanda sur le retrait des troupes rwandaises du territoire de la RDC et le démantèlement des ex-FAR et des Interahamwe en RDC » |
| 6 septembre 2002 | Luanda : accord entre les gouvernements de la RDC et de la République de l'Ouganda sur le retrait des troupes ougandaises de la RDC, sur la coopération et la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays (accord établi le 15 août 2002) |
| 12 – 13 octobre 2002 | accord entre RDC et Burundi pour le retrait des forces burundaises de la RDC |

| | |
|---|---|
| 26 octobre 2002 | Début consultations informelles à Pretoria, gérées par Mustapha Niasse / Ministre Sydney Mufamadi – accord sur 1 + 4 (proposé initialement par le président Museveni). |
| 17 décembre 2002 | Pretoria : Signature de « l'accord Global et Inclusif sur la Transition en RDC » |
| 6 mars 2003 | Pretoria : signature de plusieurs documents<br>■ la constitution de la transition,<br>■ le mémorandum sur les questions militaires,<br>■ le mémorandum sur les questions de sécurité durant la transition |
| 1er avril 2003 | Sun City : Adoption de la Constitution de la Transition, promulguée le 4 avril 2003 |
| 2 avril 2003 | Signature de « l'Acte final des négociations politiques intercongolaises » (Accord de Pretoria ou de Sun City II) |
| 7 avril 2003 | Prise de serment de Joseph Kabila comme Président pour la période de transition |
| 10 avril 2003 | Première réunion du Comité International pour l'Accompagnement de la Transition |
| 27 avril 2003 | Arrivée à Kinshasa de la délégation du RCD-Goma, annonce publique de la fin de la guerre / libre circulation sur le territoire |
| Mai 2003 | Départ des troupes ougandaises d'Ituri et violences à Bunia |
| 6 juin 2003 | Déploiement de l'Opération ARTEMIS de l'UE à Bunia (Ituri) |
| 19 juin 2003 | Bujumbura : Acte d'engagement pour la cessation des hostilités Nord et Sud-Kivu (gouvernement, RCD-G, RCD-ML) |
| 29 juin 2003 | Second Mémorandum sur l'armée et la sécurité (médiation par Moustapha Niasse, Général Baril, Gouvernement sud-africain) |
| 30 juin 2003 | Mbandaka : Décret annonçant la composition du gouvernement de transition (maximum 3 ans) |
| Septembre 2003 | Refus de plusieurs commandants RCD-Goma d'aller à Kinshasa pour intégrer les FARDC et recevoir leurs nouvelles affectations / refus brassage (Laurent Nkunda, Eric Ruhorimbere, Elie Gisondo) |
| 27 novembre 2003 | Pretoria : Sommet de suivi de l'accord de juillet 2002, accord sur un Mécanisme de vérification conjoint. Ce mécanisme permettra de s'assurer du désarmement des ex-FAR et des Interahamwe encore présents en RDC et de l'absence de troupes rwandaises sur le sol congolais. (Implication de l'UA et soutien par la MONUC) |
| Décembre 2003 | Laurent Nkunda établit la « Synergie pour la Paix et la Concorde » (SNPC) à Bukavu, avec un bureau à Goma |
| Février – mars 2004 | Première crise de Bukavu (Jules Mutebutsi) |
| Avril 2004 | Washington DC : début du processus tripartite |
| 26 mai – 9 juin 2004 | Deuxième crise de Bukavu (Mutebutsi et Laurent Nkunda) |
| 10 – 11 juin 2004 | Tentative de coup d'État à Kinshasa |

| | |
|---|---|
| 25 juin 2004 | Abuja : rencontre Kabila – Kagame, sous facilitation du président Obasanjo (Président du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA), accord sur un mécanisme de vérification conjoint (Rwanda/RDC) |
| 22 septembre 2004 | New York : signature par la RDC et le Rwanda des termes de référence d'un Mécanisme Conjoint de Vérification (MCV) avec NU et UA comme témoins / première réunion, Kigali 5 octobre 2004 |
| 13 août 2004 | Massacre de Gatumba (frontière Burundi – RDC) |
| Octobre 2004 | Mandat renforcé de la MONUC / création de la Division est |
| 26 octobre 2004 | Kigali : signature de l'accord tripartite « Tripartite Plus Commission » entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, sous l'égide des États-Unis, avec la MONUC comme observateur (et l'UE, Burundi) aux fins de régler les problèmes de sécurité aux frontières communes / avec : Intelligence Fusion Cell (IFC), Kisangani |
| 7 septembre 2005 | Mandat d'arrêt pour Laurent Nkunda |
| 18 – 19 décembre 2005 | Référendum sur la Constitution de la « Troisième République » de la RDC |
| 18 février 2006 | Entrée en vigueur de la Constitution de la RDC |
| 26 juillet 2006 | Création du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) par Laurent Nkunda (entre autres sur base de sa SNPC) / branche militaire Armée Nationale Congolaise (ANC) – Bosco Ntaganda |
| Juin 2006 | Déploiement EUFOR Kinshasa |
| 30 juillet 2006 | 1er tour Élections présidentielles / Élections législatives |
| 29 octobre 2006 | 2e tour Élections présidentielles / Élections provinciales |
| 25 novembre 2006 | Crise de Saké (N Kivu) / pression sur Goma |
| 6 décembre 2006 | Installation de Joseph Kabila comme président élu |
| 15 décembre 2006 | Nairobi : (CIRGL) Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs (Angola, Burundi, RCA, Congo, RDC, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Soudan du Sud) |
| 31 décembre 2006 | Kigali : accord entre CNDP-Nkunda et Gen John Numbi sur le mixage |
| Janvier – février 2007 | Incidents dans le Bas-Congo (Bundu Dia Congo) |
| 14 mars 2007 | Pinga (Nord-Kivu) : Création de la « Coalition des Patriotes Résistants du Congo » (PARECO) |
| Avril – mai 2007 | Offensive des brigades mixtes contre les ex-FAR Interahamwe (FDLR) |
| Mai 2007 | Fin du mixage |
| 16 mai 2007 | Annonce Table Ronde intercommunautaire pour les deux Kivu lors du Conseil des ministres |
| 25 mai 2007 | Annonce de boycott des séances parlementaires des élus du Nord et Sud-Kivu |
| 8 septembre 2007 | Accord de Ngurdoto (Tanzanie) portant sur la coopération bilatérale entre la RDC et la République de l'Ouganda |

| | |
|---|---|
| Août 2007 | Confrontations CNDP – FARDC |
| 9 novembre 2007 | Nairobi : Communiqué conjoint RDC - Rwanda sur une approche commune pour mettre fin à la menace pour la paix et la stabilité des deux pays et de la région des Grands Lacs (témoins : ONU / UE / USA) |
| 1er décembre 2007 | Soumission par le gouvernement de la RDC d'un plan de désarmement des ex-FAR/Interahamwe |
| 3 décembre 2007 | Début offensive des FARDC contre le CNDP de Laurent Nkunda (échec de l'option militaire) |
| 5 décembre 2007 | Addis-Abeba : Rencontre « Commission Tripartite Plus » présidée par les États-Unis, confirmation du communiqué de Nairobi |
| 16 décembre 2007 | Goma : création du « Groupe conjoint de suivi de Nairobi » (Joint Monitoring Group) sur les ex-FAR Interahamwe (FDLR) composé de la RDC, du Rwanda, MONUC, partenaires internationaux : Afrique du Sud, Belgique, Canada, États-Unis, France, Royaume-Uni, SADC, UA, et l'UE. |
| 20 décembre 2007 | Ordonnance présidentielle nº 07/075 convoquant la « Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans les Provinces du Nord et du Sud-Kivu », placée sous patronage présidentiel, présidée par l'abbé Malu Malu |
| 24 décembre 2007 | Cessez-le-feu unilatéral CNDP |
| 27 décembre 2007 | Cérémonie inaugurale de la « Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans les Provinces du Nord et du Sud-Kivu » |
| 6 janvier 2008 | Cessez-le-feu gouvernement |
| 6 – 23 janvier 2008 | Goma : « Conférence sur la Paix, la Sécurité et le Développement dans les Provinces du Nord et du Sud-Kivu »<br>Signature des « Actes d'engagement » (Provinces du Nord et Sud-Kivu) |
| 2 février 2008 | Ordonnance nº 08/008 portant organisation et fonctionnement du « Programme National de Sécurisation, Pacification, Stabilisation et Reconstruction des Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu » « programme Amani » (6 mois, renouvelable), abbé Malu Malu coordonnateur du programme<br>Mécanisme national de suivi et de mise en œuvre des résolutions et recommandations de la Conférence de Goma |
| 4 février 2008 | Goma : lancement de la « Commission technique mixte sur la paix et la sécurité » constituée de représentants du Gouvernement, des groupes armés et des partenaires internationaux. |
| 10 février 2008 | Mécanisme ad hoc de surveillance du cessez-le-feu, présidé par la MONUC |
| 11 février 2008 | Ordonnance n° 08/017 du 11 février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du « Comité de Pilotage » de la mise en œuvre du plan de la RDC relatif à l'éradication de la présence des groupes armés étrangers sur le territoire congolais (Communiqué conjoint RDC-RWA, 09 Nov 2007) |
| 24 mai 2008 | Arrestation à Bruxelles de JP Bemba (mandat CPI) |
| 26 – 28 mai 2008 | Le gouvernement congolais convie à Kisangani les dirigeants des FDLR en vue de discuter les modalités de démobilisation et rapatriement de leurs combattants |

| | |
|---|---|
| 28 août 2008 | Nouvelles confrontations entre CNDP – FARDC |
| 17 septembre 2008 | Accord entre le gouvernement et la MONUSCO pour des opérations conjointes contre les FDLR |
| 1 octobre 2008 | Déclaration du CNDP appelant les Congolais à une insurrection « en vue de démarrer le processus conduisant au renversement du gouvernement » / rejet du processus Amani, exigeant des négociations avec le gouvernement en un lieu neutre. |
| Octobre 2008 | Mécanisme bilatéral Rwanda – RDC : « quatre plus quatre » pour normaliser les relations entre les deux pays |
| Octobre 2008 | Les FARDC quittent Goma – 29 octobre Nkunda proclame un cessez-le-feu unilatéral |
| 3 novembre 2008 | Annonce de la nomination du Président, Gén Olusegun Obasanjo comme Envoyé Spécial des NU pour la Région des Grands Lacs |
| 7 novembre 2008 | Nairobi : Sommet extraordinaire CIRGL sur la situation sécuritaire en RDC :<br>■ Nomination de l'ancien président Benjamin Mkapa comme facilitateur pour le compte de la CIRGL – et de l'UA<br>■ Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'un processus (basés à Nairobi) présidés par le président Mwai Kibaki et par une équipe de facilitateurs comprenant le Président, Gén Olusegun Obasanjo (Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations unies) et le président Benjamin Mkapa. |
| 9 novembre 2008 | Sommet de la SADC endossant le sommet de la CIRGL et offrant, si besoin, l'envoi au Nord-Kivu d'une force régionale |
| 16 novembre 2008 | Jomba : Rencontre entre le Gen Nkunda et le Facilitateur Olusegun Obasanjo |
| 4 décembre 2008 | Lettre du Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, au Haut Représentant de l'UE pour la Politique extérieure et de sécurité commune (PESC), Javier Solana, pour demander à l'UE, en attendant le déploiement des effectifs additionnels autorisés par le Conseil de sécurité, de déployer une force multinationale, à l'image d'« Artémis » (Ituri 2003) |
| 4 – 5 décembre 2008 | Communiqué conjoint, commission quatre plus quatre (4+4) RDC – Rwanda annonçant des opérations conjointes anti-Ex-FAR/Interahamwe (FDLR), application de l'accord du 9 novembre 2007 |
| 8 décembre 2008 | Nairobi : début dialogue entre la RDC et le CNDP, co-facilitation entre les Présidents Olusegun Obasanjo (ONU) et Benjamin Mkapa (CIRGL, UA), suivi par des entretiens à Goma |
| 10 décembre 2008 | Kigali : réunion du « Mécanisme Tripartite Plus » |
| 12 décembre 2008 | Rapport du Groupe d'experts sur la RDC de l'ONU renforce la pression sur le Rwanda |
| 14 décembre 2008 | Haut-Uélé : opérations conjointes FARDC – UPDF « Lightning Thunder » contre les LRA (jusqu'au 15 mars 2009) |
| 5 janvier 2009 | Bosco Ntaganda annonce qu'il a remplacé Laurent Nkunda à la tête du CNDP |

| | |
|---|---|
| 16 janvier 2009 | Goma : accord d'Ihusi (Gouvernement RDC, Rwanda, CNDP, PARECO) Bosco Ntaganda annonce que le CNDP et le Gouvernement de la RDC sont parvenus à un accord. |
| 16 janvier 2009 | Bwiza : CNDP Déclaration de fin de guerre (Bosco Ntaganda) / Sultani Makenga<br>« La mise, dès cet instant, à la disposition du Haut Commandement des Forces armées de la, de toutes les forces combattantes du CNDP, en vue de leur intégration au sein de l'Armée nationale. » |
| 20 janvier 2009 | Lancement de l'opération conjointe FARDC - RDF « Umoja Wetu » (« notre unité ») dans la province du Nord-Kivu, contre les ex-FAR Interahamwe (FDLR) – durée un mois avec structure conjointe de commandement et de planification opérationnelle à Goma (avec présence limitée de la MONUC) |
| 22 – 23 janvier 2009 | Laurent Nkunda arrêté par le Rwanda |
| 22 janvier 2009 | Le Président de l'Assemblée nationale, Vital Kamerhe, publie une déclaration dans laquelle il s'est dit préoccupé par la décision du Président de permettre aux soldats des RDF d'entrer en RDC pour mener des opérations conjointes sans en notifier le Parlement au préalable. |
| 26 janvier 2009 | Les FARDC lancent l'intégration accélérée, dans leurs rangs, du CNDP et d'autres groupes armés, les unités nouvellement intégrées sont déployées dans le cadre de l'opération « Kimia II » (Nord et Sud-Kivu) |
| 31 janvier 2009 | Addis-Abeba : Deuxième sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CIRGL sur la situation sécuritaire en RDC |
| 4 février 2009 | Déclaration CNDP confirmant la fin des hostilités, transformation en mouvement politique. La déclaration demandait :<br>■ la reprise des pourparlers avec le Gouvernement,<br>■ l'amnistie pour les membres du CNDP et<br>■ la création d'un nouveau ministère de la sécurité intérieure et des relations intercommunautaires. |
| 4 février 2009 | Présentation ministre de la Défense RDC, plan de réforme révisé pour les FARDC |
| 5 février 2009 | Déclaration : Président des FDLR, Ignace Murwanashaka, proposition de négociations politiques directes avec le Rwanda et un règlement pacifique du conflit. |
| 25 février 2009 | Fin de l'opération « Umoja Wetu » / début planification opération conjointe FARDC – MONUC « Kimia II » contre les FDLR |
| 27 – 28 février 2009 | Facilitateur Obasanjo a rencontré les délégations du Gouvernement de la RDC et du CNDP, qui lui ont soumis pour examen un projet d'accord de paix entre les deux parties. |
| 18 – 23 mars 2009 | Goma : pourparlers sur accords entre RDC et CNDP, sous auspices des co-facilitateurs |
| 23 mars 2009 | Accord de paix entre le Gouvernement de la RDC et le CNDP ("M23") |
| 25 mars 2009 | Vital Kamerhe démissionne de son poste de président de l'Assemblée nationale |

| | |
|---|---|
| 15 – 16 avril 2009 | Goma : réunion tripartite HCR – RDC – Rwanda ; évaluation de la situation de dizaines de milliers de réfugiés congolais vivant encore au Rwanda et des réfugiés rwandais établis en RDC. |
| 7 mai 2009 | Promulgation de la Loi d'Amnistie couvrant des faits de guerre et d'insurrection commis dans le Nord et le Sud-Kivu de juin 2003 à la date de promulgation de la loi (Loi nº 09/003 du 7 mai 2009). |
| 15 juin 2009 | Enregistrement du CNDP comme parti politique (Arrêté d'enregistrement nº 032/2009) |
| 29 juin 2009 | Ordonnance Présidentielle nº 9/051, établissant le « Programme de Stabilisation et de Reconstruction des zones sortant des conflits armés » (STAREC) – élargissement de la sphère géographique (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, ex-Katanga (Tanganyika), ex-Province Orientale (Haut-Uélé, Bas-Uélé, Ituri)) |
| 8 juillet 2009 | Fin du processus Amani |
| 6 août 2009 | Goma : rencontre entre président Kagame et président Kabila, premier sommet bilatéral entre les deux pays depuis la guerre de 1996-1997. |
| Novembre 2009 | Arrestation leadership FDLR en Allemagne : Président Ignace Murwanashyaka et vice-Président Straton Musoni |
| 1er janvier 2010 | Opération Amani Leo contre les ex-FAR/Interahamwe (FDLR) |
| 17 février 2010 | Kigali : Signature de « l'accord Tripartite entre le Gouvernement de la République du Rwanda, Le Gouvernement de la RDC et le HCR relatif au rapatriement volontaire des réfugiés congolais vivant au Rwanda » |
| Avril 2010 | Rébellion des Enyele dans la province d'Équateur |
| 2 juin 2010 | Assassinat à Kinshasa du défenseur des droits de l'homme Floribert Chebeya |
| Juin-août 2010 | Opération conjointe UPDF – FARDC « Rwenzori » contre les rebelles ougandais ADF-NALU dans la province du Nord-Kivu |
| 1er juillet 2010 | La MONUC devient la MONUSCO |
| 11 décembre 2010 | Le CNDP (Jean-Marie Runiga) rejoint l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) |
| 20 janvier 2011 | Modification de la Constitution (Loi nº 11/002 portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC du 18 février 2006) élections présidentielles en un seul tour |
| 28 novembre 2011 | Élections présidentielles / législatives (1 tour) |
| 21 décembre 2011 | Investiture J Kabila – 2e mandat élu |
| 9 mai 2012 | Matata Ponyo nommé Premier ministre |
| Mai 2012 | Création du M23 |
| Juillet 2012 | Thomas Lubanga condamné à 14 ans de prison pour le recrutement d'enfants soldats à Ituri. Première condamnation par la CPI |

| | |
|---|---|
| Octobre 2012 | Le Conseil de sécurité de l'ONU annonce son intention d'imposer des sanctions aux dirigeants du mouvement rebelle M23 et aux contrevenants à l'embargo sur les armes de la RDC. Le panel d'experts de l'ONU affirme que le Rwanda et l'Ouganda fournissent au M23 des armes et du soutien. |
| 15 novembre 2012 | Combat relancé M23 – FARDC, entraînant la chute de Goma le 20 novembre |
| 9 décembre 2012 | Début des négociations de Kampala M23 / Gouvernement de la RDC |
| 24 février 2013 | Addis-Abeba : accord Cadre pour la Paix, la Sécurité et la Coopération pour le et la Région |
| 12 mars 2013 | Luanda : création du « Mécanisme tripartite de coopération conjointe » en vue de faciliter la mise en œuvre de l'accord-cadre (Afrique du Sud, Angola, RDC) |
| 15 mars 2013 | accord entre les deux parties (M23 / Gouvernement) à la suite de l'évaluation de la mise en œuvre de l'accord du 23 mars 2009. |
| 18 mars 2013 | ONU : Nomination de la Présidente Mary Robinson comme Envoyée spéciale pour la Région des Grands Lacs |
| 24 mars 2013 | OYO : réunion entre les Présidents Denis Sassou N'guesso de la République du Congo, Médiateur, Joseph Kabila, Paul Kagamé du Rwanda et Yoweri Museveni de l'Ouganda, lors de leur réunion tenue à Oyo, de mise en œuvre de l'accord-cadre. |
| 28 mars 2013 | New York : Résolution 2098 (2013) prorogeant le mandat de la MONUSCO et créant une Brigade d'intervention dans le cadre de la MONUSCO |
| 12 décembre 2013 | Déclarations de Nairobi - Dialogue de Kampala<br>■ Déclaration conjointe CIRGL – SADC sur le Dialogue de Kampala (Museveni / Banda)<br>■ Déclaration du Gouvernement (Raymond Tshibanda, Ministre des AE)<br>■ Déclaration du M23 (Bertrand Bisimwa, Chairman) |
| 11 février 2014 | Loi N°014/006 portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques, couvrant la période 18 février 2006 – 20 décembre 2013 |
| 18 avril 2014 | Lettre FDLR à la région (y compris SADC) et l'ONU, annonçant qu'elles étaient disposées à se rendre et exigeant l'organisation d'un dialogue inter-rwandais comme condition pour déposer les armes (répétée le 4 août dans une lettre au conseil de sécurité) |
| 11 juin 2014 | Affrontements entre les FARDC et les RDF dans la zone frontalière de Kibumba (Nord-Kivu) |
| 26 juin 2014 | Rome : À l'initiative de M. Feingold, Envoyé spécial des États-Unis, l'équipe d'envoyés et de représentants spéciaux, accompagnée d'une délégation congolaise, a rencontré des représentants des FDLR le 26 juin à Rome, sous l'égide de la Communauté de Sant'Egidio. Les envoyés et représentants spéciaux ont saisi l'occasion pour exiger à nouveau un désarmement complet et inconditionnel des FDLR |
| 2 juillet 2014 | Luanda : Réunion MinDef CIRGL exhortant les FDLR à déposer leurs armes dans un délai de six mois en octobre. Examen à mi-parcours du processus |

| | |
|---|---|
| 14 août 2014 | Mini-sommet CIRGL Luanda ultimatum aux FDLR pour qu'elles déposent les armes dans un délai de six mois et décision d'organiser des opérations militaires contre le groupe au cas où aucun progrès ne serait constaté lors de l'examen à mi-parcours d'octobre |
| 17 – 18 août 2014 | Sommet de la SADC confirmation de la décision du mini-sommet de Luanda |
| Septembre 2014 | Début opération Sukola II (Masisi, Rutshuru, Walikale) focus sur FDLR entre 2014 et 2022 |
| 14 décembre 2014 | Protocole signé par la RDC, l'Ouganda en présence de la CIRGL et la SADC, rapatriement volontaire et transparent de l'Ouganda vers la RDC des ex-membres du M23 |
| 12 mai 2015 | Réunion extraordinaire Min Def CIRGL : recommandation poursuite opérations militaires pour neutraliser FDLR, focus sur la neutralisation des structures de commandement ; recommandation d'établir un mécanisme (RDC-OUG-ONU-CIRGL) afin d'expédier le rapatriement des M23 / y compris exploration relocalisation vers un pays tiers hors zone et rapatriement rapide des FDLR démobilisés dans les 3 camps de transit en RDC |
| 27 – 28 mai 2016 | Évaluation conjointe par MNS entre représentants du gouvernement RDC et du M23 sur la mise en œuvre des accords de Nairobi et le rapatriement des ex-combattants du M23 |
| 27 – 28 juin 2016 | Évaluation conjointe par MNS entre représentants du gouvernement RDC et du M23 sur la mise en œuvre des accords de Nairobi et le rapatriement des ex-combattants du M23 |
| 18 octobre 2016 | Signature de l'Accord Politique pour l'Organisation d'élections apaisées, crédibles et transparentes en République Démocratique du Congo |
| 31 décembre 2016 | Signature des accords de la Saint-Sylvestre, suite au dialogue national (8 - 31 décembre 2016) |
| Début 2017 | Sultani Makenga rétablit une présence du M23 en RDC dans la zone frontalière RDC – RWA – UGA (Mont Sabinyo, VNP) |
| 19 octobre 2017 | 8e ROM accord cadre, Brazzaville : accord sur la réactivation du mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants FDLR désarmés (3 camps de transit : Kanyabayonga, Kisangani, Walungu) et ex-M23 au Rwanda/Ouganda, à finaliser avant le 20 octobre 2018 |
| 12 février 2018 | Incidents entre le M23 et les FARDC près du mont (VNP) / accusations mutuelles de violation de la frontière RWA – DRC / EJVM enquête demandée |
| 15 mai 2018 | Goma : Lancement par UA/ONU Mécanisme de suivi pour le rapatriement des combattants FDLR désarmés et ex-M23 |
| Décembre 2018 | Arrestation du Lt Col Jean-Pierre Nsekabano, sous-chef renseignement FDLR, extradition au Rwanda |
| 30 décembre 2018 | Élections présidentielles, nationales et provinciales |
| 24 janvier 2019 | Prise de serment, président Félix Tshisekedi |
| 6 mars 2019 | Le ministre rwandais des Affaires étrangères accuse l'Ouganda de soutenir les FDLR et le RNC, annonce la fermeture de la frontière RWA – UGA |

| | |
|---|---|
| 25 mars 2019 | Le président Félix Tshisekedi au Mémorial du génocide du Rwanda |
| 31 mars 2019 | Organisation des élections dans les territoires de Beni, Butembo (Nord-Kivu) et Yumbi (Équateur) |
| 18 septembre 2018 | Neutralisation du « Gen » Sylvestre Mudacumura, commandant militaire des FDLR (FARDC – avec soutien RDF) |
| 28 octobre 2019 | Feuille de route conjointe des activités relatives au rapatriement en RDC des combattants ex-M23 présents en République du Rwanda (branche Jean-Marie Runiga avec les services de renseignement militaire de la RDC et de la RWA) |
| 9 novembre 2019 | Neutralisation du « Gen » Jean-Michel Africa (Juvénal Musabimana), Commandant des RUD-Urunana (par les FARDC) |
| 9 novembre 2019 | Accord sur les principaux réseaux routiers / commerce / investissement lors de la visite d'État du président Tshisekedi en Ouganda |
| 28 février 2020 | Décès du général Delphin Kahimbi (chef du renseignement militaire, FARDC) / arrestation ordonnée par le DGM le 20 février 2020 |
| 28 septembre 2020 | Début de la controverse autour de la commune rurale de Minembwe (Kivu du Sud) avec l'installation d'un maire banyamulenge dans la commune rurale de Minembwe |
| 20 octobre 2020 - fin avril 2021 | Pourparlers secrets gouvernement de la RDC – M23 (Claude Ibalanky – MNS / Gilbert Kankonde (ministre de l'Intérieur – jusqu'au 21 avril) Délégation M23 : Lawrence Kanyuka, Bosco Mberabagabo (Castro) |
| 20 juillet 2020 | Incidents signalés FARDC – M23 dans VNP (Rutshuru, N Kivu) – volcan Mikeno près de la zone frontalière / renforts MONUSCO dans la zone et opérations de boucle et de recherche à Bunagana |
| 2 – 25 novembre 2020 | Consultations nationales organisées par le président Tshisekedi |
| 18 novembre 2020 | Accord de coopération entre la société minière publique congolaise Sakima SA (Société Aurifère du Kivu et du Maniema) et Dott Services Ltd (UGA) 3T dans la province de Maniema |
| 19 février 21 | Accord de mise en œuvre Dott / Sakima – accord sur Punia Kasese Mining (PKM) – 70 % Dott / 30 % Sakima (Exploitation Pétrolière du Congo). Exploitation de 3T sur 7 sites dans la province de Maniema. |
| 26 avril 21 | Programme du gouvernement du Premier ministre Sama Lukonde (2021 – 2023) adopté par l'Assemblée nationale – Stabilisation de l'est priorité principale |
| 3 mai 21 | Ordonnance nº 21/015 : État de siège déclaré dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri (l'administration provinciale et territoriale remplacée par des officiers militaires et policiers). Les gouverneurs militaires assument le commandement des opérations militaires dans les deux provinces. |
| 3 –6 mai 2021 | Goma : Réunion d'experts du Groupe de contact et de coordination GCC sur l'éradication des forces négatives opérant dans l'est de la RDC (ADF, FDLR, Red-Tabara, FNL) |
| 9 mai 2021 | Délégation UPDF à Beni, discussions sur la sécurité, mise en place d'un centre d'opérations conjointes pour des opérations de coordination contre les ADF |

| | |
|---|---|
| 11 – 12 mai 2021 | Le président Tshisekedi en Ouganda pour la prise de serment du président Museveni |
| 27 mai 2021 | Le ministre des Affaires étrangères Christophe Lutundula à Entebbe pour la signature d'accords sur la construction ougandaise de routes dans la province du Nord-Kivu. Décision déjà approuvée par le cabinet ougandais en octobre 2020. La société de construction ougandaise Dott Services sera protégée par l'UPDF. Il s'agit de :<br>■ Kasindi-Beni-Butembo<br>■ Bunagana-Rutshuru-Goma |
| 16 juin 2021 | Réunion bilatérale entre Félix Tshisekedi et Yoweri Museveni à la frontière Mpondwe / Kasese, lancement officiel du projet de la route du Nord-Kivu |
| 25 – 26 juin 2021 | Réunions bilatérales Rubavu et Goma / Félix Tshisekedi – Paul Kagame. Des accords sur la promotion et la protection des investissements, l'évitement de la double imposition, la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale, ainsi qu'un accord entre Sakima SA et la société rwandaise Dither Ltd. |
| 25 – 26 juin 2021 | Des discussions bilatérales entre les chefs de la défense FARDC – UPDF à Beni, couvrant les ADF et le projet routier de sécurité de la NK |
| 4 juillet 2021 | Ordonnance N°21/038 portant création, organisation et fonctionnement d'un Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS)<br>le nouveau programme national de DDR / combiné avec le programme de stabilisation pour l'est, STAREC |
| 5 – 6 juillet 2021 | Bujumbura Réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays du CCG / adoption d'un plan d'action biennal sur les groupes armés transfrontaliers |
| 13 juillet 2021 | Visite bilatérale du président Ndayishimiye à Kinshasa : accords sur la coopération en matière de sécurité / opérations conjointes contre les groupes armés opérant en RDC et la coopération économique (ferroviaire, commerciale…)<br>Soutien de la RDC à la candidature du Burundi pour rejoindre la SADC / le Burundi soutient l'entrée de la RDC dans l'EAC |
| 5 novembre 2021 | Chef de la Défense des FARDC à Entebbe, signant des protocoles d'accord pour des opérations conjointes entre les FARDC et les UPDF |
| 7-8 novembre 2021 | Des rapports des FARDC font état d'affrontements avec le M23 à Tchanzu et Runyoni (Rutshuru, Kivu du Nord) ainsi que dans le groupe de Jomba.<br>Le 8 novembre, M23 a refusé, déclarant être en pourparlers avec la présidence de la RDC et faisant référence aux provocations des FARDC |
| 10 novembre 2021 | Le chef de la Défense des FARDC à Kigali pour des discussions sur la coopération en matière de sécurité<br>Le communiqué du ministère de la Défense de la RWA fait référence aux rapports concernant les affrontements du M23 |
| 16 novembre 2021 | Attaque à la bombe ADF / ISCAP à Kampala |
| 20-21 novembre 2021 | Attaque du M23 contre les installations du VNP à Bukima |
| 25 novembre 2021 | Le président Kagame à Kinshasa pour le « Sommet sur la Masculinité Positive » |

| | |
|---|---|
| 30 novembre 2021 | Lancement de l'opération Shujaa – opérations conjointes UPDF – FARDC contre les ADF au Nord-Kivu (étendu plus tard au sud de l'Ituri) |
| 13 décembre 2021 | Kigali : Signature d'un protocole d'accord sur la coopération policière RDC / Rwanda, y compris la mise en place d'un centre d'opérations conjoint, basé à Goma |
| 20 décembre 2021 | Manifestation violente à Goma contre le « déploiement de la police rwandaise à Goma » |
| 20 décembre 2021 | Déploiement des forces burundaises (FDNB) au Sud-Kivu, ciblant les forces des RED-Tabara |
| 22 janvier 2022 | Muhoozi Kainerugaba, visite au Rwanda, rencontre avec le président Kagame |
| 31 janvier 2022 | Réouverture des frontières entre le Rwanda et l'Ouganda (fermées à partir du 27 février 2019) |
| 9 février 2022 | Jugement de la CIJ sur la question des réparations dans l'affaire « Activités armées sur le territoire du Congo (RDC vs Ouganda) », 325 millions de dollars US en compensation (guerre de 1998 – 2003) |
| 24 février 2022 | 10e réunion ROM PSCF (Kinshasa) |
| 28 mars 2022 | Attaque majeure du M23 sur Bunagana (repoussée avec un soutien limité de l'UPDF) |
| 28 – 29 mars 2022 | Le gouverneur militaire du Nord-Kivu accuse le Rwanda, l'ambassadeur rwandais en RDC a été convoqué et l'ICGLR EJVM pour enquêter sur les accusations. |
| 29 mars 2022 | Hélicoptère MONUSCO abattu au Nord-Kivu – touché depuis une zone contrôlée par le M23 |
| 8 avril 2022 | La RDC entre officiellement dans la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC)<br>1er Conclave de ce qui deviendra le « Processus de Nairobi » (Kenyatta, Tshisekedi, Kagame, Museveni) |
| 20 avril 2022 | Chef du MNS Ibalanky à Kampala pour des pourparlers avec le M23 (à continuer à Nairobi) |
| 21 avril 2022 | Nairobi, 2e réunion du Conclave (Burundi, RDC, Kenya, Rwanda, Ouganda) : accord sur le déploiement d'une force régionale « doit commencer immédiatement », sous la direction de la RDC et réunion consultative avec les groupes armés (Nairobi) |
| 23 avril 2022 | Exclusion du M23 du processus de Nairobi, déclaré « groupe terroriste » par le gouvernement de Kinshasa |
| 24 avril 2022 | Première visite du président Paul Kagame en Ouganda en quatre ans (l'anniversaire de Muhoozi Kainerugaba) |
| 8-9 mai 2022 | Réunion de chefs de groupes armés, près de Pinga (Masisi, Nord-Kivu), initiée par le NDC-R Guidon et à laquelle ont assisté Nyatura FAPC, Nyatura Abazungu, APCLS, FARDC et 2 représentants FDLR – naissance des « Wazalendo » |
| 21 – 23 mai 2022 | Visite du président Tshisekedi au Burundi |
| 23 mai 2022 | RWA rapporte que des roquettes des FARDC ont frappé son territoire |

| | |
|---|---|
| 26 mai 2022 | Le ministre des Affaires étrangères de la RDC, Lutundula, accuse le Rwanda d'attaquer le camp militaire de Rumangabo |
| 27 mai 2022 | Le gouvernement rwandais accuse la RDC de collaborer avec les FDLR |
| 28 mai 2022 | Malabo : Sommet extraordinaire de l'UA, le ministre congolais des Affaires étrangères Christophe Lutundula défie ouvertement le Rwanda pour son soutien au M23. L'Angola mandaté par le Sommet de l'UA pour diriger le processus de médiation |
| 15 juin 2022 | La RDC décide de suspendre les accords bilatéraux signés avec le Rwanda |
| 20 juin 2022 | Nairobi, 3e Conclave lors de la réunion de Nairobi (Ndayishimiye, Tshisekedi, Kenyatta, Kagame, Kiir, Museveni, Ambassadeur tanzanien au Kenya), accord avec plans préparatoires des CHOD pour le déploiement EACRF |
| 6 juillet 2022 | Sommet Tripartite de Luanda, adoption d'une feuille de route détaillée de l'ICGLR sur le processus de pacification dans la région orientale de la RDC ; début du « processus de Luanda » |
| 11 juillet 2022 | Délégation du renseignement de la RWA à Kinshasa, rencontre avec le président Tshisekedi sur la problématique de la collaboration FDLR / FARDC |
| 22 juillet 2022 | 22e sommet de l'EAC – Processus de Nairobi, Invoqué Article 4 du protocole de l'EAC sur la paix et la sécurité ; Président Uhuru Kenyatta nommé facilitateur pour superviser la mise en œuvre du processus<br>Création d'un fonds spécial pour le processus de Nairobi<br>Décision de « déployer rapidement une force régionale conjointe dans l'est de la RDC » |
| 15 août 2022 | Présence reconnue des FDNB au Sud-Kivu, coopération avec les FARDC |
| 22 – 24 août 2022 | Réunion du CCG / 5e réunion des chefs du renseignement et de la sécurité des États membres du CCG (Kampala) |
| 22 septembre 2022 | Le président français Macron réunit les présidents Kagame et Tshisekedi à New York – marge de l'AGNU – également en septembre : des réunions à Paris entre responsables du renseignement de la RDC et de l'ARA, facilitées par les services de renseignement français |
| 22 octobre 2022 | Réouverture de la frontière terrestre Rwanda–Burundi (fermée depuis 2015) |
| 29 octobre 2022 | L'ambassadeur du Rwanda en RDC, Vincent Karega, déclaré persona non grata |
| 12 novembre 2022 | Arrivée à Goma des premiers éléments kényans de la Force est-africaine (EACRF) |
| 26 novembre – 06 décembre 2022 | 3e tour des pourparlers intercongolais, processus de Nairobi DDR |
| 8 décembre 2022 | Le gouvernement de la RDC publie le Livre blanc sur l'Agression rwandaise contre le territoire de la RDC (21 nov. 21 – 8 déc. 22) |
| 10 décembre 2022 | Kinshasa : signature des accords de coentreprise avec les Émirats arabes unis pour la création de Primera Gold et Primera Metals (3T Metals) |
| 8 janvier 2023 | Le président Kagame menace d'expulser les réfugiés congolais (tutsis) |

| | |
|---|---|
| 27 février 2023 | Le président Tshisekedi annonce à Genève avoir demandé au HCR de relancer les pourparlers tripartites avec le Rwanda sur le retour des communautés de réfugiés respectives. |
| 23 mars 2023 | Cessez-le-feu entre les FARDC et le M23 |
| 8 mai 2023 | Le sommet de la SADC approuve le déploiement d'une force de la SADC dans l'est de la RDC |
| 15 mai 2023 | Réunion ministérielle du Tripartite (accord tripartite conclu en février 2010) |
| 22 mai 2023 | Loi nº 23/014 portant institution de la réserve armée de la défense en RDC (RAD) |
| 26-27 juin 2023 | Réunion technique tripartite sur le retour volontaire des réfugiés (Rwanda – RDC)<br>■ 208 455 (estimés) réfugiés RWA en RDC (76 353 enregistrés)<br>■ 82 724 réfugiés congolais au Rwanda |
| 27 - 28 août 2023 | Visite du président Ndayishimiye à Kinshasa, signature d'un accord bilatéral de défense |
| 5 septembre 2023 | Extension mandat EACRF, période de trois mois |
| Octobre 2023 | Reprise des hostilités entre les FARDC et M23 |
| 19 – 20 novembre 2023 | Directrice du renseignement national américain (DNI) Avril Haines – Mission au Rwanda et en RDC / création de la Joint Intelligence Exchange Cell (RWA – RDC – USA) |
| 21 novembre 2023 | Communication : Interdiction formelle aux FARDC de coopérer avec les FDLR |
| 23 – 24 novembre 2023 | Tripartite RDC/RWA/HCR – dialogue sur le retour des réfugiés (Nairobi) |
| 11 décembre 2023 | Les États-Unis négocient un cessez-le-feu temporaire entre les FARDC - M23/RDF |
| 8 décembre 2023 | Fin du mandat de la force est-africaine (EACRF) |
| 15 décembre 2023 | Nairobi : Création de « l'Alliance Fleuve Congo » (AFC) dirigée par l'ancien chef de la CENI Corneille Nangaa Yobeluo ; l'alliance inclut le mouvement Banyamulenge Twirwaneho<br>La RDC rappelle son ambassadeur au Kenya |
| 15 décembre 2023 | Début du déploiement de la SAMIDRC au Nord-Kivu |
| 20 décembre 2023 | Élections présidentielles, législatives, provinciales (les élections n'ont pas eu lieu dans les territoires de Masisi et Rutshuru (Kivu du Nord) et de Kwamouth (Maï-Ndombe), où les électeurs ne pouvaient pas s'inscrire pour des raisons de sécurité) |
| 28 décembre 2023 | Fin du cessez-le-feu temporaire entre les FARDC et les M23/RDF |
| 11 janvier 2024 | Fermeture des frontières terrestres entre le Burundi et le Rwanda, suspension des relations diplomatiques |
| 20 janvier 2024 | Prestation de serment du président Tshisekedi (2e mandat, 5 ans) |
| 21 mars 2024 | Le général Muhoozi Kainerugaba nommé chef des forces de défense (UPDF) |

| | |
|---|---|
| 21 mars 2024 | Première réunion ministérielle des ministres des Affaires étrangères du processus de Luanda |
| 6 mai 2024 | Général Muhoozi à Kasindi N-Kivu – rencontre avec le chef d'état-major des FARDC, général Tshiwewe |
| 5 juillet 2024 | Cessez-le-feu humanitaire de deux semaines dans l'est de la RDC, négocié par les États-Unis (prolongé jusqu'au 3 août 24) |
| 18 juillet 2024 | Rencontre à Kampala entre une délégation du M23 et Jean-Bosco Bahala, coordonnateur du P-DDRCS (Bahala viré le 23 juillet 2024) |
| 25 juillet 2024 | Sanctions américaines contre l'AFC (et ses affiliés M23, Twirwaneho) |
| 26 juillet 2024 | Mesures restrictives de l'UE contre 9 personnes (FDLR, ADF, M23…) et une entité : l'AFC, dont son dirigeant Corneille Nangaa |
| 30 juillet 2024 | Deuxième réunion ministérielle (MAE), processus de Luanda |
| 1er août 2024 | Réaction à la réunion / cessez-le-feu de Luanda : « L'AFC/M23 souligne par la présente qu'elle n'est pas automatiquement liée par les conclusions des réunions auxquelles elle n'a pas assisté. » |
| 4 août 2024 | Cessez-le-feu dans l'est de la RDC (Processus de Luanda) |
| 6 août 2024 | Résolution CSNU 2746 (2024), soutien de la MONUSCO à la SAMIDRC |
| 7 – 8 août 2024 | Rencontre avec les experts RWA DRC, facilitée par le processus ANG (MFA) – Luanda<br>■ Plan harmonisé de neutralisation des FDLR ;<br>■ Élaboration d'un plan de désengagement pour les Forces |
| 11 août 2024 | Kigali : Prestation de serment du président Kagame (mandat de 5 ans) |
| 20 – 21 août 2024 | 3e réunion des Ministres AE – Processus de Luanda |
| 29 – 30 août 2024 | Rubavu : rencontre commission technique processus de Luanda |
| 31 août – 3 septembre 2024 | Luanda : Rencontre entre la facilitation angolaise (Processus de Luanda) et une délégation des M23 |
| 5 septembre 2024 | L'Ouganda arrête un recruteur des M23 |
| 14 septembre 2024 | 4e rencontre des Ministres AE du Processus de Luanda |
| 19 septembre 2024 | Kinshasa : visite MAE angolais, rencontre avec le président Tshisekedi |
| 12 octobre 2024 | 5e réunion des MAE, processus de Luanda |
| 19 octobre 2024 | Contacts entre le président Lourenço et les Présidents Tshisekedi et Kagame |
| 22 octobre 2024 | Lettre du président des FDLR Victor Byiringiro au président Lourenço |
| 30 octobre 2024 | Visite du président Tshisekedi en Ouganda |
| 30 – 31 octobre 2024 | Addis-Abeba : 3e rencontre de la tripartite RDC – Rwanda - HCR |
| 30 – 31 octobre 2024 | Luanda : accord entre les experts des services de renseignement sur le CONOPS et sur la composition du Mécanisme de Vérification Ad hoc Élargi (MVA-R) |

| | |
|---|---|
| 31 octobre 2024 | Concept des opérations du plan harmonisé de neutralisation des FDLR et de désengagement des forces – levée des mesures de défense du Rwanda |
| 5 novembre 2024 | Goma : installation du MVA-R sous commandement angolais en présence des Ministres AE de l'Angola, RDC, Rwanda |
| 8 novembre 2024 | Département d'État – US – déclaration sur les violations du cessez-le-feu à l'est de la RDC |
| 25 novembre 2024 | 6e rencontre des MAE – Processus de Luanda, accord ministériel sur le CONOPS |
| 26 novembre 2024 | Rencontre virtuelle entre les MAE – Processus de Luanda |
| 27 novembre 2024 | Entretien entre le président Lourenço et le président Tshisekedi |
| 28 novembre 2024 | Entretien entre le président Lourenço et le président Kagame |
| 20 – 30 novembre 2024 | Arusha : sommet de l'EAC, appel pour une réunion conjointe avec la SADC ainsi qu'une approche coordonnée et une consolidation des initiatives en cours |
| 3 – 6 décembre 2024 | Visite du président Biden en Angola – Lobito corridor, rencontres avec les Présidents de la Zambie et de la RDC |
| 14 décembre 2024 | 7e rencontre des MAE – Processus de Luanda |
| 15 décembre 2024 | Sommet planifié entre les Présidents Tshisekedi – Kagame – Lourenço – Kenyatta / le président Kagame annule son arrivée à la dernière minute |
| 18 décembre 2024 | Kigali : visite du MAE angolais, rencontre avec le président Kagame |
| 22 décembre 2024 | Bujumbura : visite du président Tshisekedi au Burundi, rencontre avec le président Ndayishimiye |
| 4 janvier 2025 | Nouvelle offensive M23/RDF au Nord-Kivu – prise de Masisi Centre |
| 7 – 8 janvier 2025 | Luanda : visite du président Ruto : accord sur la nécessité d'organiser une réunion conjointe SADC – CEA afin de consolider le processus de Luanda |
| 23 janvier 2025 | Offensive M23/RDF : Prise de Sake |
| 26 janvier 2025 | Goma : l'Angola décide de retirer son personnel au sein des mécanismes de vérification |
| 27 – 28 janvier 2025 | Prise de la ville de Goma par le M23/RDF |
| 28 janvier 2025 | Kinshasa : protestations violentes qui s'orientent contre plusieurs ambassades occidentales et africaines |
| 28 janvier 2025 | Sommet d'urgence (online) de l'Organe de la SADC / Fournisseurs de troupes |
| 29 janvier 2025 | 24e sommet de l'EAC (sans la RDC) |
| 29 janvier 2025 | Luanda : rencontre du président Lourenço avec le président Tshisekedi |
| 30 janvier 2025 | Entretiens du président Lourenço avec le président Kagame et le président Macron |
| 30 – 31 janvier 2025 | Visites par le MAE français à Kinshasa et Kigali |
| 31 janvier 2025 | Harare : Sommet de la SADC |

| | |
|---|---|
| 3 février 2025 | L'AFC annonce un cessez-le-feu humanitaire |
| 8 février 2025 | Dar Es Salaam : Sommet conjoint SADC - CEA |
| 14 février 2025 | 1261e session du Conseil de paix et de sécurité de l'UA (chefs d'État) : mécanisme de coordination entre la CEA-SADC-UA (coordination avec CIRGL / CEEAC) |
| 16 février 2025 | Le M23/RDC occupe la ville de Bukavu |
| 11 mars 2025 | Luanda : visite du président Tshisekedi, annonce de négociations directes entre le gouvernement de la RDC et le M23 |
| 13 mars 2025 | Sommet de la SADC, décision formelle de fin de mandat pour la SAMIDRC |
| 17 mars 2025 | Annonce du M23 qu'il ne participera plus aux discussions de paix à Luanda, réaction sur sanctions internationales annoncées par l'UE |
| 18 mars 2025 | Annonce par la Présidence angolaise de la non-tenue des pourparlers directs entre le gouvernement de la RDC et le M23 |
| 18 mars 2025 | Doha : rencontre entre le président Tshisekedi et le président Kagame |
| 24 mars 2025 | Luanda : l'Angola annonce terminer sa médiation |
| 24 mars 2025 | 2e sommet (virtuel) CEA – SADC, nomination du panel de facilitateurs (Obasanjo, Kenyatta, Mothlante, Samba Panza, Work-Zewde) |
| 12 avril 2025 | Désignation du Président du Conseil togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, comme médiateur de l'UA |
| 23 avril 2025 | Doha : Signature d'une déclaration conjointe RDC – AFC |
| 25 avril 2025 | Washington DC : Signature de la Déclaration des Principes entre le Rwanda et la RDC (MAE) |
| 27 juin 2025 | Washington DC : Signature de l'accord de Paix entre la RDC et le Rwanda |
| 19 juillet 2025 | Déclaration de Principes entre le Gouvernement de la RDC et l'AFC/M23 (Doha) |
| 24 juillet 2025 | Addis-Abeba, Réunion Tripartite (HCR – RDC – Rwanda), niveau ministériel |
| 1er août 2025 | Washington DC : Cadre d'Intégration Économique Régionale (REIF). |
| 14 octobre 2025 | Doha : accord sur le « Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu » (MSCV) |
| 30 octobre 2025 | Paris : Conférence de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs |
| 15 novembre 2025 | Doha « accord Cadre de Doha pour un accord de paix global entre le gouvernement de la RDC et l'AFC/M23 » |
| 4 décembre 2025 | Washington DC : signature des « accords de Washington pour la Paix et la Prospérité entre la RDC et le Rwanda » |
| 10 décembre 2025 | Prise de la ville d'Uvira (S Kivu) par les RDF/M23 |
| 17 janvier 2026 | Lomé : Réunion de haut niveau sur la crise dans l'est de la RDC |
| 18 janvier 2026 | Les forces du RDF / M23 quittent Uvira (S Kivu) |

## Annexe 3 - Liste des entretiens et des groupes de discussion

| N° | DATE | INTERLOCUTEUR | SEXE |
|---|---|---|---|
| 1 | 11 mai 2020 | Ancien cadre de la MONUSCO | homme |
| 2 | 17 juin 2020 | Ancienne médiatrice au dialogue de Kampala | femme |
| 3 | 31 mars 2022 | Ancien chef d'un groupe rebelle | homme |
| 4 | 12 février 2026 | Ancien chef de délégation d'une rébellion au Dialogue intercongolais | homme |
| 5 | 14 février 2026 | Ancien membre de la délégation gouvernementale au Dialogue intercongolais | homme |
| 6 | 16-17 février 2026 | Ancien directeur d'une ONG de médiation congolaise | homme |
| 7 | 17 février 2026 | Ancien membre de l'équipe du Facilitateur du processus de Nairobi | homme |
| 8 | 18 février 2026 | Ancien cadre de la MONUSCO | homme |
| 9 | 18 février 2026 | Ancien négociateur de l'équipe gouvernementale au processus de Nairobi | homme |
| 10 | 19 février 2026 | Ancien membre de l'équipe de médiation du Dialogue intercongolais | homme |
| 11 | 19 février 2026 | Ancien négociateur d'un groupe rebelle pendant plusieurs négociations | homme |
| 12 | 21 février 2026 | Ancien négociateur de la rébellion à la Conférence de Goma | homme |
| 13 | 21 février 2026 | Ancien négociateur de la rébellion au dialogue de Kampala | homme |
| 14 | 25 février 2026 | Ancien chef de délégation d'un groupe rebelle au Dialogue intercongolais | homme |
| 15 | 25 février 2026 | Ancien délégué d'un groupe rebelle au dialogue intercongolais | homme |
| 16 | 25 février 2026 | Groupe de discussion (8 jeunes de Goma et de Kinshasa) | 5 hommes et 3 femmes |
| 17 | 25 février 2026 | Ancien négociateur d'un groupe armé à la Conférence de Goma | homme |

| N° | DATE | INTERLOCUTEUR | SEXE |
|---|---|---|---|
| 18 | 25 février 2026 | Ancienne déléguée de la composante femme au Dialogue intercongolais | femme |
| 19 | 26 février 2026 | Ancienne déléguée de la composante femmes au dialogue intercongolais | femme |
| 20 | 26 février 2026 | Groupe de discussion (6 femmes de Goma et Bukavu et 4 de Kinshasa) | 6 femmes |
| 21 | 27 février 2026 | Ancien négociateur d'un groupe rebelle pendant plusieurs négociations | homme |
| 22 | 27 février 2026 | Ancienne assistante de la facilitation à la Conférence de Goma | femme |
| 23 | 27 février 2026 | Ancienne membre de l'équipe du gouvernement au dialogue de Kampala | femme |
| 24 | 28 février 2026 | Ancienne membre de la société civile au dialogue de Kampala | femme |
| 25 | 3 mars 2026 | Ancien diplomate éthiopien | homme |
| 26 | 12 mars 2026 | Ancienne membre de la facilitation négociation de Nairobi | femme |
| 27 | 26 mars 2026 | Ancien diplomate américain | homme |
| 28 | 27 mars 2026 | Une cadre du bureau de l'envoyé spécial des Nations unies pour la région des Grands Lacs. | femme |
| 29 | 28 mars 2026 | Un cadre de la MONUSCO | homme |
| 30 | 29 mars 2026 | Une cadre de la MONUSCO | femme |
| 31 | 7 mai 2026 | Ancien négociateur d'un groupe rebelle au Dialogue intercongolais | homme |

## Annexe 4 – Participants à la conférence de recherche/pratique sur les processus de paix en RDC, Nairobi, 15-16 avril 2026

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Altiné Traoré | MONUSCO |
| 2. | Amédée Fikirini | Communauté de pratique sur le peacebuilding (CPP)/ (Institut Vie et Paix) |
| 3. | Christine Pellens | European Institute of Peace (EIP) |
| 4. | Christoph Vogel | Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en RDC |
| 5. | Claudine Tsongo | Dynamique des femmes juristes (DFJ) |
| 6. | Dohotie Coulibaly | Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU |
| 7. | Eddy Mbona | EIP |
| 8. | Evariste Mfaume | CPP (Solidarité des volontaires pour l'humanité, SVH), groupe de référence |
| 9. | Fred Bauma | Ebuteli (en ligne) |
| 10. | Freddy Nkururiye | République Togolaise/Médiation de l'Union Africaine |
| 11. | Indira Wester | FBA, groupe de référence |
| 12. | Johanna Malm | FBA |
| 13. | Joshua Walker | Indépendant, Equipe de recherche |
| 14. | Steven Spittaels | EIP, Equipe de recherche (en ligne) |
| 15. | Koen Vlassenroot | Université de Gand (en ligne) |
| 16. | Marie-Rose Tshite | Université de Cincinnati, groupe de référence |
| 17. | Netsanet Tekeda Alemu | Commission de l'Union Africaine |
| 18. | Olivier Baliahamwabo | Ambassade de Suède Kinshasa |
| 19. | Pacifique Borauzima Buluhukiro | CPP (Interpeace), groupe de référence |
| 20. | Per Bjälkander | FBA |
| 21. | Rigobert Minani | CEPAS, Equipe de recherche |
| 22. | Tharcisse Kayira | CPP (Action pour le développement et la paix endogènes, ADEPAE), Groupe de référence |
| 23. | Theresa Pirkl | Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU |
| 24. | Tristan Terryn | Bureau du Représentant spécial de l'Union Européenne |
| 25. | Xavier Macky | CPP (Justice Plus) |

L'Académie Folke Bernadotte (FBA) est l'agence gouvernementale suédoise pour la paix et la sécurité. Dans le cadre de la politique suédoise de coopération internationale, nous œuvrons pour la paix dans les pays touchés par des conflits. Nous offrons des conseils et des formations et menons des recherches visant à renforcer la consolidation de la paix et la gouvernance. De plus, nous déployons du personnel civil dans le cadre d'opérations de paix et de missions d'observation électorale, principalement sous l'égide de l'ONU, de l'UE et de l'OSCE. L'agence porte le nom du comte Folke Bernadotte, premier médiateur de paix des Nations Unies.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la FBA, retrouvez-nous à :

linkedIn.com/FolkeBernadotteAcademy

instagram.com/FolkeBernadotteAcademy

facebook.com/FolkeBernadotteAcademy

soundcloud.com/FolkeBernadotteAcademy

www.fba.se

*Académie Folke Bernadotte*
**Agence suédoise pour la paix et la sécurité**

FBA